

Conseil Municipal du 25 juin 2021

Route des Eyssagnières-Modalités et objectifs de la concertation publique au titre du Code de l'urbanisme

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L103-2 et suivants du code de l'urbanisme ;
Vu la délibération n° 2021_03-26-19 du Conseil Municipal du 26 mars 2021 pour la délégation de Maîtrise d'ouvrage.

Présentation :

A la mise en service de la section centrale de la rocade de Gap, la RD291 dite «route des Eyssagnières» va jouer le rôle de section sud. Cette route située en périphérie immédiate de la ville de Gap connaît une urbanisation de ses abords, principalement zones économique et d'habitat. Son niveau de service n'est plus adapté : nombreux accès directs et carrefours, peu d'aménagements de sécurité, peu de trottoirs, pas d'aménagements cyclables. Elle n'est pas adaptée à sa vocation actuelle, ni à sa vocation future.

Objectifs de l'opération :

- Gérer la superposition entre le trafic de transit et le trafic local en vue de la mise en service de la section centrale de la rocade,
- Sécuriser les déplacements pour l'ensemble des usagers de la route des Eyssagnières,
- Assurer une bonne insertion de l'aménagement avec son environnement et ses abords,

Par convention entre l'État, la Région Sud, le Département des Hautes-Alpes et la Ville de Gap, cette dernière est désignée Maître d'Ouvrage des études préalables à la DUP du réaménagement de la route des Eyssagnières.

Le projet a pour objectif de s'intégrer à son environnement. Un aménagement de type autoroutier ou voie rapide urbaine est exclu. Il est retenu, comme pour la section centrale, un aménagement de type artère urbaine limitée à 70 km/h (AU70), tel que défini par le guide des voies structurantes d'agglomération.

Il est prévu un aménagement de 2,4 km entre le carrefour du Sénateur et la RN85 sud appuyé sur la route existante et sur des sections neuves. Il comporte une chaussée à 2 x 1 voie de 3,50 m longée par une voie verte de 3 m et des espaces verts sur tout le linéaire. 3 nouveaux carrefours giratoires seront aménagés en plus de celui du Sénateur déjà reconfiguré. Un pont sera construit au-dessus de la voie ferrée.

En première intention, il avait été envisagé de faire des aménagements court terme plus sommaires. Aucun d'entre eux n'apportait de réelle amélioration pour la sécurité et la circulation, il n'y avait aucun aménagement pour les cyclistes et aucun n'était compatible avec les 3 variantes de tracé. Ils n'ont pas été retenus.

3 variantes de tracé ont été étudiées :

- Variante n°1 : Tracé sur l'emplacement réservé
- Variante n°2 : Tracé en place sur la route existante
- Variante n°3 : Tracé intermédiaire, utilisant la route existante et en contournant deux sections ou un aménagement en place n'est pas acceptable (ZA des Eyssagnières et raccordement à la RN85 sud).

Le projet se situe majoritairement dans des zones construites ou à construire au PLU (économique ou habitat). Un emplacement réservé, basé sur l'avant projet de 1976, a été inscrit dans les documents d'urbanisme de la ville depuis 1974.

Il n'est pas concerné directement par des zonages réglementaires, Natura 2000, ZNIEFF, Parc national...

Aucun cours d'eau n'est franchi par le projet. Il se situe à proximité de la ligne de crête entre le bassin versant du Tournefave et du torrent de Malecombe.

Le profil en long du terrain est en pente moyenne et unique de 4%. Il comporte un point bas peu marqué entre le carrefour du Sénateur et l'école des Eyssagnières. Une petite zone humide est répertoriée à ce niveau. A ce stade, il n'est pas déterminé si le projet aura une emprise ou non dessus. Si c'est le cas, elle fera l'objet de compensations.

Le projet est soumis à une concertation publique au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme dont les objectifs et modalités sont fixées ci-après.

Objectifs de la concertation :

Les objectifs de la concertation publique sont d'associer le public pendant toute la durée de l'élaboration du projet et l'amener à s'exprimer sur les points suivants :

- sur le principe des 3 variantes étudiées au stade des études d'opportunité,
- le fonctionnement des raccordements et des accès,
- l'impact environnemental,
- proposer des évolutions en plus ou en moins, des aménagements complémentaires,
- autres expressions relatives au projet.

Modalités de la concertation :

Les modalités de la concertation sont fixés en mettant en œuvre les moyens d'information suivants :

- affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires
- communiqués de presse transmis aux médias locaux
- préinformation dans le journal municipal Gap en mag
- réunion publique avec la population, si les mesures sanitaires liées à la covid-19 le permettent, sinon en visio conférence
- affichage sur les panneaux d'information de la ville
- affichage sur les lieux du projet
- distribution de flyers aux riverains
- le dossier de concertation sera disponible aux Services Techniques Municipaux - 31 route de la Justice - 05000 Gap, aux heures habituelles d'ouverture (Lundi à jeudi de 7h45-11h45 et 13h30-17h30 et vendredi 7h45-11h45)
- le dossier de concertation sera disponible sur le site internet de la ville (www.ville-gap.fr) et relais sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter).

Moyens pour le public de s'exprimer :

- mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée. Il sera aux Services Techniques Municipaux - 31 route de la Justice - 05000 Gap, aux heures habituelles d'ouverture (Lundi à jeudi de 7h45-11h45 et 13h30-17h30 et vendredi 7h45-11h45)
- courrier adressé par voie postale à M. le Maire, 3 rue du colonel Roux - BP92 - 05007 GAP Cedex
- mail envoyé à l'adresse concertation-rocade-sud@ville-gap.fr
- prise de rendez vous avec le Maire, ou un représentant des Services techniques
- réunion publique avec la population, si les mesures sanitaires liées à la covid-19 le permettent sinon en visio conférence.

La concertation se déroulera au deuxième semestre 2021 sur une durée de 1 mois.

A l'issue de la concertation, le conseil municipal en arrêtera le bilan.

Décision :

Je vous propose, sur l'avis favorable des Commissions des Travaux et des Finances réunies respectivement les 15 et 16 juin 2021,

Article unique : de bien vouloir approuver les objectifs et modalités définis ci-dessus de la concertation publique au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme.



Rocade de Gap

RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES)

DOSSIER DE CONCERTATION





Réalisation de la section Sud
(Eyssagnières)

RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES) DE LA ROCADE DE GAP

CONCERTATION PUBLIQUE

au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme

OBJET DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

La présente concertation publique porte sur la réalisation de la section Sud (Eyssagnières) de la rocade de Gap. Les études déjà conduites par la DREAL (Direction régionale de l'Équipement, de l'aménagement et du logement) ont permis d'envisager trois variantes de ce projet. La concertation publique a pour ambition de faire émerger la solution préférentielle d'aménagement.

Le public est invité à exprimer son avis, ses préoccupations et ses propositions sur le projet ainsi exposé.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DE LA CONCERTATION

La concertation publique a pour objectifs d'informer le public, de recueillir son avis et de répondre à ses interrogations sur le projet, ses caractéristiques et les conditions de sa réalisation telles que définies à ce stade de la procédure.

Elle vise également à identifier la proposition d'aménagement la plus appropriée du point de vue du public.

Le projet de réalisation de la section Sud (Eyssagnières) de la rocade de Gap entre dans le cadre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme. À ce titre, il doit faire l'objet d'une concertation « associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

Les études d'opportunité permettent de se prononcer sur l'opportunité de l'opération, d'apprécier sa faisabilité, de préciser ses principales caractéristiques ainsi que les enjeux socio-économiques et les impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire qui lui sont associés. Leurs conclusions sont soumises au public dans le cadre de la présente concertation.

SUR QUOI PORTE L'AVIS DU PUBLIC ?

- ▶ Le principe des 3 variantes étudiées au stade des études d'opportunité,
- ▶ Le fonctionnement des raccordements et des accès,
- ▶ L'impact environnemental,
- ▶ Les propositions d'évolution en plus ou en moins, des aménagements complémentaires,
- ▶ Les autres expressions libres relatives au projet.



Réalisation de la section Sud
(Eyssagnières)

RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES) DE LA ROCADE DE GAP

MODALITÉS DE LA CONCERTATION

MOYENS D'INFORMATION

Les modalités de la concertation publique sont fixées en mettant en œuvre les moyens d'information suivants :

- ▶ Affichage de la délibération du conseil municipal pendant toute la durée des études nécessaires,
- ▶ Communiqué de presse transmis aux médias locaux,
- ▶ Préinformation dans le journal municipal Gap en Mag (été 2021 et automne 2021),
- ▶ Réunion publique avec la population le jeudi 18 novembre 2021 à 18h au CMCL (si les mesures sanitaires liées à la Covid-19 le permettent, ou à défaut en visio-conférence),
- ▶ Affichage sur les panneaux d'information de la ville,
- ▶ Affichage sur les lieux du projet,
- ▶ Distribution de flyers.

Le dossier de concertation sera disponible aux Services techniques municipaux - 31 route de la Justice - 05000 Gap, aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au jeudi de 7h45-11h45 et 13h30-17h30 et le vendredi 7h45-11h45).

Le dossier de concertation sera également disponible sur le site internet de la ville (www.ville-gap.fr), et relayé sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter).

MOYENS D'EXPRESSION DU PUBLIC

- ▶ Mise à disposition du public d'un registre destiné aux observations de toute personne intéressée. Il sera accessible aux Services techniques municipaux - 31 route de la Justice - 05000 Gap, aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au jeudi de 7h45-11h45 et 13h30-17h30 et le vendredi 7h45-11h45),
- ▶ Courrier adressé par voie postale à M. le Maire, 3 rue du colonel Roux - BP92 - 05007 GAP Cedex,
- ▶ Mail envoyé à l'adresse : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr,
- ▶ Prise de rendez-vous avec M. le Maire au 04 92 53 24 01, ou un représentant des Services techniques au 04 92 53 26 50,
- ▶ Réunion publique avec la population le jeudi 18 novembre 2021 à 18h au CMCL (si les mesures sanitaires liées à la Covid-19 le permettent, ou à défaut en visio-conférence).

DURÉE DE LA CONCERTATION

- ▶ La concertation se déroulera pendant un mois, du 2 novembre 2021 au 3 décembre 2021.

RÉALISATION DE LA SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES) DE LA ROCADE DE GAP

NOTE DE PRÉSENTATION

Lors de la mise en service de la section centrale (Charance) de la rocade de Gap, la route des Eyssagnières (RD291) va jouer le rôle de section Sud. Cette route, située en périphérie immédiate de la ville de Gap, connaît une urbanisation de ses abords, principalement par le biais de zones économique et d'habitat.

Son niveau de service n'est plus adapté : nombreux accès directs et carrefours, peu d'aménagements de sécurité, peu de trottoirs, absence d'aménagements cyclables... Cette voie urbaine n'est plus adaptée à sa vocation actuelle et elle l'est encore moins pour sa vocation future.

La Ville de Gap est désignée Maître d'Ouvrage des études préalables à la déclaration d'utilité publique (DUP) de la réalisation de la section Sud (Eyssagnières) de la rocade de Gap, par convention entre l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes et la Ville de Gap.

3 objectifs pour le projet

1

► **Gérer la superposition entre le trafic de transit et le trafic local** en vue de la mise en service de la section centrale de la rocade

2

► **Sécuriser les déplacements pour l'ensemble des usagers** de la route des Eyssagnières

3

► **Assurer une bonne insertion de l'aménagement** avec son environnement et ses abords



Le projet a pour objectif de **s'intégrer à son environnement**. Un aménagement de type autoroutier ou voie rapide urbaine est exclu. Il est retenu, comme pour la section centrale (Charance), un aménagement de type boulevard urbain limité à 70 km/h (AU70), tel que défini par le guide des voies structurantes d'agglomération.

Il est prévu un aménagement de 2,4 km entre le carrefour du Sénateur et la RN85 sud appuyé sur la route existante et sur des sections neuves. Il comporte une chaussée à 2 x 1 voie de 3,50 m longée par une voie verte de 3 m et des espaces verts sur tout le linéaire. Trois nouveaux carrefours giratoires seront aménagés en plus de celui du Sénateur déjà reconfiguré. Un ouvrage d'art devra être construit au-dessus de la voie ferrée.

2,4 km
d'aménagement

Chaussée
à **2 x 1 voie**
de 3,5 m de large

3 nouveaux
carrefours
giratoires

1 ouvrage d'art
au-dessus
de la voie ferrée

Une voie verte
de 3 m de large

INSERTION URBAINE

Le projet se situe majoritairement dans des zones construites ou à construire (économique ou habitat) au PLU (plan local d'urbanisme). Un emplacement réservé, basé sur l'avant-projet de la rocade de 1976, a été inscrit dans les documents d'urbanisme de la ville depuis 1974.

En première intention, il avait été envisagé de faire des aménagements à court terme plus sommaires. **Aucun d'entre eux n'apportait de réelle amélioration pour la sécurité et la circulation.** De plus, il n'y avait aucun aménagement pour les cyclistes et aucun n'était compatible avec les trois variantes de tracé. Ils n'ont donc pas été retenus.



ENVIRONNEMENT

Le projet n'est pas concerné directement par des zonages réglementaires (Natura 2000, ZNIEFF, Parc national...).

Aucun cours d'eau n'est franchi par le projet. Il se situe à proximité de la ligne de crête entre le bassin versant du Tournefave et du torrent de Malecombe.

Le profil en long du terrain est en pente moyenne et unique de 4 %. Il comporte un point bas peu marqué entre le carrefour du Sénateur et l'école des Eyssagnières. Une petite zone humide est répertoriée à ce niveau. A ce stade, il n'est pas déterminé si le projet aura une emprise ou non dessus. Si c'est le cas, elle fera l'objet de mesures de compensation.

3 variantes de tracé étudiées

1

► Tracé
entièrement neuf
sur l'emplacement
réservé «historique»

2

► Tracé sur la route
des Eyssagnières
existante

3

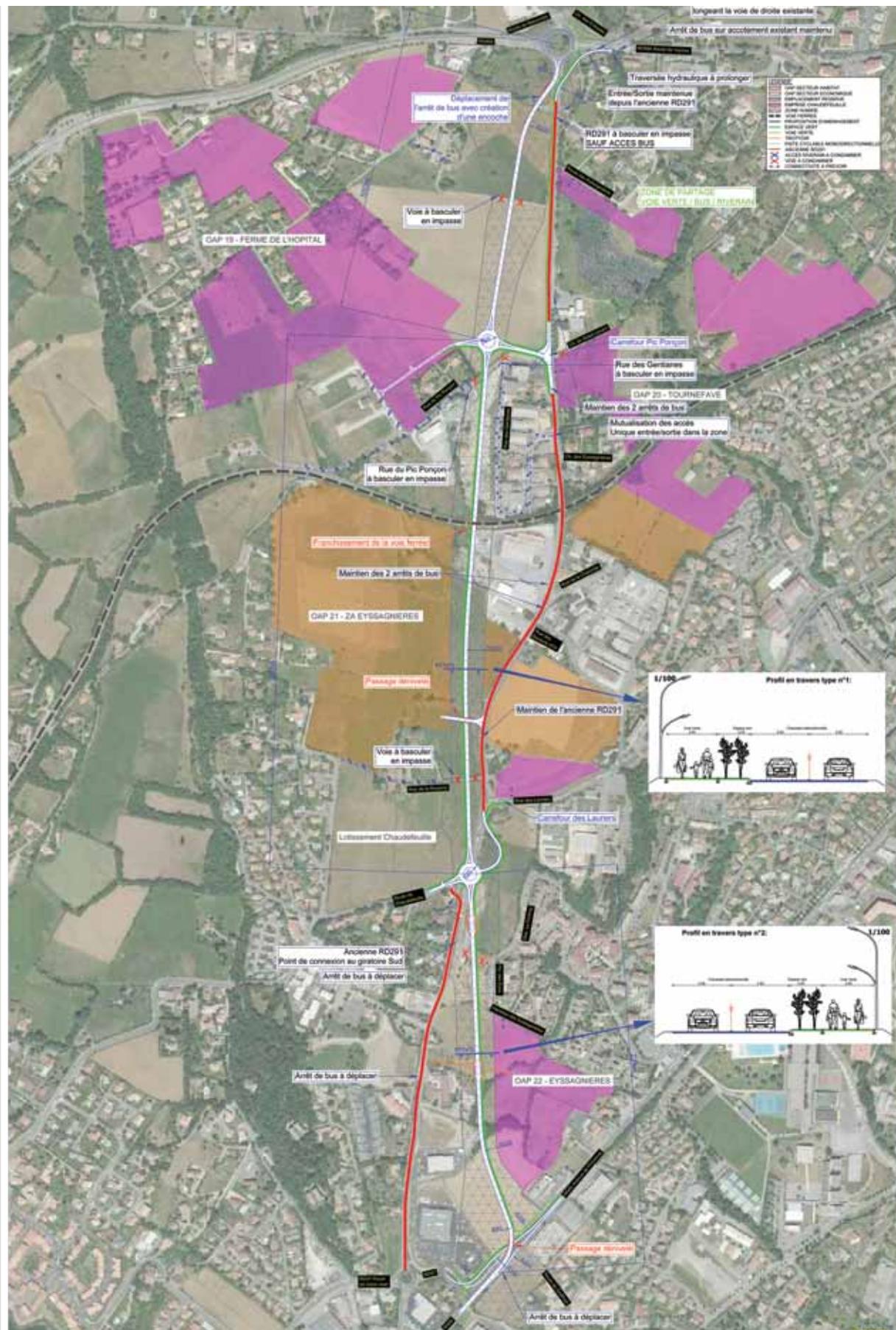
► Tracé
intermédiaire,
utilisant la route
existante et
contournant deux
zones particulières
(ZA des Eyssagnières
et raccordement à la
route de Marseille)

La variante 3 est la «variante préférentielle» de la Ville de Gap, maître d'ouvrage

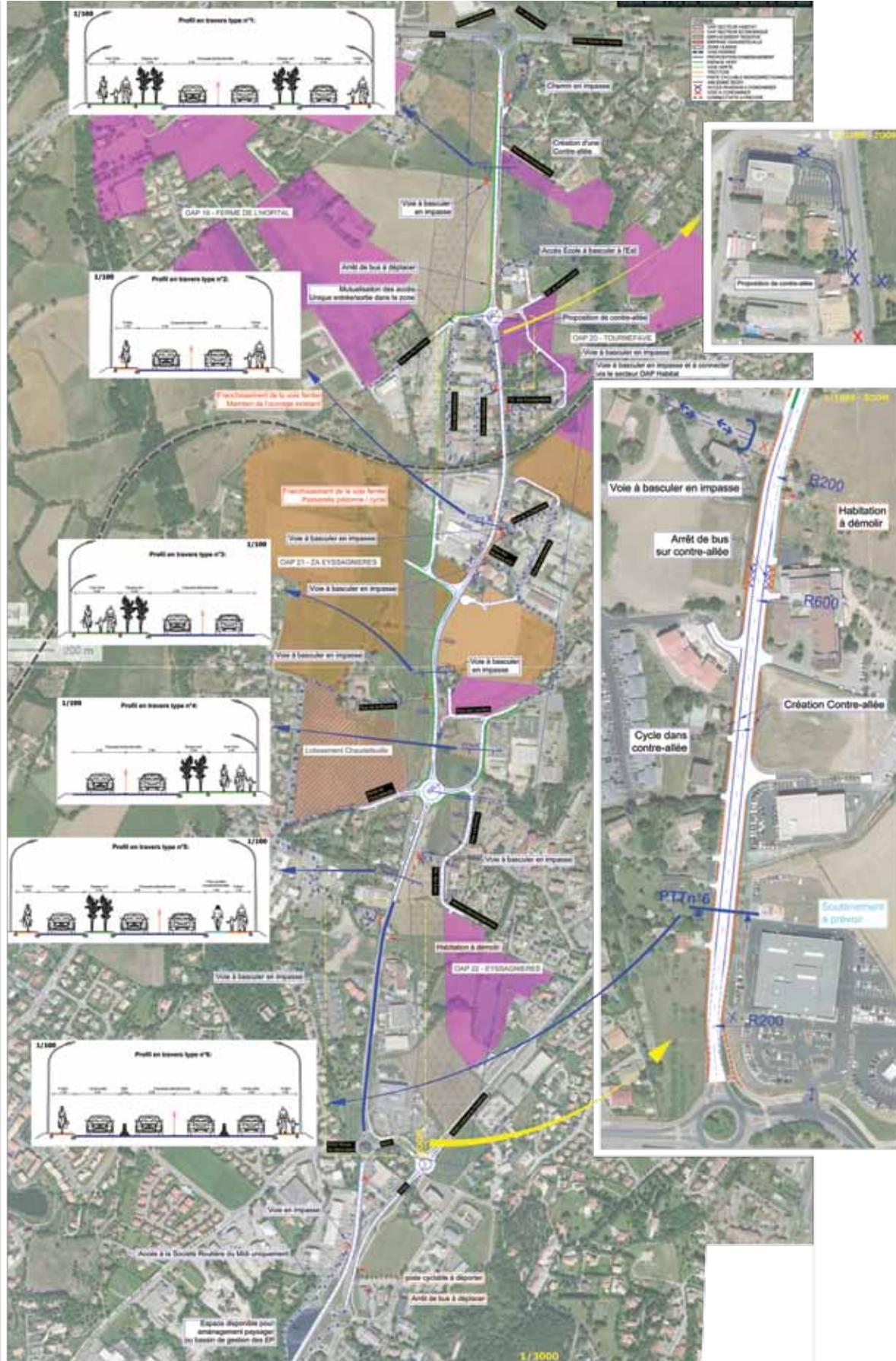


Variante 1

► Tracé entièrement neuf sur l'emplacement réservé «historique»

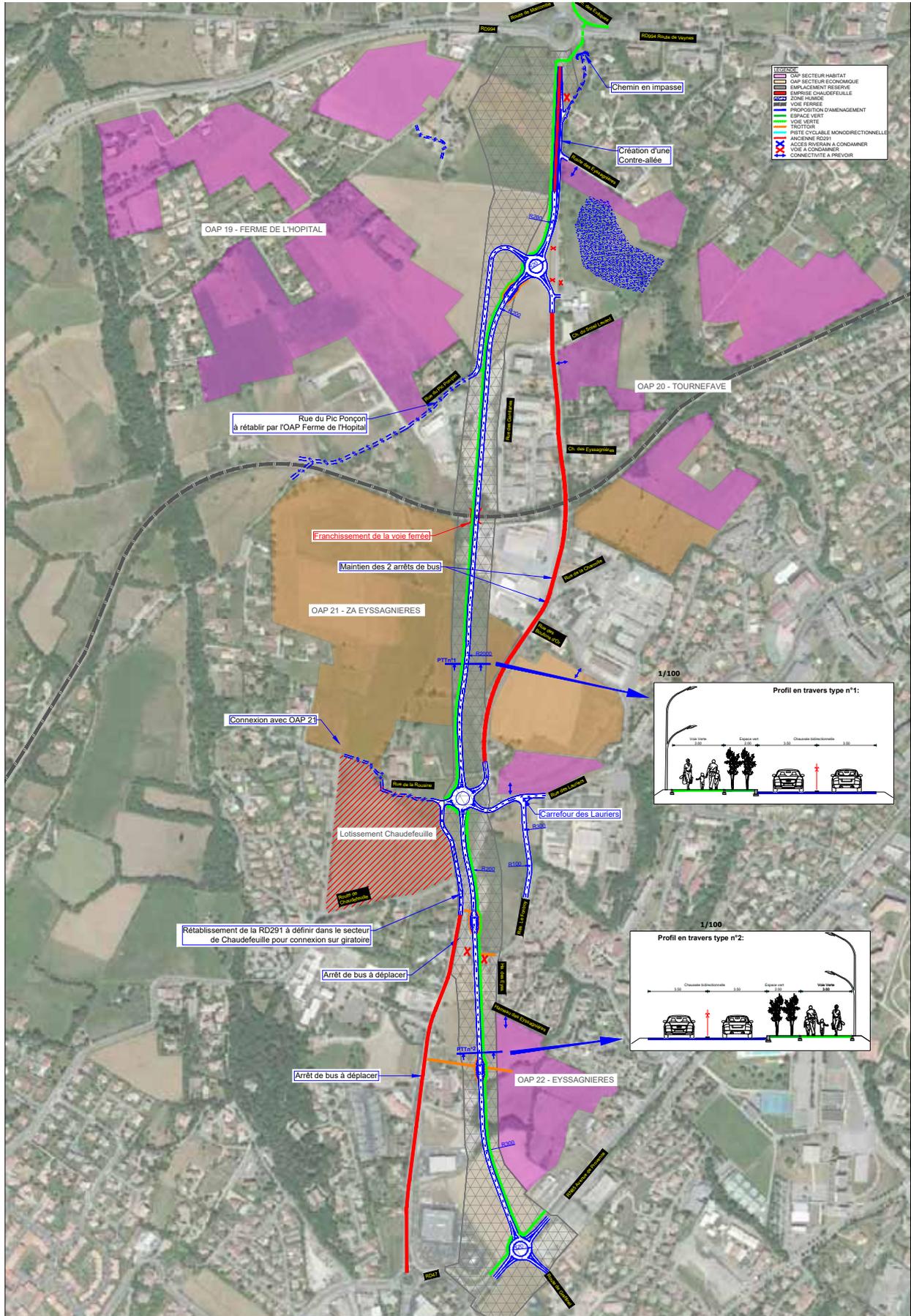


Réalisation de la section Sud
(Eyssagnières)



Variante 3

- ▶ **Tracé intermédiaire**, utilisant la route existante et contournant deux zones particulières (ZA des Eyssagnières et raccordement à la route de Marseille)
- ▶ **Variante préférée** du maître d'ouvrage



Variante 1

- ▶ Tracé entièrement neuf sur l'emplacement réservé «historique»

Cette variante se situe intégralement en tracé neuf sur l'emplacement réservé «historique».

Les fonctionnalités sont les meilleures :

- ▶ Dissociation entre le trafic de transit et local,
- ▶ Maintien des dessertes locales,
- ▶ Accès sur les voiries actuelles.

Elle prévoit des aménagements en faveur des mobilités douces sur tout le linéaire et permet de mailler le réseau existant.

Bien que les enjeux environnementaux soient globalement faibles, elle a l'emprise la plus importante, y compris sur la zone humide. Le fractionnement des espaces concerne la section entre le giratoire de Pic Ponçon et le carrefour du Sénateur. Ailleurs, les abords sont des zones construites ou constructibles au PLU.

Le raccordement à la RN85 se fait via un échangeur dénivelé dont tous les mouvements ne sont pas possible, en particulier celui avec le centre-ville.

Variante 2

- ▶ Tracé sur la route des Eyssagnières existante

Cette variante positionne la route actuelle à sa fonction de support du trafic de transit. **Les carrefours intermédiaires et accès directs sont supprimés.**

Dans la ZA des Eyssagnières, ils sont rétablis par l'arrière ou en construisant des contre-allées en domaine privé. Des jardins de maisons individuelles, parkings privés d'entreprises seront transformés en rétablissement d'accès. Des voies sont mises en impasse sans possibilité d'aire de retournement. La voie verte est aménagée sur l'emplacement réservé et nécessite un ouvrage sur la voie ferrée.

Entre le hameau des Eyssagnières et le carrefour de Saint-Jean, l'emprise ne permet que de rétablir une contre-allée routière dans chaque sens, séparée de la chaussée par un mur en béton, et sans aménagement spécifique pour les cyclistes. Cette configuration est très routière, et peu qualitative pour le cadre de vie.

Dans ces deux sections, cette variante pose de réels problèmes fonctionnels et techniques.

Le raccordement à la RN85 se fait par l'échangeur de Micropolis. Il sera reconfiguré pour favoriser les liaisons entre la RN85 sud et la rocade et non du centre-ville comme actuellement.

Bien que les enjeux environnementaux soient globalement faibles, les emprises des voies de rétablissement des accès sont significatifs. Une emprise sur la zone humide proche de l'école des Eyssagnières est probable. Si c'est le cas, elle fera l'objet de mesures de compensation.



Réalisation de la section Sud
(Eyssagnières)

Variante 3

► **Tracé intermédiaire**, utilisant la route existante et contournant deux zones particulières (ZA des Eyssagnières et raccordement à la route de Marseille)

Ce tracé utilise la route existante et contourne les deux sections sur lesquelles un aménagement en place n'est pas acceptable (ZA des Eyssagnières et raccordement à la RN85 Sud). **Elle permet de bénéficier des fonctionnalités de la variante 1, avec des emprises et des impacts plus faibles.** Elle prévoit des aménagements en faveur des mobilités douces sur tout le linéaire et permet de mailler le réseau existant.

Bien que les enjeux environnementaux soient globalement faibles, une emprise sur la zone humide est probable. Si c'est le cas, elle fera l'objet de mesures de compensation.

Les deux sections en tracé neuf ont des abords dans des zones construites ou constructibles au PLU. Dans la zone non constructible au nord, le tracé se situe sur la route existante.

Le raccordement à la RN 85 se fait pas un giratoire simple et efficace.

ANALYSE COMPARATIVE DES TRACÉS : AVIS DE LA VILLE DE GAP, MAÎTRE D'OUVRAGE

- La variante 1 (tracé entièrement neuf sur l'emplacement réservé «historique») est la solution maximaliste en termes de tracé neuf, d'emprise et d'impact environnemental. Elle présente cependant un coût très supérieur aux deux autres.
- La variante 2 (amélioration de la route existante) a un impact très fort sur l'habitat et les activités économiques existantes. Elle nécessite la démolition d'une habitation, de nombreuses suppressions d'accès, des expropriations de parkings privés, jardins ou cours pour rétablir des accès par l'arrière, des mises en impasse de voies existantes. Il n'y a pas de continuité cyclable sécurisée sur l'ensemble de l'itinéraire. Le maître d'ouvrage considère que ces impacts ne sont pas acceptables, d'autant plus pour un coût aussi élevé.
- La variante 3 (tracé intermédiaire) présente un bon équilibre par rapport aux deux autres solutions. Elle permet d'utiliser, là où c'est possible, les emprises existantes et de réserver les tracés neufs où il n'existe pas de solution sur la route actuelle (contournement de la ZA des Eyssagnières et raccordement à la route de Marseille). Son rapport avantages/coût est le meilleur. **C'est donc la variante préférentielle de la Ville de Gap, maître d'ouvrage.**

ANALYSE COMPARATIVE DES TRACÉS

CRITÈRE	VARIANTE 1 (Utilisation de l'emplacement réservé)	VARIANTE 2 (Réutilisation de la RD291 existante)	VARIANTE 3 (Aménagement sur place de la RD291 avec contournement ouest de la ZA et raccord sur la RN85 par les emplacements réservés)
Géométrie de l'Aménagement et respect des règles de l'art	Respect du référentiel AU70	Respect du référentiel AU70	Respect du référentiel AU70
Fonctionnement et gestion des accès riverains	Les accès sont maintenus sur la route existante.	De nombreux accès sont supprimés ou déplacés sans solution acceptable (mise en impasse sans retournement possible, contre-allée dans des jardins privés ou parkings privés, contre-allée routière, suppression d'accès direct aux commerces).	Les accès sont maintenus sur la route existante.
Sécurité	Voie neuve répondant aux caractéristiques de sécurité. Les cheminements piétons sont sécurisés et mis aux normes PMR. Les cyclistes sont en site propre sur la totalité du linéaire.	Une habitation doit être démolie. Amélioration des conditions de sécurité pour la voie. Les cheminements piétons sont sécurisés et mis aux normes PMR. Dans la partie Sud, pas de continuité cyclable.	Le fonctionnement du secteur des Lauriers/Hameau des Eyssagnières est reconfiguré. Voie répondant aux caractéristiques de sécurité. Les cheminements piétons sont sécurisés et mis aux normes PMR. Les cyclistes sont en site propre sur la totalité du linéaire.

CRITÈRE	VARIANTE 1 (Utilisation de l'emplacement réservé)	VARIANTE 2 (Réutilisation de la RD291 existante)	VARIANTE 3 (Aménagement sur place de la RD291 avec contournement ouest de la ZA et raccord sur la RN85 par les emplacements réservés)
Trafic	Séparation des trafics de transit, local, piéton, cyclistes. Le raccordement à la RN85 devra être précisé.	La distinction entre le trafic de transit et celui de desserte est bien plus difficile à opérer. Certains accès nécessiteront d'importants travaux pour être rabattus vers les itinéraires secondaires de desserte. Pas de continuité cyclable dans la partie sud.	Séparation des trafics de transit, local, piéton, cyclistes. Le raccordement à la RN85 devra être précisé.
Transports en communs	Le réseau de transport est quelque peu modifié mais la localisation des arrêts reste la même selon le secteur géographique.	Pas de changement notable.	Le réseau de transport est quelque peu modifié mais la localisation des arrêts reste la même selon le secteur géographique.
Modes doux	Sécurisation des piétons et cycles par une voie verte en site propre sur tout le linéaire. Elle complète le maillage du réseau existant.	Des aménagements pour les piétons sur tout le linéaire. Pas d'aménagement en faveur des cyclistes sur 750 mètres dans la partie Sud.	Sécurisation des piétons et cycles par une voie verte en site propre sur tout le linéaire. Elle complète le maillage du réseau existant.
Urbanisme	Cette solution s'appuie sur l'emplacement réservé prévu au PLU et s'insère dans différents zonages économiques et d'habitat existants à ses abords.	Le rétablissement des accès supprimés a un impact sur certaines OAP (orientations d'aménagement et de programmation) prévues par le PLU aux abords de la voie.	Cette solution s'appuie dans les 2 secteurs les plus contraints sur l'emplacement réservé prévu au PLU et s'insère dans différents zonages économiques et d'habitat existants à ses abords.

CRITÈRE	VARIANTE 1 (Utilisation de l'emplacement réservé)	VARIANTE 2 (Réutilisation de la RD291 existante)	VARIANTE 3 (Aménagement sur place de la RD291 avec contournement ouest de la ZA et raccord sur la RN85 par les emplacements réservés)
Environnement, milieu naturel et agricole	Cette variante a les emprises sur des terres agricoles les plus importantes. Le fractionnement des espaces concerne la section entre le giratoire de Pic Poncon et le carrefour du Sénateur. Ailleurs, les abords sont des zones construites ou constructibles au PLU. Le projet aura une emprise dans la zone humide qui sera à compenser.	Les emprises de la voie principale sont les plus faibles. Celles des voies de rétablissement des accès sont en revanche significatifs. Une emprise sur la zone humide est probable. Si c'est le cas, elle sera compensée.	Les deux sections en tracé neuf occupent des terres agricoles et ont des abords dans des zones construites ou constructibles au PLU. Dans la zone non constructible au nord, le tracé est sur la route existante. Une emprise sur la zone humide est probable. Si c'est le cas, elle sera compensée.
Paysage	L'impact paysager dans cette zone périurbaine est limité. La route actuelle pourra faire l'objet d'une requalification. et peu qualitatif.	En restant sur l'infrastructure existante, l'impact paysager est limité. Le traitement de la partie sud est très routier et peu qualitatif.	L'impact paysager dans cette zone périurbaine est limité.
Hydraulique	Un nouveau réseau sera à mettre en place. Les eaux des bassins versants interceptés seront à intégrer.	Le traitement des eaux pluviales sera à compléter.	Un nouveau réseau sera à mettre en place. Les eaux des bassins versants interceptés dans les sections neuves seront à intégrer.
Estimation sommaire du coût total de l'opération (en € TTC)	39 M€	21 M€	27 M€

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

	Avancement ▼				
DREAL PACA	VILLE DE GAP	VILLE DE GAP	VILLE DE GAP	A déterminer*	A déterminer*
Etudes d'opportunité	Concertation du public au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme	Etudes techniques Etudes environnementales Autorisations administratives et environnementales	Enquête publique	Déclaration d'utilité publique Expropriation Fin des études techniques	Travaux
2020	2021	2021-2023	2024	2024	2025-2026

* La Ville de Gap est candidate à la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du projet de réalisation de la section Sud (Eyssagnières) de la rocade de Gap, mais la convention en vigueur à ce jour, par laquelle la maîtrise d'ouvrage est confiée à la Ville de Gap par les partenaires du projet, porte uniquement sur la phase préalable à la déclaration d'utilité publique.



**RÉALISATION DE LA SECTION SUD
(EYSSAGNIÈRES)**

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

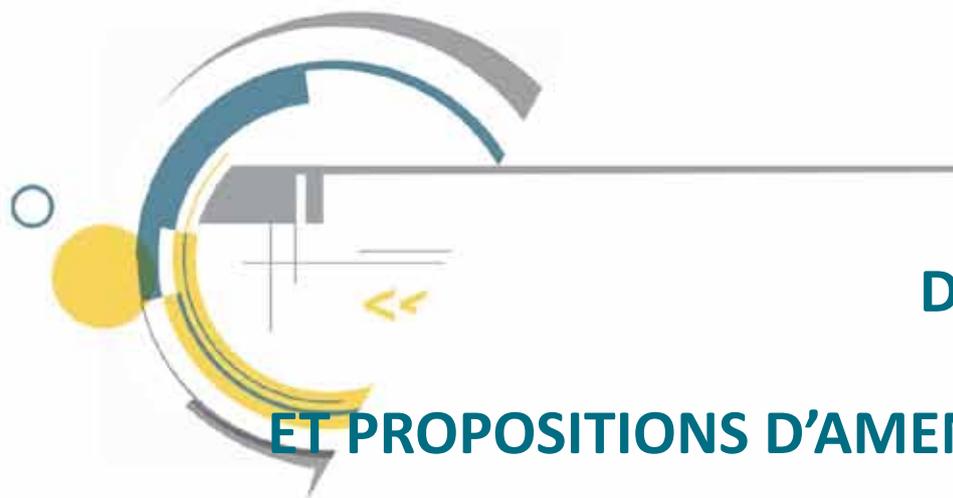


DREAL PACA

Service Transports et Infrastructures
Unité Maîtrise d'Ouvrage

RD291

**AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES EYSSAGNIERES
(GAP)**



DIAGNOSTIC

ET PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

**ETUDE D'OPPORTUNITE
VOLET ENVIRONNEMENT**



SUIVI DU DOCUMENT :
14190058-IT1-EP-000-ME-A_MODELE

Indice	Établi par :	Approuvé par :	Le :	Objet de la révision :
A	F BELLEMARE	Y DELALANDE	15/11/2019	Établissement



SOMMAIRE

A. Justification de l'aire d'étude	4
B. Milieu physique	5
B.1. Le climat	5
B.2. Le relief	5
B.3. La géologie	7
B.4. Les eaux superficielles et souterraines	8
B.4.1. Les cours d'eau	8
B.4.2. Les eaux souterraines.....	9
B.4.3. Qualité des eaux	10
B.4.4. Utilisation de la ressource aquatique.....	11
B.4.5. Contexte institutionnel.....	11
B.5. Les risques naturels et technologiques	11
B.5.1. Les risques naturels	12
B.5.2. Risque industriel et TMD	13
C. Milieu Naturel.....	15
D. Milieu humain	17
D.1. Les documents de planification	17
D.1.1. La loi Montagne	17
D.1.2. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du gapençais	17
D.1.3. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU).....	19
D.2. L'utilisation du site	20
D.3. Les activités économiques.....	22
D.5. Les commodités de voisinage	23
D.5.1. Ambiance acoustique.....	23
D.5.2. Qualité de l'air.....	24
E. Paysage.....	26
E.1. Les enjeux paysagers communaux	26
E.2. Le paysage du secteur d'étude.....	26
F. Patrimoine culturel et historique	30
G. Synthèse des enjeux environnementaux	32



A. JUSTIFICATION DE L'AIRE D'ETUDE

La rocade de Gap est projetée du sud à l'est selon trois sections :

- section Sud : RN 85 (route de Marseille) / RD 994 (route de Veynes) ;
- section Charance : RD 994 (route de Veynes) / RN 85 (route de Grenoble) ;
- section Nord : RN 85 (route de Grenoble) / RN 94 (route de Briançon).

La section centrale (Charance) sera livrée fin 2020. Elle sera raccordée au réseau viaire existant au niveau du carrefour RD944 (route de Veynes) /RD291 (route des Eyssagnières) dit giratoire du Sénateur. La RD291 rejoint la RN85 au sud de l'agglomération et fera office de barreau de liaison entre la section centrale de la rocade et la route de Sisteron/Marseille (section sud de la rocade).

A l'ouverture de la section centrale de la rocade, l'augmentation de trafic attendue sur la RD291 nécessite l'aménagement de la voie pour répondre aux exigences de sécurité et de fluidité.

La DREAL PACA prévoit l'aménagement de carrefours :

- Sécurisation :
 - des tournes à gauche du Lotissement Terra Floréa et APF
 - et des carrefours de la rue des boutons d'or
- Réaménagement :
 - du carrefour en T du hameau des Eyssagnières et du carrefour à feu de la rue de Chaudefeuille
 - du carrefour en T de la rue des Lauriers
 - du carrefour du pic Ponçon.

L'étude environnementale porte donc sur la section de RD291 entre la RN85 au sud (route de Marseille) et la RD944 (route de Veynes), soit 2,6km.

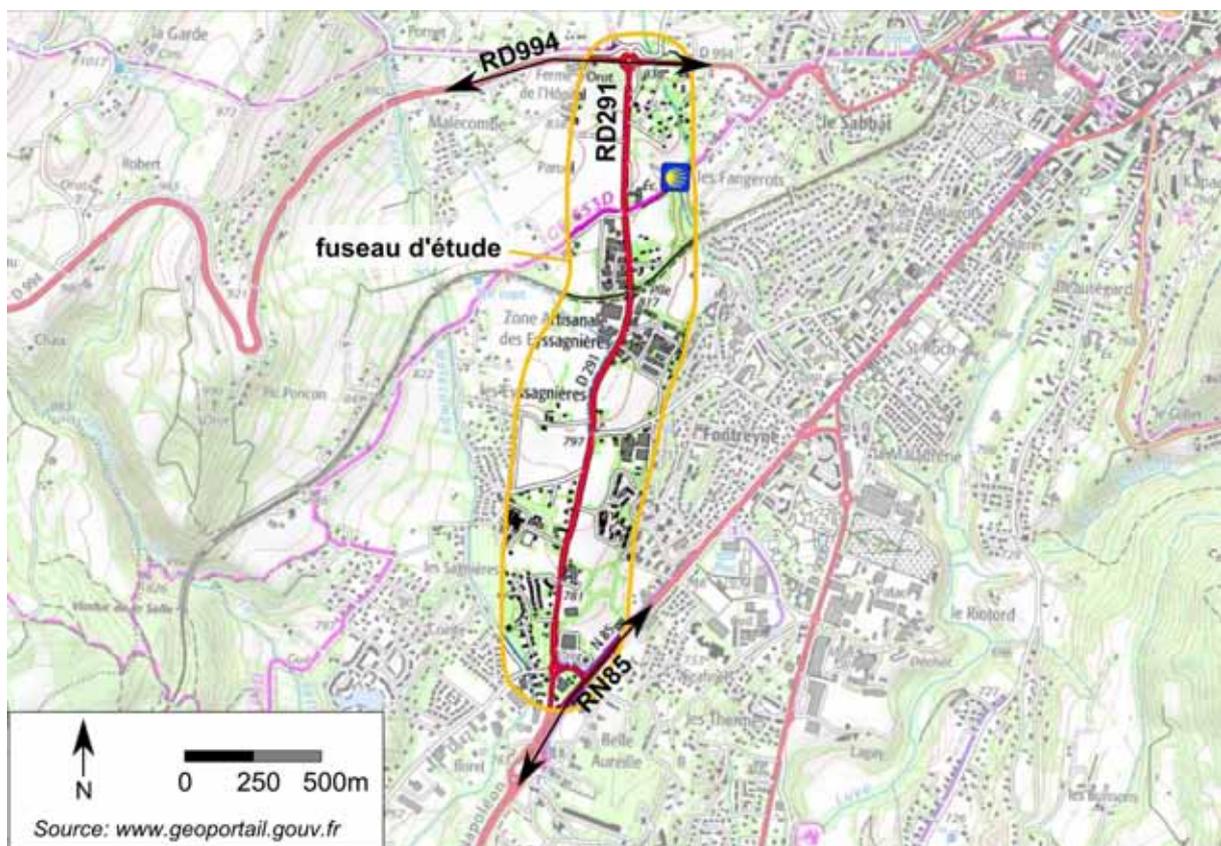


Figure 1 : localisation du fuseau d'étude

B. MILIEU PHYSIQUE

B.1. LE CLIMAT

Le département des Hautes-Alpes, largement ouvert vers le sud par la vallée de la Durance et du Buëch, est influencé par le climat méditerranéen, mais aussi du fait de sa topographie, par les caractéristiques d'un climat de type montagnard venant du nord.

Le col Bayard marque la limite entre climat Méditerranéen et Montagnard.

Au sud du col Bayard, le Gapençais peut être considéré comme la limite nord de la Provence (avec le Buech et la Durance). Les précipitations, annuelles moyennes de 750 à 900 mm, tombent principalement en octobre-novembre et en mai. Les caractéristiques méditerranéennes y sont perceptibles. On y trouve des épisodes pluvio-orageux intenses pouvant déverser près de 200 mm d'eau en 24 heures. Cette région est également soumise au Mistral, localement appelé «bise». L'enneigement hivernal peut être long.

B.2. LE RELIEF

La dépression du bassin de Gap forme une espèce d'Arc entre Tallard au sud et la Bâtie Neuve au nord-est, le fond de la vallée avoisinant les 700 mètres NGF où s'est développée la ville de Gap.

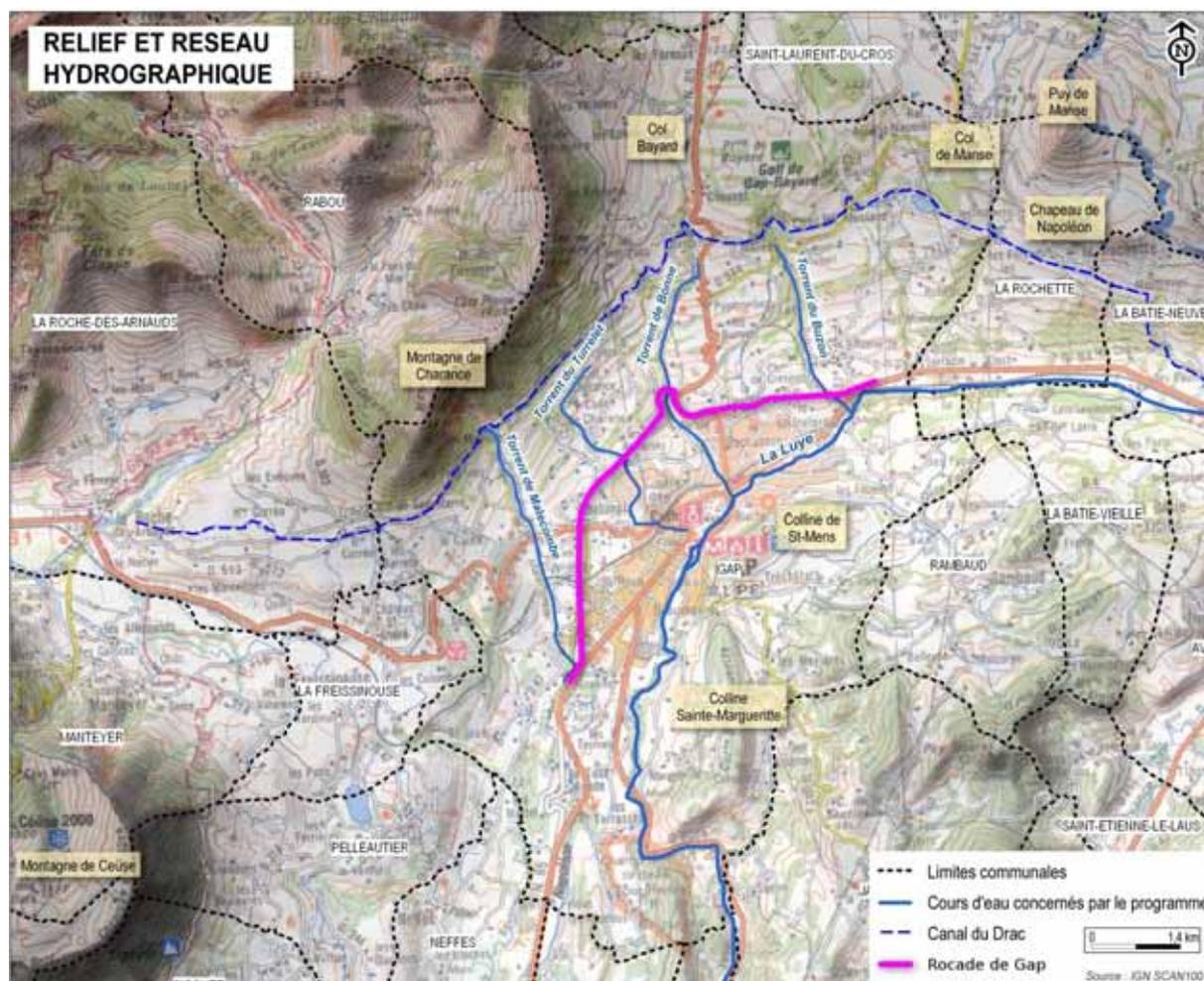


Figure 2 : relief et hydrographie (source : étude d'impact de la section Charance de la rocade de Gap - Sémaphores)



Gap est dominé au nord-ouest par la Montagne de Charance, culminant à plus de 1 900 mètres, par le chapeau de Napoléon et le Puy de Manse au nord culminant à des altitudes respectivement de 1 400 et 1 600 mètres. La Montagne de Ceüse, dont les sommets avoisinent les 2 000 mètres au sud-ouest, forme quant à elle un horizon plus éloigné, avec son vaste piémont chahuté. Ces différentes émergences sont reliées entre elles par ces anciens seuils glaciaires formant aujourd'hui des cols. Il s'agit de la Freissinouse, à une altitude de 1000 m environ et de l'ensemble col Bayard – col de Manse, à des altitudes autour de 1 200 - 1 300 mètres (cf. carte ci-avant).

Au sud-est, le sillon gapençais se définit par le massif dit du Remollon et plus particulièrement au travers d'une succession de collines (colline Sainte-Marguerite et colline de Saint-Mens) qui délimitent l'arc intérieur, avec des sommets culminant à des altitudes de l'ordre de 900 mètres et délimitant de petits plateaux agricoles.

La section dite des « Eyssagnières » est située entre 763m d'altitude (raccordement à la RN85 au sud) et 838m d'altitude (carrefour avec la RD994 au nord), pour une longueur de 2,6km. Son profil en long est en pente douce (3% en moyenne) avec un dénivelé positif du sud vers le nord. Seul le franchissement de la voie ferrée par un ouvrage supérieur marque le paysage avec une pente plus marquée.



Figure 3 : franchissement de la voie ferrée par la RD291 : seul point particulier topographique

B.3. LA GEOLOGIE

Le sous-sol du secteur d'étude est occupé par les formations suivantes :

- **Les Terres Noires (J₄₋₂)** : Les terres noires sont constituées de schistes argileux noirs monotones le plus souvent pauvres en fossiles. Elles peuvent atteindre plus de 1 000 m de profondeur.
- **Le Glaciaire Récent (Gw₁₋₆)** : Le glaciaire récent est un glaciaire à éléments exotiques où prédominent les grès de l'Embrunais et parfois les roches cristallines du Pelvoux. Il a conservé une morphologie assez fraîche avec des crêtes morainiques bien marquées atteignant jusqu'à 15 m de haut. On distingue six stades emboîtés : le stade 1 représenterait le maximum de Würm et le stade 6 correspond seulement au dernier stationnement du glacier durancien dans le sillon de Gap.
- **Les alluvions stabilisées (Jy)** : Il s'agit des cônes de déjection stabilisés et colonisés par la végétation ou les cultures.

L'ensemble de ces matériaux sont sensibles à l'eau. Sur la section Charance de la rocade de Gap, l'étude géotechnique mettait en évidence des problèmes de stabilité entre les Terres Noires et les dépôts glaciaires qui, en contact avec les venues d'eau, provoquent des glissements. D'autre part, les terrains alluvionnaires des cônes de déjection se gorgent d'eau et deviennent instables.

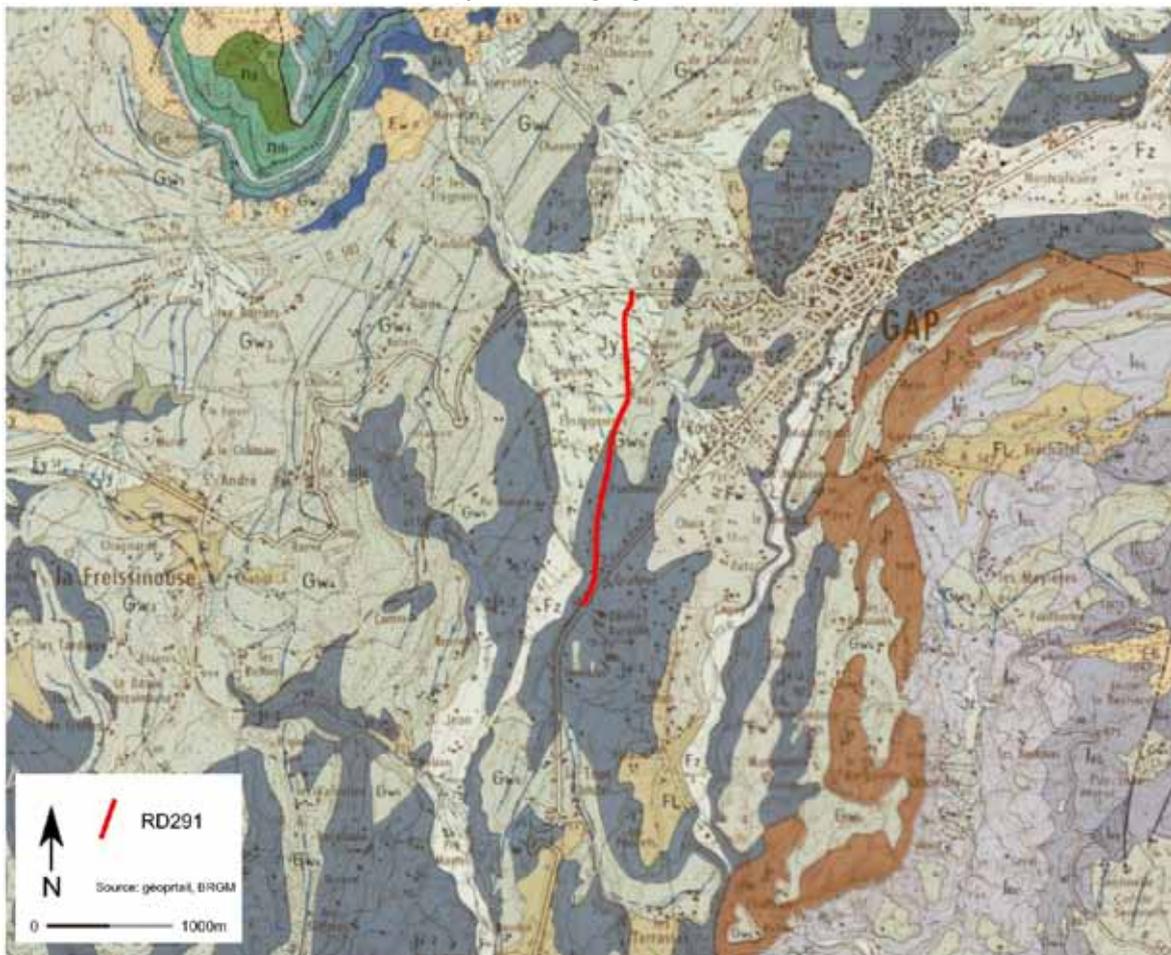


Figure 4 : extrait de la carte géologique de Gap (source BRGM)

B.4. LES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

B.4.1. Les cours d'eau

La ville de Gap est située en bordure de la Luye, affluent de la Durance. L'essentiel des affluents de la Luye sont des torrents descendant de la montagne de Charance ou du plateau Bayard, leur action érosive ayant fortement entaillé la topographie existante (torrents de Bonne, de Malecombe, du Buzon, de Tournefave, de Malecombe ...).

Le fuseau d'étude est situé dans le bassin versant de deux affluents de la Luye : le torrent de Malecombe à l'ouest de la RD et le ruisseau du Tournefave à l'est. Ces deux cours d'eau drainent chacun un cône de déjection (Jy de la carte géologique précédente) en provenance de la Montagne de Charance.

La RD291 n'intercepte aucun de ces cours d'eau, éloignés de l'axe routier au minimum de 100m.

Sur la carte topographique au 1/25000 de l'IGN, un ruisseau temporaire est cartographié le long de la RD291. Il s'agit d'un fossé agricole alimenté par le canal du Drac, à 1138m d'altitude, qui suit le tracé du torrent de Malecombe et s'en éloigne à partir du lieu-dit Mallecombe, après le franchissement de la RD994.

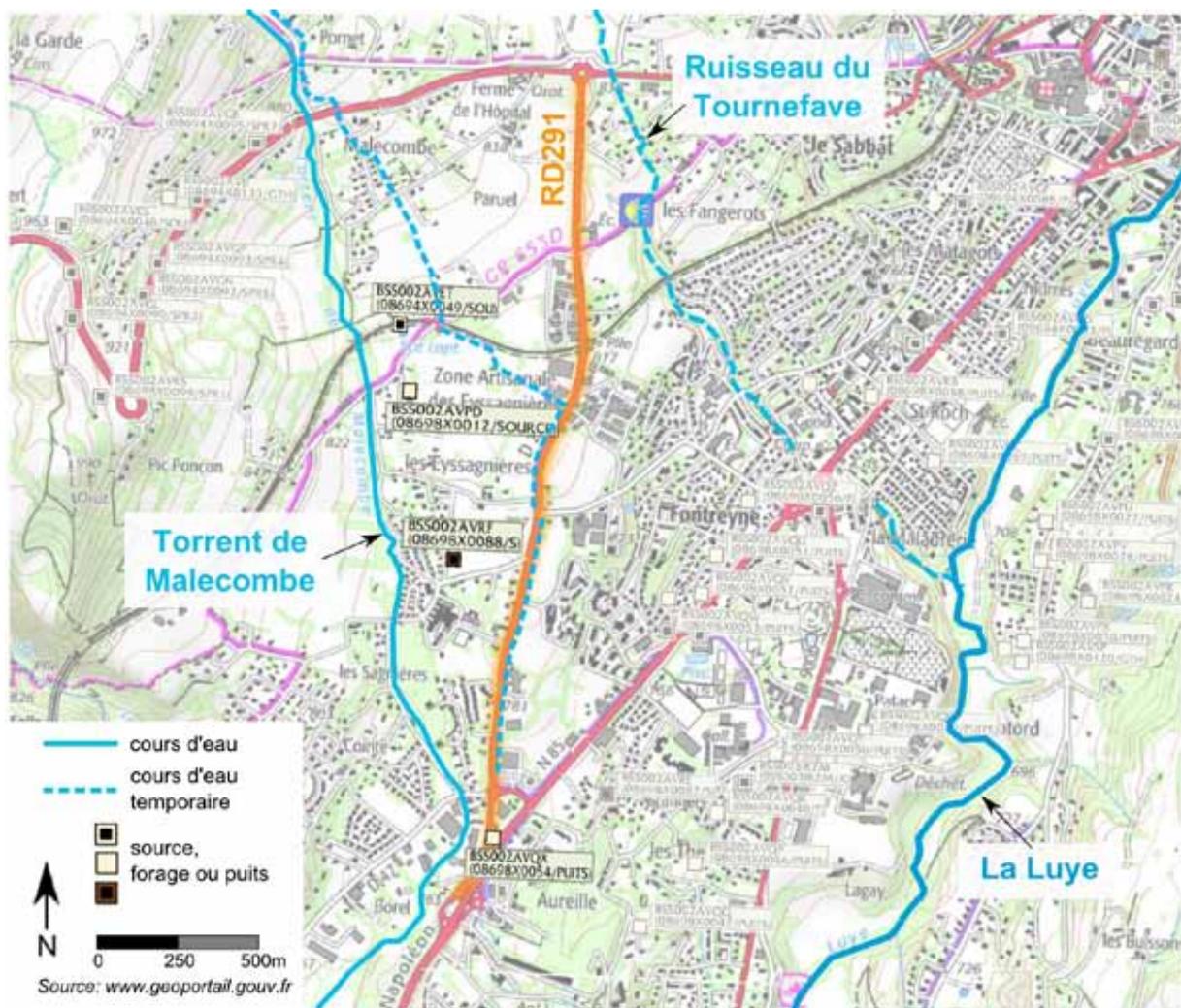


Figure 5 : eaux superficielles et souterraines au droit de la RD291

Ce fossé est cartographié différemment d'une édition à l'autre de la carte topographique. Sur le terrain, il s'agit d'un fossé agricole plus ou moins comblé à l'ouest de la RD291, qui doit fonctionner comme fossé de drainage des terres agricoles (et du cône de déjection) ; il traverse la RD291 au droit du carrefour « chemin de Rousine/RD291 », franchit la rue des lauriers et longe la RD jusqu'au terrain vague situé au droit de la route de Chaudefeuille. A partir de cet endroit, le fossé est canalisé en souterrain. En octobre 2019, il était en eau et présentait un débit soutenu.

Au droit des carrefours, les eaux de ruissellement de la chaussée sont canalisées par un bord bétonné et rejoignent



Figure 6 : fossé le long de la RD291 au droit du carrefour avec la route de Chaudefeuille

B.4.2. Les eaux souterraines

Plusieurs sources, puits et forages sont recensés par le BRGM à proximité du fuseau d'étude. Les ouvrages les plus proches sont situés à l'ouest de la RD291, et donc en amont hydraulique de la route (tableau ci-après). Les ouvrages situés en aval hydraulique de la RD291 sont éloignés de la RD et situés en secteur urbain et/ou en aval de la RN85 : ils sont soumis à une pression urbaine (pollution de surface) éloignée de la RD291.

Tableau 1 : liste des ouvrages souterrains recensés à proximité de la RD291 (reportés sur la carte ci-avant)

Identifiant national de l'ouvrage (et ancien code)	Lieu-dit Altitude	Usage	Descriptif	Masse d'eau souterraine et Entité hydrogéologique auquel l'ouvrage est rattaché
BSS02AVET (08694X0049/SOU)	Les Sagnières 823m	Eau – Irrigation agricole	Source captée	Formations variées du haut bassin de la Durance (FRDG417) Formations marno-calcaires du Lias au Crétacé du bassin versant de la Durance (De Chateauroux à Sisteron) (PAC11C - BDLISA : 577AC00)
BSS002AVPD (08698X0012/SOURCE)	Les Saguières 810m	Eau - Irrigation agricole	Source	
BSS002AVRF (08698X0088/S)	Les Eyssagnières 788m		Forage (34m de profondeur)	
BSS002AVQX (08698X0054/PUITS)	Foureyne 762m		Puits (3,55m de profondeur)	

Ces sources sont alimentées par les eaux de drainage superficiel des alluvions torrentielles (cônes de déjection stabilisés). Cette ressource aquatique est superficielle et vulnérable aux pollutions. Leur usage actuel n'est pas connu.

En sous-sol, la masse d'eau souterraine correspond aux « formations variées du haut du bassin versant de la Durance ». L'entité hydrogéologique est semi-perméable, à nappe libre, sur un substrat intensément plissé de montagne et fissuré : elle est donc potentiellement vulnérable aux pollutions de surface.

B.4.3. Qualité des eaux

Seule la Luye (FRDR294) fait l'objet d'un suivi de la qualité de ses eaux. L'état chimique est bon. En revanche, l'état écologique est mauvais, pour des raisons de morphologie, de présence de substances dangereuses, de matières organiques et oxydables, de pesticides ; l'objectif d'atteinte du bon état écologique est fixé à 2027.

Le torrent de Malecombe et le ruisseau de Tournefave ne font l'objet d'aucun suivi de la qualité de leurs eaux, ni d'aucun classement au titre de leurs potentialités écologiques (inventaires frayères, classement piscicole, réservoir biologique), alors que la Luye fait partie de l'inventaire frayères.

Des zones humides sont inventoriées au droit de la RD291, dans la partie nord du fuseau d'étude (entre la RD994 et l'école primaire).

Enfin, le bassin versant de la Luye, incluant certains de ses affluents (dont le ruisseau du Tournefave), est classé en zone sensible à l'eutrophisation¹. L'ensemble du fuseau d'étude est concerné par ce zonage, à l'exception du secteur situé à l'ouest de la RD291 entre Chaudefeuille et l'échangeur avec la RN85 au sud.

L'ensemble de ces zonages est reporté sur la carte ci-après.

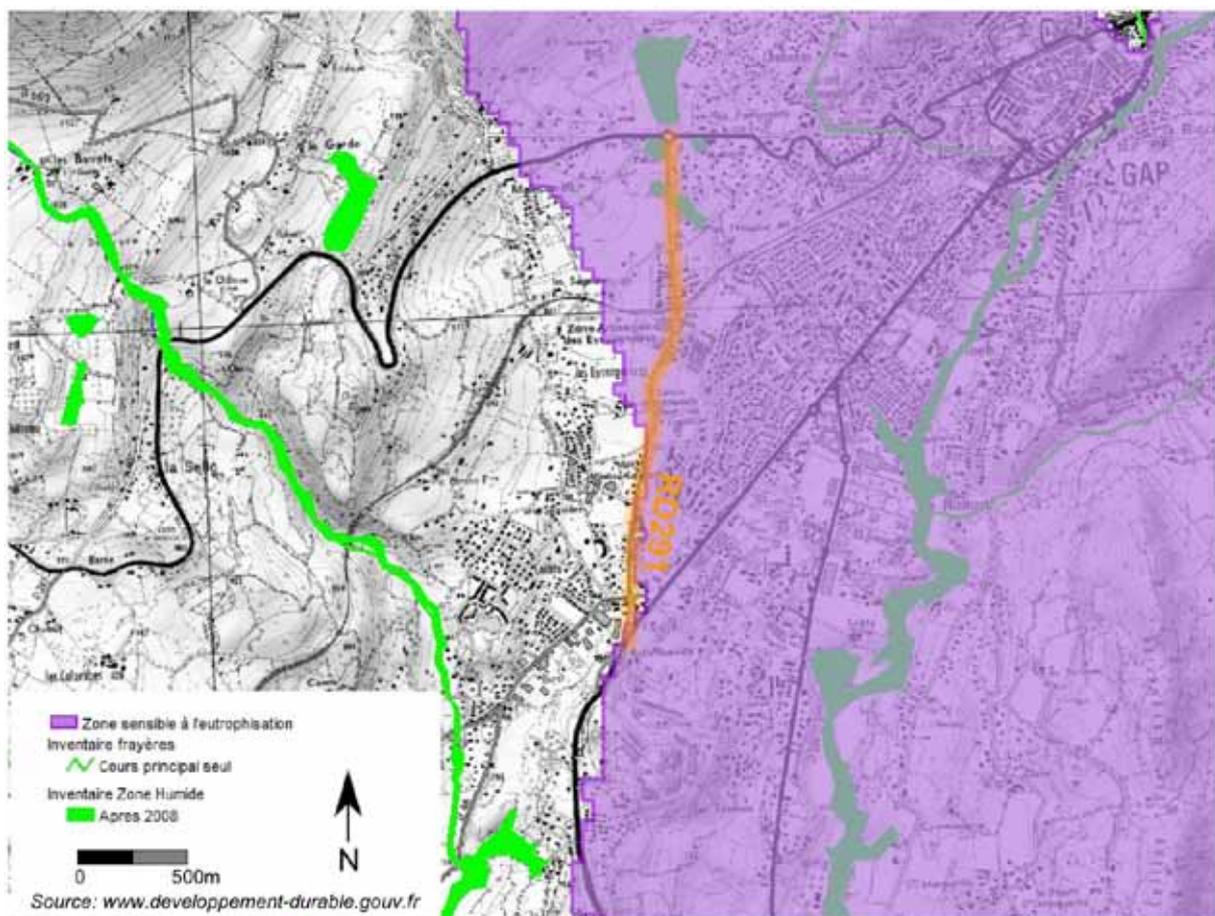


Figure 7 : inventaire frayères et zones humides, et zones sensibles à l'eutrophisation

¹ L'eutrophisation est la conséquence d'un enrichissement excessif en nutriments (azote, phosphore) conduisant à des développements végétaux anormaux. L'origine des apports urbains de la ville de Gap est mis en avant comme facteur majoritaire contribuant au risque d'eutrophisation ; le SDAGE préconise la mise en place d'un traitement complémentaire du Phosphore dans la STEP Gap-Ville.

Le SDAGE 2016-2021 fixe un certain nombre de mesures pour arriver au bon état écologique de la Luye : restauration du cours d'eau, lutte contre les pollutions (lutte contre les pesticides, réduction des pollutions associées à l'assainissement, traitement des eaux pluviales...).

L'état chimique de la masse d'eau souterraine « formations variées du haut bassin de la Durance » est bon.

B.4.4. Utilisation de la ressource aquatique

Au titre de l'alimentation en eau potable, la ville de Gap est alimentée en eau potable par les sources de Charance (10 à 20 l/s) qui émergent de formations glaciaires et d'éboulis et du Col Bayard (≈ 3 l/s), qui apparaissent à la base de formations glaciaires et d'éboulis. Ces captages sont situés très en amont de la zone d'étude.

Le canal de Gap ou canal du Drac a été construit dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle pour permettre l'irrigation agricole du bassin gapençais à partir du Drac. Il constitue un élément essentiel dans le territoire pour l'alimentation en eau potable, selon une implantation à mi-pente sous le plateau Bayard puis au niveau du domaine de Charance jusqu'à Pellautier et au-delà. Le système est complété par la présence de plusieurs bassins de retenue (réserve des Jausauds, réservoir des Manes, lac de Pellautier).

B.4.5. Contexte institutionnel

Le secteur d'étude est inclus dans le territoire du SDAGE Rhône Méditerranée : tout aménagement doit être conforme aux objectifs de non dégradation des milieux aquatiques fixés par le programme du SDAGE 2016-2021.

La commune de Gap (et donc le fuseau d'étude) est incluse dans le bassin versant de la Durance ; le SDAGE 2016-2021 identifie la nécessité de mettre en œuvre un Schéma de Gestion et d'Aménagement des Eaux (SAGE) pour coordonner les différentes politiques sectorielles menées à l'échelle du bassin et adopter une vision prospective du territoire et des usages de l'eau. Néanmoins, le projet de périmètre n'est pas encore défini.

B.5. LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Selon la base « georisques.gouv.fr » du Ministère de l'Ecologie, les risques suivants sont présents sur la commune de Gap :

- Feu de forêt
- Avalanche
- Inondation : par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
- Mouvement de terrain :
 - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)
 - Eboulement, chutes de pierres et de blocs
 - Glissement de terrain
 - Tassements différentiels
- Risque industriel
- Séisme : Zone de sismicité dite « modérée » (zone n°3)
- Transport de marchandises dangereuses



B.5.1. Les risques naturels

Le PPRN a été approuvé le 23 novembre 2007 pour les risques inondation, mouvement de terrain et avalanche.

Le fuseau d'étude est concerné par les risques naturels suivants :

- Séisme : Zone de sismicité dite « modérée » (zone n°3)
- Feu de forêt :

→ Trois secteurs sont soumis à l'aléa incendie aux abords de la RD291 ; la partie sud du fuseau d'étude est soumise à obligation de débroussaillage (cf extrait cartographique suivant).

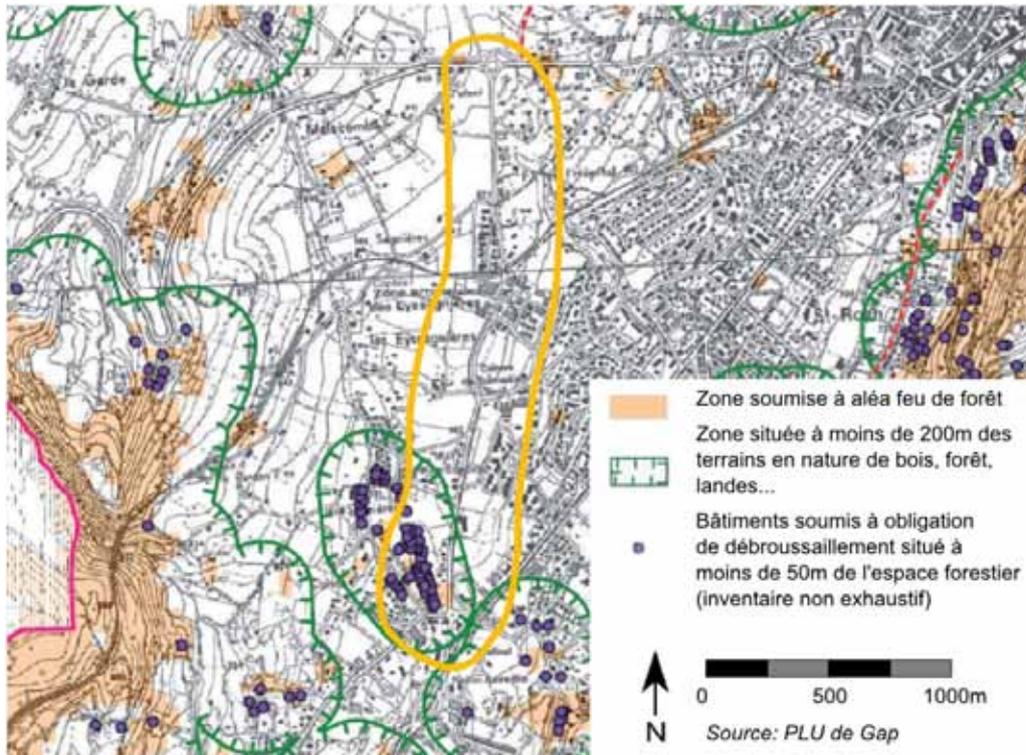


Figure 8 : aléa feu de forêt et obligation de débroussaillage

- Inondation : par crue torrentielle, ravinement et ruissellements sur versant
- Mouvement de terrain : Glissement de terrain

→ La RD291 franchit un talweg affluent du ruisseau du Tournefave (au nord de l'école des Eyssagnières) : ce secteur est en zonage rouge du PPR pour l'aléa ravinement et ruissellement sur versant à l'ouest de la RD ; en zonage bleu pour aléa glissement de terrain à l'est de la RD.

→ Au sud du fuseau d'étude, la RD291 intercepte des secteurs en zonage bleu pour risque de crues torrentielles (débordement du torrent de Malcombe) et inondation.

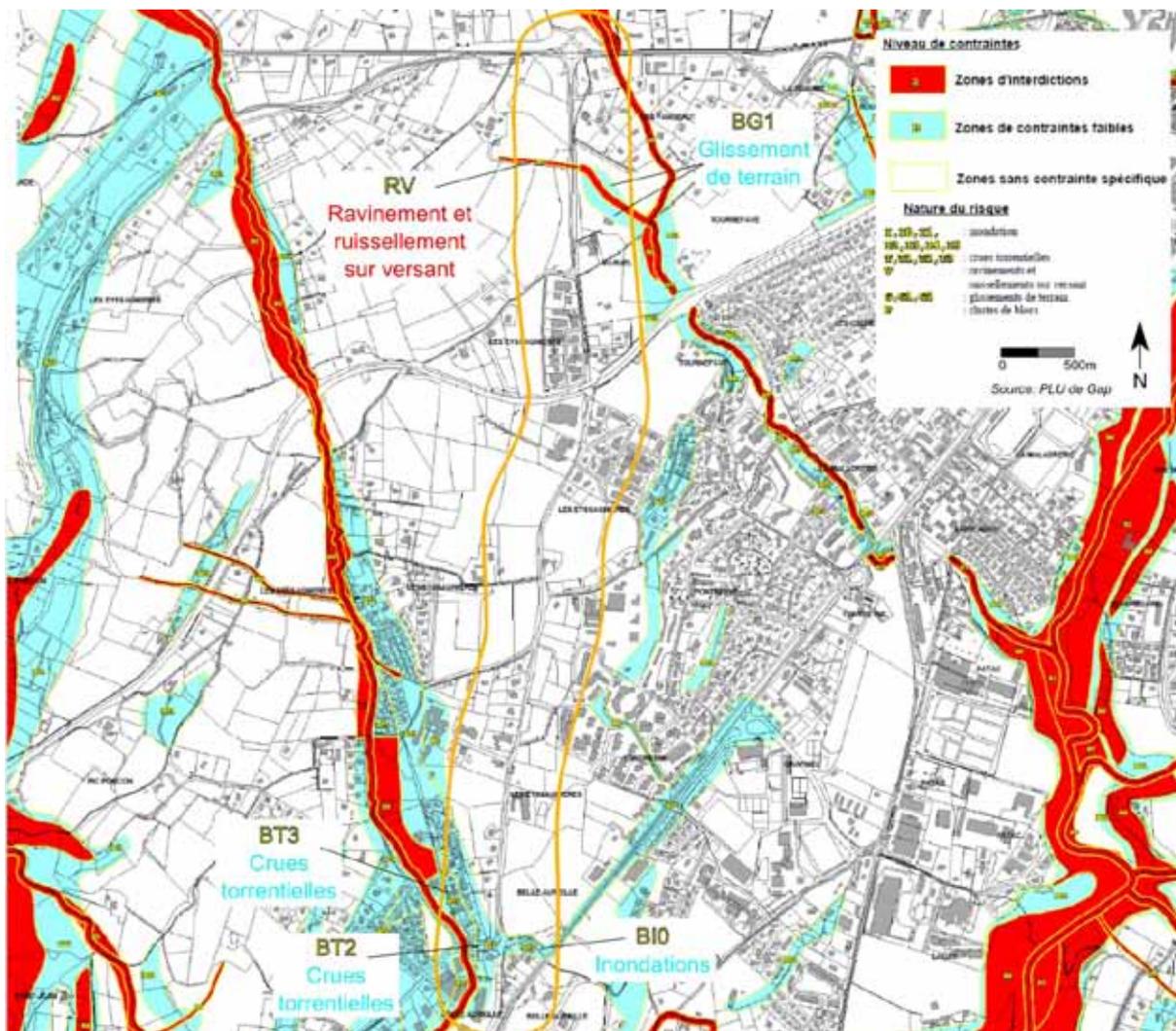


Figure 9 : extrait du zonage réglementaire du PPR de la commune de Gap

B.5.2. Risque industriel et TMD

La commune de Gap accueille 7 Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) à Autorisation et Enregistrement, non Seveso. L'une d'entre elle est située au sud du fuseau d'étude, dans la ZI Belle Aureille. Il s'agit de la société « routière du Midi », pour son usine d'émulsion de bitume.

D'autre part, le fuseau d'étude intercepte, dans sa partie sud, des sites référencés comme sites et sols pollués (garage, dépôt d'explosifs, atelier de métallurgie, usine de bitume).

Ces activités sont réalisées sur parcelles privées, en dehors de l'emprise routière.

Aucune canalisation de transport de matières dangereuses (TMD) avec servitude d'utilité publique n'est localisée dans le fuseau d'étude. Toutefois, une canalisation de transport de gaz est signalée le long de la RD291 par des bornes jaunes.

La commune de Gap est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par voies routières sur les Routes Nationales n°85 et n°94. La RD291 n'est pas classée TMD. Cependant, la RD étant une voie ouverte aux poids-lourds dont ceux transportant des matières dangereuses, le risque « Transport de matières dangereuses » est présent bien que faible puisque le trafic est peu important et concerne actuellement de la desserte locale et non du trafic de transit.



Figure 10 : Risque technologique et sites et sols pollués

Le fuseau d'étude est donc soumis à deux types de risques industriels :

- Risque industriel faible au sud du fuseau d'étude avec la présence d'ICPE et de sites et sols pollués
- Transport de matières dangereuses (risque faible).

Avec l'ouverture de la section « Charance » de la rocade de Gap, le trafic TMD sera dérivé de la RN85 actuelle vers la rocade et donc la RD291. Le risque TMD va donc augmenter dans le futur.

C. MILIEU NATUREL

La situation géographique exceptionnelle de Gap, au carrefour climatique méditerranéen et montagnard, contribue à la variété et à la richesse des cortèges floristiques et des types de milieux présents.

Gap se situe dans la zone bioclimatique des Alpes intermédiaires delphino-provençales subissant donc aussi bien les influences sub-méditerranéennes que continentales. Combinées à des altitudes entre 700 à 2161 mètres, ces influences se précisent par des étages de végétation supraméditerranéen, montagnard et subalpin essentiellement.

Ce carrefour climatique a favorisé l'implantation et le maintien de certaines espèces qui se retrouvent être en limite d'aire de répartition, et ce aussi bien au niveau floristique que faunistique.

Cette richesse biologique est connue aujourd'hui via les Zones Naturelles d'inventaires Ecologiques, faunistiques et Floristiques (ZNIEFF) et qui ont permis de définir des mesures de protection (réseau Natura 2000, Parc National des Ecrins, Espaces Naturels Sensibles).

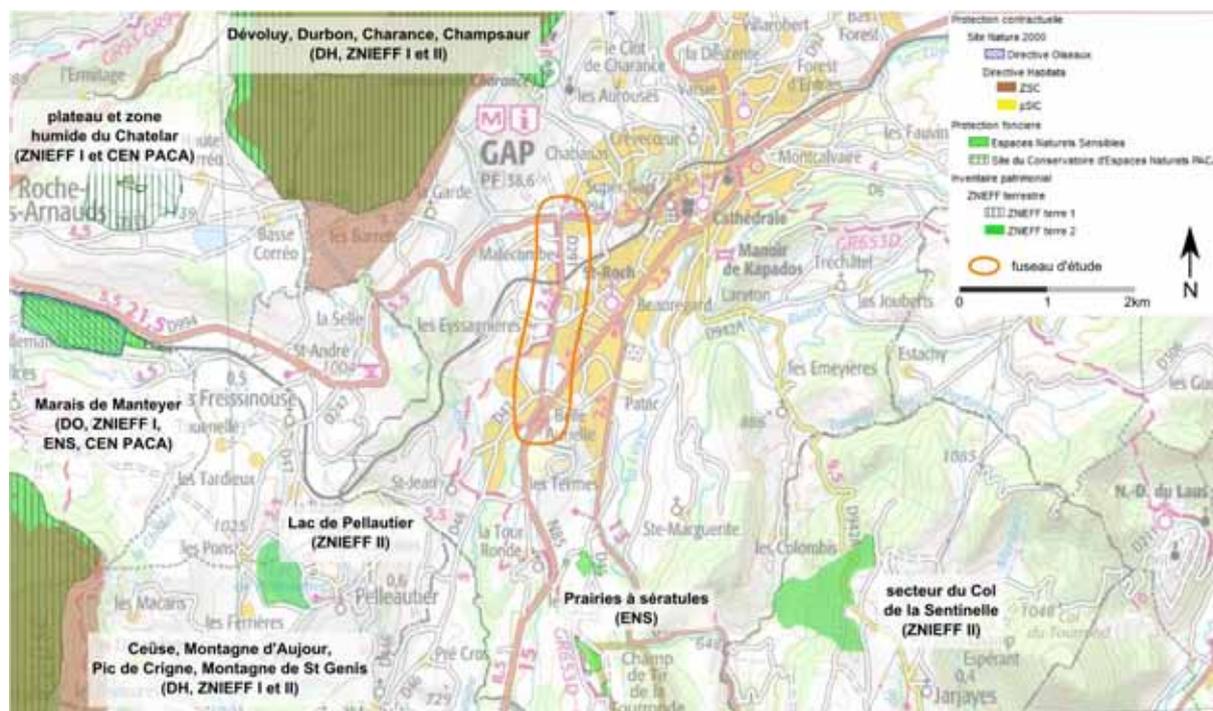


Figure 11 : sites naturels patrimoniaux autour de Gap

Le fuseau d'étude, situé en périphérie de la tache urbaine de Gap, n'est concerné par aucun de ces périmètres d'inventaires ; le plus proche, le site Natura 2000 « Dévoluy - Durbon - Charance – Champsaur » (zone spéciale de conservation) est à environ 1,5km à vol d'oiseau du fuseau d'étude.

Le fuseau d'étude traverse un ancien territoire agricole mité par l'urbanisation. Les secteurs naturels sont désormais limités aux éléments linéaires du paysage : quelques haies et fossés bordant les dernières parcelles agricoles et déblais végétalisés de la voie ferrée. Quelques espaces verts d'accompagnement des ensembles immobiliers et jardins d'agrément viennent compléter la trame verte.

Les éléments linéaires du paysage constituent des milieux naturels résiduels offrant des habitats potentiellement intéressants car ils sont les seuls refuges ou zones d'alimentation pour la faune sauvage. Ces milieux participent à la biodiversité ordinaire. Des prospections plus fines seront effectuées au printemps 2020.

Cependant, il faut souligner que le fuseau d'étude, situé en bordure de la tache urbaine de Gap, est peu attractif pour la faune sauvage du fait de la réduction des espaces naturels, de leur banalisation,

de leur manque de connectivité vers des espaces plus riches, de l'artificialisation des sols et du dérangement occasionné par l'activité humaine. Seules des espèces ubiquistes peuvent s'installer sur ce territoire.

La strate arbustive des haies le long de la RD est composée de prunelliers, aubépines, robiniers faux-acacia, frênes, peupliers, saules, érables champêtres, clématites...

Le long des résidences et jardins privés, sont plantées des espèces horticoles (cyprès, pyracantha, lauriers cerise...). Près de l'école, l'axe de la RD est souligné d'un alignement d'érables.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) classe la tache urbaine de Gap (incluant le fuseau d'étude) en obstacle et pression fort du fait de l'artificialisation des sols par l'urbanisation.

Le SCOT a identifié la trame verte et bleue (TVB) du territoire : le fuseau d'étude n'est concerné par aucun élément de la TVB (cf extrait cartographique ci-après).

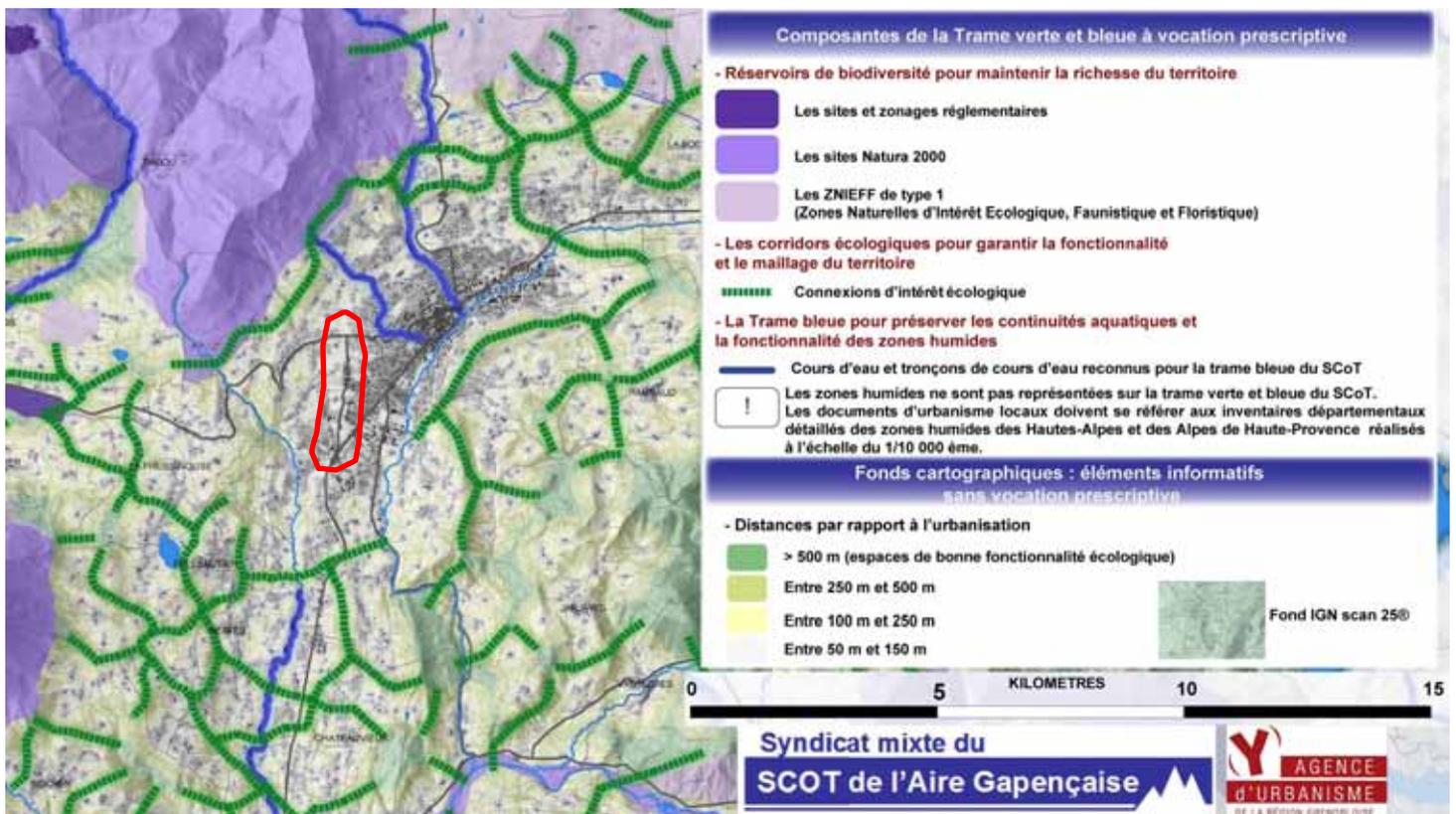


Figure 12 : extrait de la carte de la trame verte et bleue du SCOT du Gapençais

D. MILIEU HUMAIN

D.1. LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

D.1.1. La loi Montagne

La commune de Gap appartient au massif des Alpes du Sud. Elle est donc concernée par la loi Montagne. Cette loi vise à protéger l'agriculture de montagne (et notamment les terres agricoles faciles d'exploitation) et le paysage.

D.1.2. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du gapençais

Le périmètre du SCOT s'étend aux 78 communes membres des Communautés de Communes Buëch-Dévoluy, Champsaur-Valgaudemar, Serre-Ponçon Val d'Avance, et Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, soit 81000 habitants sur 2100km².

Le SCOT est un document de planification qui permet d'organiser l'aménagement du territoire sur un temps long (au moins 30 ans) dans une optique de développement durable. Il a été approuvé le 13 décembre 2013.

L'aire gapençaise regroupe 54 % de la population des Hautes-Alpes (pour 30 % de sa superficie) et affiche une densité moyenne de 40 habitants au km², assez peu révélatrice compte tenu des écarts entre les secteurs (de quelques habitants dans le Dévoluy à 350 habitants au km² à Gap).

De par sa situation géographique et son relatif enclavement, l'aire gapençaise s'est structurée de façon quasi autonome autour de Gap, dont les fonctions et le rayonnement de capitale régionale sont supérieurs à ceux d'une ville moyenne de 40 000 habitants.

Le SCOT est basé sur 5 grands défis :

- ✓ La richesse de l'environnement à protéger comme source d'attractivité économique et sociale
- ✓ La protection et la valorisation de l'agriculture
- ✓ L'harmonisation territoriale et le développement équilibré du territoire
- ✓ La pérennité et la diffusion des activités touristiques
- ✓ Le maintien de la qualité du paysage et du cadre de vie

Le Document d'Objectifs et d'Orientation (DOO) constitue la traduction réglementaire du SCOT : les orientations sont les cadres stratégiques fixés par le SCOT, avec lesquels doivent être compatibles les documents d'urbanisme locaux ; les cartes du DOO ont valeur d'orientations. Les objectifs chiffrés sont les buts à atteindre.

Un chapitre de DOO est consacré au document d'aménagement commercial qui a vocation à organiser le développement des espaces commerciaux dans les Zones d'Aménagement COMMERCIALES (ZACOM). Les orientations portent sur la limitation de la consommation d'espace liée au développement de l'activité commerciale en périphérie des villes et l'amélioration de la qualité et la fonctionnalité urbaine des zones commerciales.

Chaque fiche de ZACOM fixe la taille maximale et le type d'établissement sur la zone. Ainsi, la ZACOM N°5, dite ZA des Eyssagnières 3, sur la commune de Gap, a vocation à accueillir de l'artisanat, de la



petite industrie et des commerces spécialisés ; la taille maximale de surface de vente par établissement est fixée à 2000m² (carte ci-après). L'aménagement de la RD291 doit être compatible avec cette vocation commerciale ; les commerces doivent valoriser leur façade côté RD en vitrine.

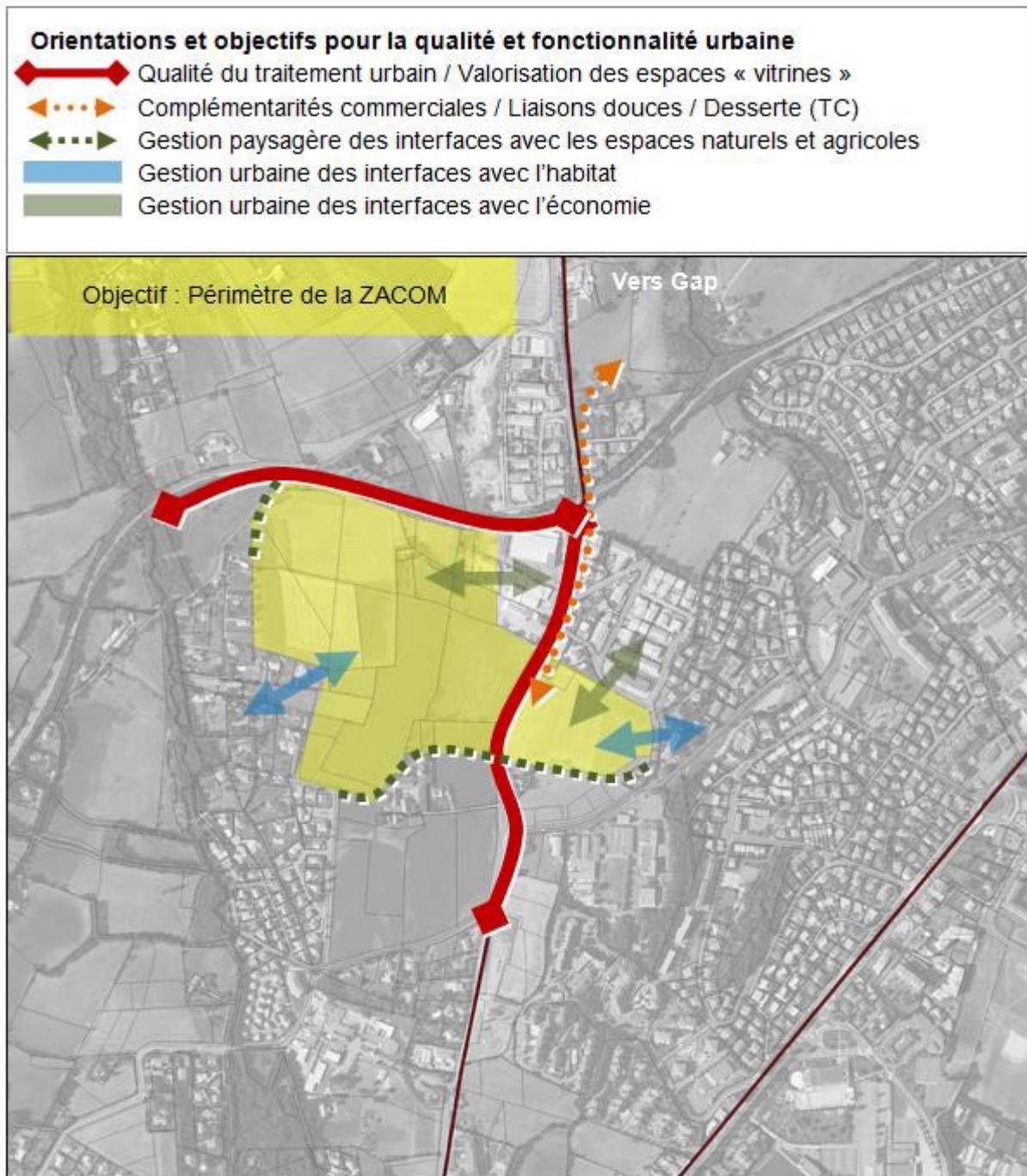


Figure 13 : ZACOM des Eyssagnières 3 (extrait du DOO du SCOT de l'aire gapençaise)

Concernant les déplacements, le DOO précise en recommandations (non opposables) que les documents d'urbanisme locaux privilégient l'aménagement sur place des axes existants (homogénéisation du gabarit des voies, traitement des carrefours dangereux) ; cela concerne la RD291, « qui complètera dans un premier temps la section centrale de la rocade de Gap pour offrir un itinéraire de contournement « nord-sud » de Gap reliant la RN85 « nord » à la RD994 et à la RN85 « sud ».

D.1.3. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme de Gap a été approuvé le 2 février 2018, la dernière modification date du 27 septembre 2019.

La RD291 n'intercepte que des zonages de type urbain ou à urbaniser (UB, UC, UE, 1AU et 2AU), à l'exception du secteur nord partiellement en Agricole (Ap et Ar) et Naturel. Cela signifie que le territoire aujourd'hui encore occupé par des parcelles agricoles va être profondément transformé au fil des années, avec une demande croissante en infrastructures de déplacement, notamment.

Aucun espace boisé classé n'est présent dans le fuseau d'étude ; les haies le long des déblais de la voie ferrée sont à préserver au titre de la trame verte.

L'ensemble de la RD291 bénéficie d'emplacements réservés pour l'élargissement de la voie ; le tracé de la section sud de la rocade bénéficie également d'un emplacement réservé.

Enfin, au droit du carrefour avec la rue des Lauriers (voie communale n°30), un calvaire est recensé au titre du petit patrimoine culturel.

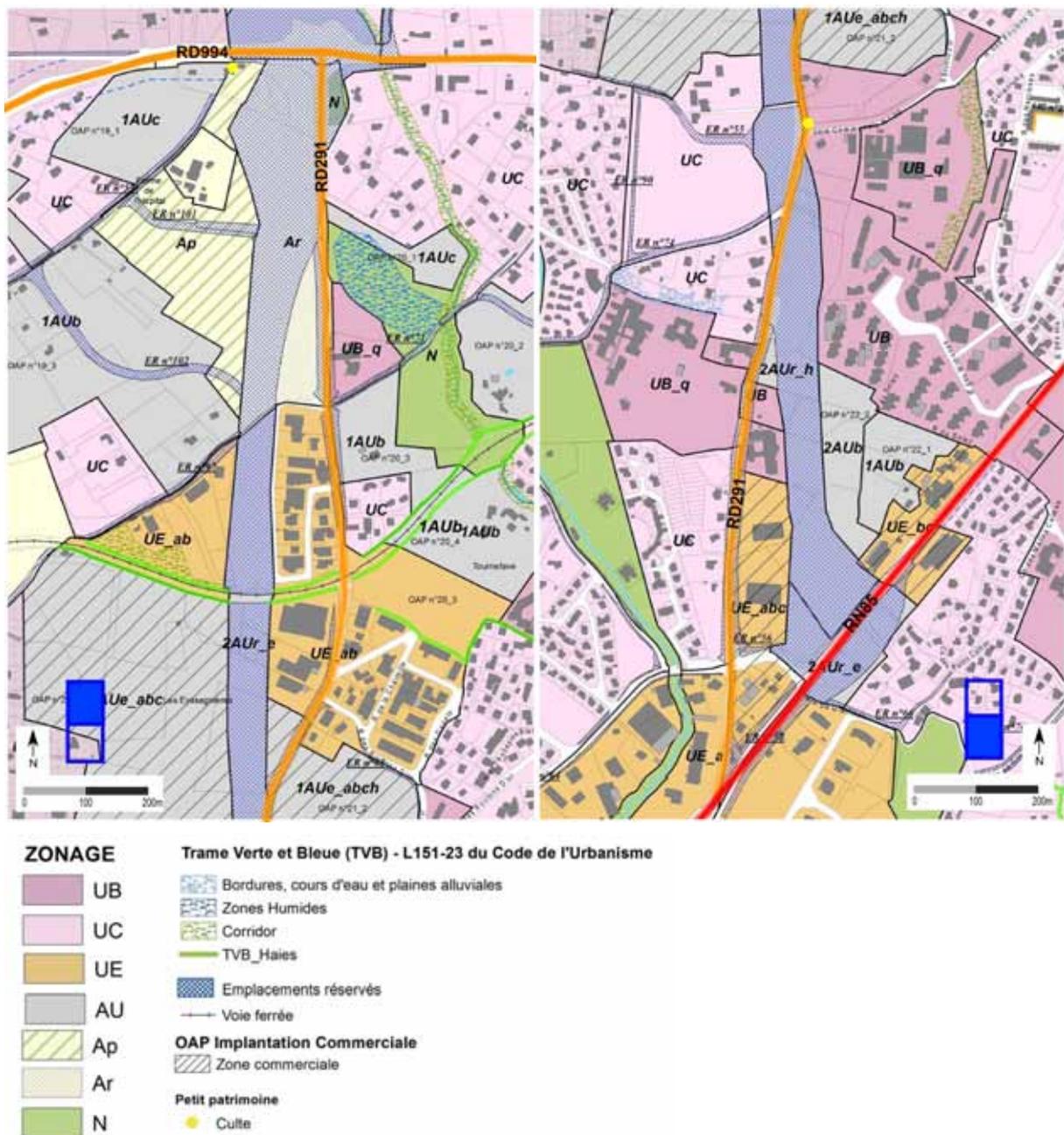


Figure 14 : extrait du PLU de Gap (planche graphique n°3)

Les zonages « à urbaniser » font l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP), afin de garantir un développement urbain maîtrisé et cohérent (cf tableau ci-après).

Tableau 2 : OAP figurant à proximité du fuseau d'étude

	Vocation de la zone	Localisation	Capacité théorique
OAP N°19 ferme de l'hôpital	Dominante habitat	au nord-ouest du fuseau d'étude, au contact de la RD994	115 logements sous forme d'habitat individuel dense jusqu'à petit collectif R+2 et 320 logements en collectifs R+3 et R+4
OAP N°20 Tournefave	Dominante habitat	à l'est du fuseau d'étude, de part et d'autre de la voie ferrée et du Tournefave	98 logements sous forme d'habitat individuel dense jusqu'à petit collectif R+2 et 125 logements en collectifs R+3 et R+4 ; un secteur au contact de la ZA Eyssagnières au sud à vocation économique
OAP N°21 ZA Eyssagnières	A vocation d'activités économiques	dans la continuité de la ZA Eyssagnières existante au sud de la voie ferrée et vers l'ouest	- commerce de détail de proximité : non autorisé, - commerce de détail de «non proximité» : 2000m ² . L'aménagement doit également être en accord avec l'OAP « implantation commerciale »
OAP N°22 Eyssagnières	Dominante habitat	à l'est du fuseau d'étude en continuité du hameau des Eyssagnières et au contact de l'emplacement réservé « rocade »	105 logements attendus en collectifs R+3 et R+4

D.2. L'UTILISATION DU SITE

Le fuseau d'étude mêle différents usages reportés sur la carte ci-après : activités commerciales, industrielles, artisanales, agricoles, équipement de santé et habitat.

Un long corridor est maintenu agricole car il s'agit de l'emplacement réservé de la rocade de Gap.

Le sud du fuseau est plus densément urbanisé que le nord. On y trouve majoritairement de l'activité économique, avec le long de la RD291 des concessions automobiles, puis un pôle médico-social (Association des Paralysés de France (APF) et ADSEA05, institut médico-éducatif, maison d'accueil spécialisée). Ces établissements sont tournés vers la RD291 (effet de vitrine). Le secteur d'habitat à l'ouest de la RD est plus ou moins masqué par des haies denses.

Passé les établissements à vocation médicale, l'habitat domine sous forme d'opérations collectives en habitat individuel groupé ou petits collectifs : hameau des Eyssagnières à l'est, nouveau quartier de Chaudefeuille à l'ouest. Des parcelles sont encore utilisées à des fins agricoles. Deux délaissés longent la RD, l'un est utilisé comme terrain de moto-cross, l'autre comme zone de stockage de matériaux de chantier.

Au carrefour avec la rue des Lauriers, le fuseau d'étude est occupé par des parcelles agricoles.

La zone d'activité des Eyssagnières s'étend de part et d'autre de la voie ferrée franchie en passage supérieur. La ZA est divisée en 2 secteurs (nord et sud) ; les activités y sont variées, entre artisanat, bureaux et commerces : teinturerie, cuisiniste, imprimeur, réparation automobile, grossiste de

boissons, ambulanciers, ateliers agroalimentaires, magasin d'outillage professionnel, entreprise de travaux publics...

L'utilisation actuelle du site, urbanisée au sud, agricole au nord, tranche avec le zonage du PLU : l'ensemble des terres agricoles aujourd'hui est vouée à être urbanisé dans un futur proche, sous forme d'opérations d'ensemble, ou utilisés pour la construction de la rocade de Gap (emplacement réservé).

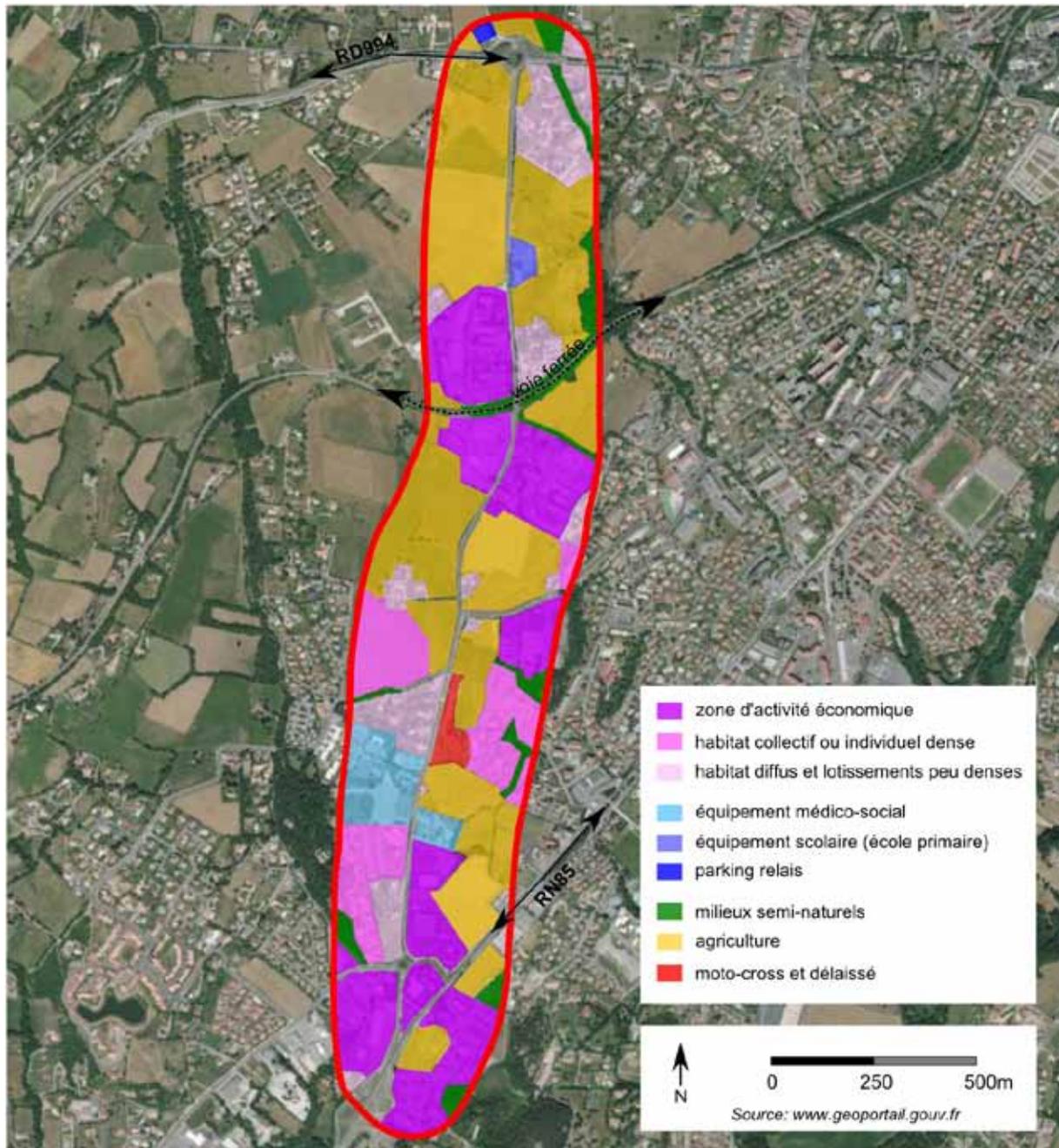


Figure 15 : utilisation du sol à l'intérieur du fuseau d'étude

D.3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Le fuseau d'étude accueille plusieurs types d'activités économiques : activités commerciales, artisanales, industrielles, bureaux, équipements médico-sociaux et agriculture.

Le sud du fuseau d'étude est occupé par des concessions automobiles.

La ZA Eyssagnières I et II regroupe des activités artisanales et commerciales diverses, mêlant clientèle professionnelle et particuliers : équipement des professionnels (outillage, imprimerie, boissons), équipement de la maison (cuisiniste, peintres, décoration...), agro-alimentaire, bureaux (notaires), agence de voyage...

Sur certaines parcelles, les bâtiments ont été conçus pour un usage à la fois artisanal et d'habitation ce qui entraîne une absence de traitement urbain homogène. En outre, à la cessation de l'activité professionnelle, la parcelle n'est plus utilisée que pour l'habitat, ce qui peut générer des conflits d'usage à terme.

Les équipements médico-sociaux sont cantonnés au sud du fuseau d'étude :

- Association des Paralysés de France (APF) : foyer d'accueil pour adultes handicapés, résidence Albert Borel, capacité d'internat de 52 places
- ADSEA05, institut médico-éducatif, maison d'accueil spécialisée : l'IME du Bois Saint Jean accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes porteurs d'une déficience intellectuelle, et des enfants et adolescents autistes ou présentant une déficience grave de la communication - Capacité d'accueil : 38 places en internat, 33 places en semi-internat, 1 place en accueil familial, 4 places accueil séquentiel.

Enfin, l'agriculture occupe encore une part importante du fuseau d'étude. Toutefois, à l'exception de parcelles autour de la ferme de l'hôpital (au nord), l'ensemble des terres agricoles est classé dans le PLU en zones d'urbanisation future et/ou en emplacement réservé pour le projet de rocade. Les parcelles sont donc utilisées uniquement en prairie semi-naturelles et en cultures céréalières (cultures annuelles permettant de limiter les investissements).

Bien que les terres agricoles du fuseau d'étude offrent des potentialités agronomiques élevées (qualité des terres, dispositifs d'irrigation), le projet de rocade et l'ouverture à l'urbanisation influencent l'agriculture locale défavorablement et induisent des modifications lourdes du parcellaire agricole et un gel du foncier, préjudiciable aux investissements agricoles.

D.5. LES COMMODITES DE VOISINAGE

D.5.1. Ambiance acoustique

Le trafic de la RD291 est source de nuisances acoustiques.

L'arrêté préfectoral n°2014-330-0012 du 26 novembre 2014 concernant le classement sonore des infrastructures de transports terrestres des Hautes-Alpes, classe la RD291 comme une route de catégorie 4, sur une échelle de 1 à 5, 1 étant le niveau le plus bruyant, 5 le moins bruyant.

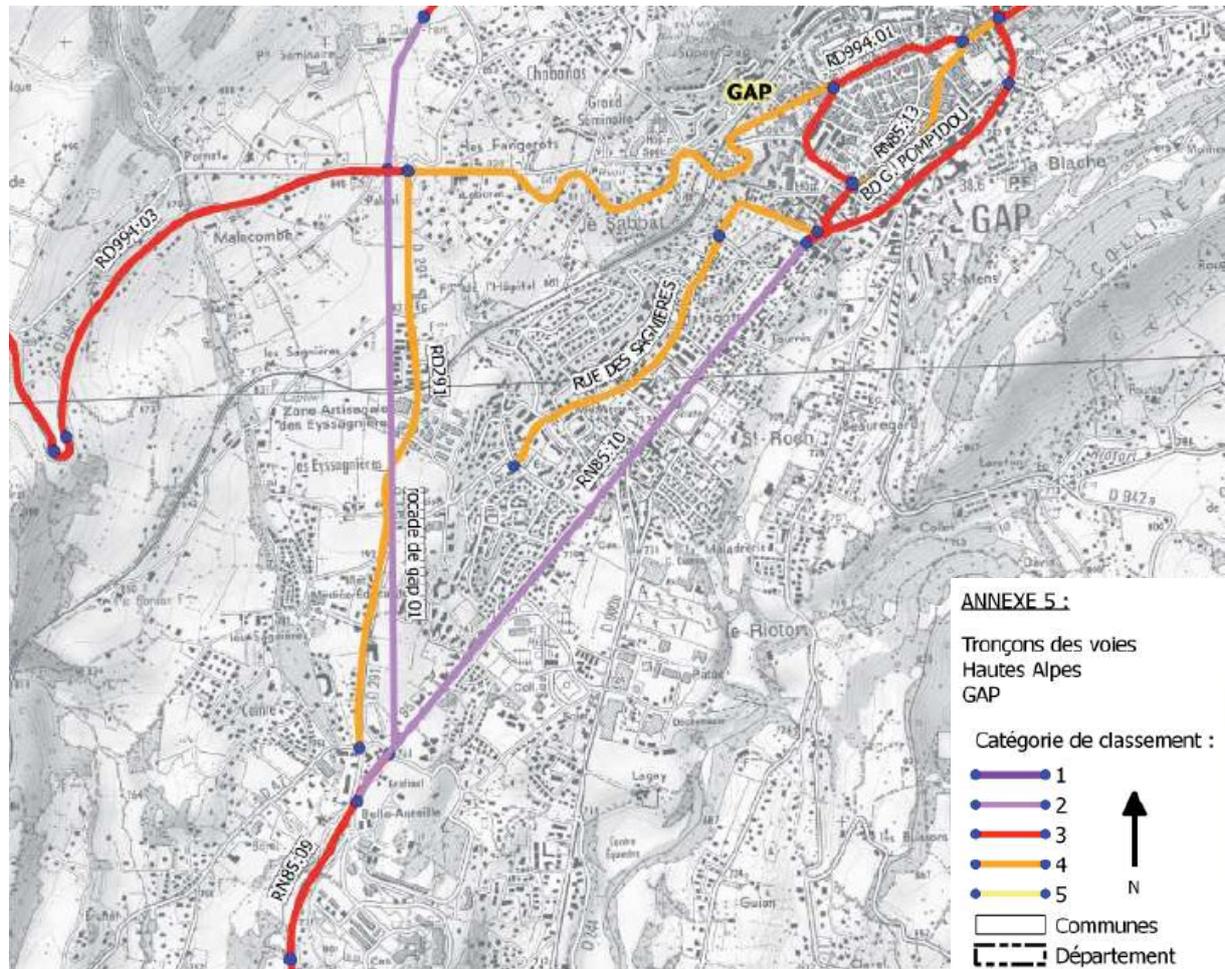


Figure 16 : classement sonore des infrastructures des Hautes-Alpes, autour de Gap

De par ce classement, un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque voie classée. Dans le cas de la RD291, ce secteur est de 30m de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée. Dans cette bande de 30m de part et d'autre, les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte, pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire, et inclus dans les secteurs affectés par le bruit sont de 68dB(A) en période diurne, et 63 dB(A) en période nocturne.

D.5.2. Qualité de l'air

La qualité de l'air est suivie par l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air ATMO SUD.

Deux stations de contrôle sont implantées sur la commune de Gap :

- sur le Parking de la Commanderie
- dans le Stade Municipal en bordure de l'avenue Jean Jaurès,

Ces stations permettent de suivre l'exposition moyenne de la population aux phénomènes de pollution atmosphérique dans le centre urbain et au plus proche d'axes routiers très fréquentés.

Les stations mesurent en continu des polluants traceurs de la pollution liée au trafic routier et de la pollution industrielle.

Les bilans annuels d'ATMO SUD relatifs au département des Hautes-Alpes montrent une qualité de l'air plutôt bonne, du fait de l'absence d'activités polluantes importantes. Les zones les plus émettrices en polluants atmosphériques sont celles où les activités humaines sont concentrées, principalement dans la ville de Gap et ses environs. Ce département est l'un des moins touché par la pollution de l'air de la Région Sud.

En 2018, les territoires alpins (Hautes-Alpes et Alpes de Hautes-Provence) restent peu concernés par le dépassement des valeurs limites pour les polluants réglementés (dioxyde d'azote et particules fines).

✓ Pour le dioxyde d'azote

Depuis 2010, les concentrations annuelles en dioxyde d'azote sont plutôt stables sur les départements alpins : autour de 20 µg/m³ en zone urbaine à Gap et pouvant aller jusqu'à 30 µg/m³ en proximité du trafic routier à Gap. Elles restent en deçà de la valeur limite réglementaire fixée à 40 µg/m³/an.

Moins de 500 personnes étaient encore exposées au dépassement des valeurs limites en dioxyde d'azote en 2010. En 2017, Atmo Sud estime que la population des territoires alpins n'est plus concernée par le dépassement des valeurs limites en dioxyde d'azote.

✓ Pour les particules fines

Dans les départements alpins, aucun habitant n'est exposé au dépassement de la valeur limite pour les particules fines PM₁₀ en 2017. Cependant, les niveaux relevés sont supérieurs aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) par endroit.

En 2017, on estime que près de 3 000 personnes, principalement à Gap et Manosque, vivent dans une zone en dépassement du seuil OMS (près de 1 % en 2017 contre plus de 40 % en 2010 sur le territoire alpin).

Dans les départements 04 et 05, les particules fines sont issues principalement du secteur résidentiel, pour 42 % (chauffage domestique, notamment au bois - source CIGALE 2015 version 2017).

✓ Pour l'ozone

Pour l'ozone, issu de réactions photochimiques entre les polluants sous l'effet du rayonnement solaire, on estime que près de 200 000 personnes des départements alpins (04 et 05) vivent dans une zone en dépassement de cette valeur cible (plus de 65 % en 2017 pour plus de 60 % en 2010 - pas de tendance spécifique pour ce polluant, les variations dépendent de la météorologie estivale).



Moins d'un tiers de la population des Hautes-Alpes est concernée par ce dépassement.

Parmi les précurseurs de l'ozone on retrouve les polluants d'origine industrielle et automobile mais aussi certains composés issus de la végétation.

✓ La pollution atmosphérique à Gap

Gap, la zone la plus urbanisée du département cumule des problématiques liées au secteur résidentiel/tertiaire (chauffage) et celles du trafic routier.

Une pollution photochimique peut apparaître lors de périodes estivales chaudes. Des épisodes de pollution à l'ozone ont déjà été observés à proximité des cols frontaliers (briançonnais), épisodes qui se manifestent en présence de vent de « Lombarde ».

Les zones rurales et périurbaines sont les plus exposées à la pollution chronique à l'ozone. En centre-ville, les autres polluants présents dans l'air ambiant (dioxyde d'azote notamment) entraînent la consommation de l'ozone. Peu de polluants précurseurs de l'ozone sont émis sur le département, mais des transferts de masses d'air pollué depuis les régions voisines (côté italien par le Briançonnais, côté sud du département par le Val de Durance) peuvent engendrer une hausse des teneurs, avec des maxima atteints en fin de journée l'été.

✓ Sites sensibles vis-à-vis de la pollution atmosphérique à Gap

L'école des Eyssagnières constitue un site sensible vis-à-vis de la pollution atmosphérique, et dans une moindre mesure, les établissements médico-sociaux situés au sud du fuseau d'étude.

E. PAYSAGE

E.1. LES ENJEUX PAYSAGERS COMMUNAUX

Gap est nichée à 700m d'altitude au sud de plusieurs montagnes qui culminent à plus de 1500m d'altitude : Montagne de Charance, (1 900 m), Puy de Manse (1 600 m), Montagne de Ceüse (2 000 m).

La commune de Gap s'étend sur 11 000 hectares, dont 5 000 en espaces naturels et forestiers et environ 3 400 hectares dédiés à l'agriculture. Autour de la ville, c'est donc l'ambiance campagnarde et montagnarde qui prédomine.

Dans l'atlas du paysage des Hautes Alpes (publié par la DIREN PACA), le gapençais constitue une des unités paysagères du département. Cette unité se caractérise par un centre-ville ancien entouré d'une première ceinture d'habitats collectifs puis en péri-urbain d'habitat pavillonnaire. Les entrées de ville sont marquées par les zones d'activités (bureaux et commerces). La pression urbaine s'exerce au fur et à mesure sur les plaines et coteaux agricoles. La maîtrise de l'urbanisation péri-urbaine est un des enjeux majeurs paysagers du gapençais, couplé au traitement des zones commerciales d'entrée de ville qui ne permettent pas actuellement une transition ville-campagne harmonieuse.

E.2. LE PAYSAGE DU SECTEUR D'ETUDE

Historiquement, l'extension urbaine (habitats et activités) s'est fait vers le sud et l'est. Les développements urbains actuels se concentrent plutôt à l'ouest de la ville (Chabanas, Fangerots), au contact des terrasses de Charance. L'analyse du PLU montre que l'ensemble des terres agricoles du quartier des Eyssagnières est destiné à l'urbanisation : le paysage en sera profondément modifié.

La RD291 traverse un ancien territoire agricole où se juxtaposent aujourd'hui des activités variées sans cohérence urbaine et paysagère, ni fonctionnelle. Ainsi du sud au nord, on traverse successivement :

- une zone industrielle
- une zone commerciale dédiée à l'équipement automobile
- un secteur d'équipements médico-sociaux,
- des zones d'habitats collectifs nouveaux, accolées à du bâti ancien à vocation d'habitat ou d'artisanat
- une zone agricole
- une zone artisanale, coupée par la voie ferrée
- une école primaire isolée au milieu des champs,
- de l'habitat ancien dispersé.

Cette mosaïque d'usages est visible sur la carte d'utilisation des sols (cf § [L'utilisation du site](#)). L'urbanisation s'est développée au gré des opportunités foncières. Une double identité, rurale et urbaine, s'impose indiscutablement sur ce territoire. L'hétérogénéité caractérise le tissu urbain du fuseau d'étude : les bâtis anciens de type ferme, pavillonnaires des années 60-70, petits collectifs à usage de logements, habitat individuel dense groupé, côtoient les bâtiments industriels et commerciaux de type entrepôts/hangars (photos commentées ci-après).

Les secteurs agricoles sont voués à disparaître sous la pression urbaine ; les espaces maintenus ouverts sont ceux situés en emplacement réservé pour la construction de la section sud de la rocade de Gap.



Dans le secteur des Eyssagnières, le bâti s'est densifié de place en place au gré des opérations d'aménagement, morcelant un peu plus le territoire agricole. On sent nettement que cet espace est en mutation, faisant reculer les espaces agricoles, ouverts et végétalisés, au profit du bâti, commercial et de logement.

En fonction des usages, le bâti est ouvert sur la RD profitant de l'effet de vitrine procuré (pour les activités commerciales), ou au contraire, masqué derrière des haies végétalisées (habitat ancien ou pavillonnaire). Ce traitement par l'usage entraîne une grande hétérogénéité du front urbain sur la RD.

Conséquence du mélange des usages, l'hétérogénéité du premier plan peut masquer le cadre montagnard en complexifiant la lecture du paysage (accaparement visuel du 1^{er} plan de par sa difficulté de lecture).

En synthèse, la RD291 est bordé de trois types de paysages (cf photos ci-après) :

- paysage urbain commercial, utilisant l'effet de vitrine procuré par la route ;
- paysage cloisonné par un masque végétal : habitats diffus et lotissements anciens, masqués derrière des haies végétales uniformes, à l'abri des regards ;
- paysage agricole ouvert offrant des vues vers le grand paysage.

Figure 17 : le paysage depuis la RD291 (reportage photographique dans le fuseau d'étude)

Utilisation de l'effet de vitrine de la RD291 :





ZA des Eyssagnières I au sud de la voie ferrée,
bâtiments en retrait de la voie, enseignes peu mises en valeur



ZA des Eyssagnières II au nord de la voie ferrée : utilisation « timide » de l'effet de vitrine



ZA des Eyssagnières II au nord de la voie ferrée, côté école primaire
débordement du stationnement à l'extérieur de l'emprise des bureaux

Cloisonnement du paysage pour masquer l'habitat



parcelle masquée face au terrain de moto-cross



habitats masqués face à la ZA des Eyssagnières I



parcelle masquée par une haie dans la ZA des Eyssagnières I
(mélange des usages dans une zone d'activité)



cloisonnement des espaces à usage d'habitat
face à un délaissé routier (accès au hameau des Eyssagnières)

Le mélange des usages et la proximité de la RD induisent une volonté des habitants de masquer les vues depuis la RD vers l'habitat individuel.

***Secteurs agricoles encore ouverts qui offrent des vues vers le grand paysage
(uniquement vers le nord et la montagne de Charance)***



vue vers la montagne de Charance depuis la ZA des Eyssagnières II



vue vers la montagne de Charance depuis le hameau nouveau de Chaudefeuille

En conclusion, les enjeux paysagers qui découlent de cette analyse sont :

- préservation et valorisation des ensembles paysagers participant à l'identité du territoire et dont l'identité et la spécificité risquent d'être perdues du fait d'une évolution trop forte des pratiques et usages ou du développement du bâti : bâti ancien de type ferme, structure bocagère ouverte, vue vers le grand paysage.
- réhabilitation et requalification des espaces existants n'ayant pas une forte qualité paysagère actuellement mais recelant un potentiel : il s'agit essentiellement d'espaces urbains, où la juxtaposition d'usages différents entrave la cohérence du paysage urbain.

F. PATRIMOINE CULTUREL ET HISTORIQUE

Le patrimoine bâti remarquable de Gap est situé en centre-ville. Le fuseau d'étude n'est concerné par aucun périmètre de protection de monuments historiques.

Des « zones de présomption de prescription archéologique » sont identifiées sur la commune de Gap. Le fuseau d'étude n'est concerné par aucun de ces zonages (cf carte ci-après).

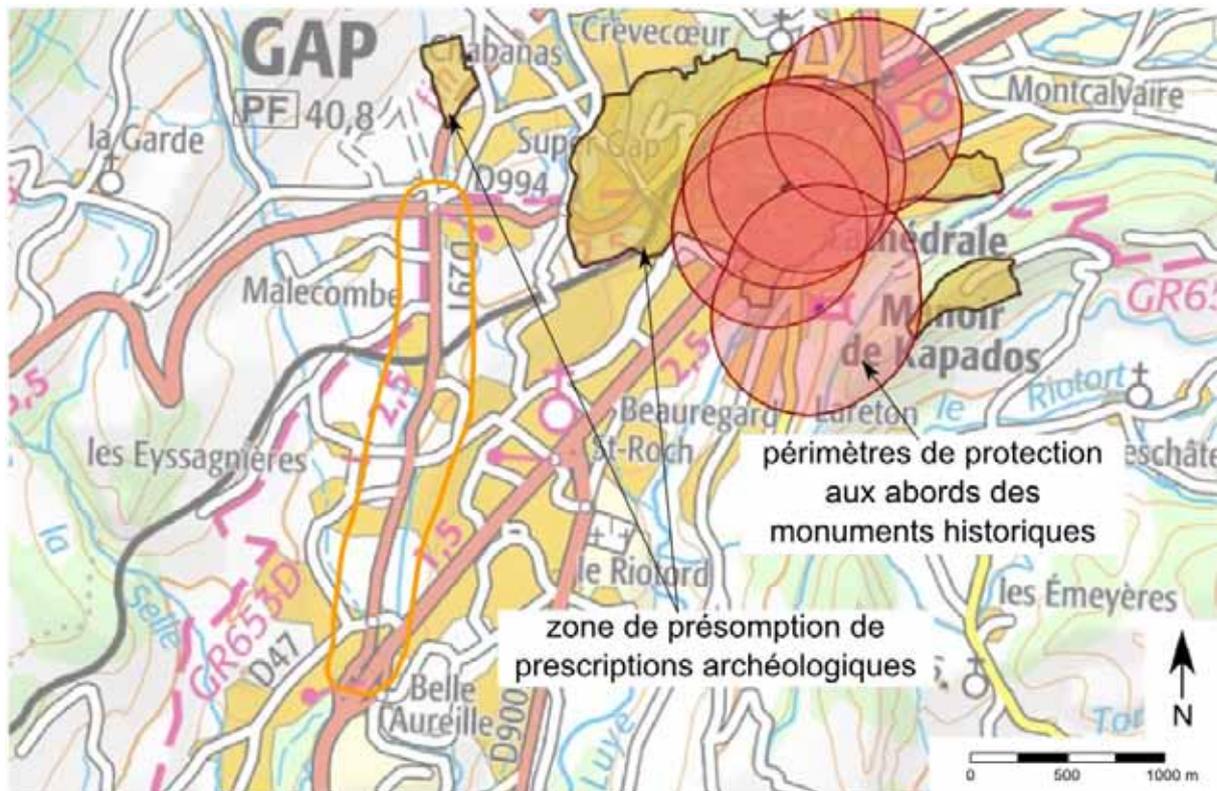


Figure 18 : patrimoine historique aux abords du fuseau d'étude

Depuis le nord du fuseau d'étude, on aperçoit le château de Charance, remarquable par sa position dominante sur le flanc de la montagne de Charance. Le Petit Séminaire peut également être aperçu pour l'observateur attentif du paysage lointain.

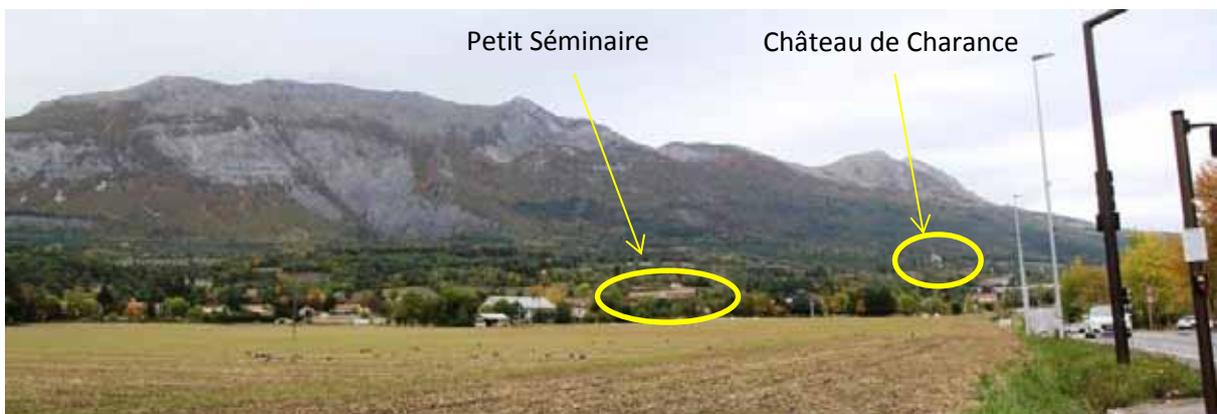


Figure 19 : vue depuis le nord de la ZA Eyssagnières (carrefour Pic Ponçon)

Des bâtiments patrimoniaux, bien que plus modestes, ponctuent le territoire : maisons de maître, grosses fermes (Chemin du Rousine), ainsi qu'un calvaire situé au carrefour RD291 / rue de Lauriers, signalé dans le PLU comme patrimoine local culturel.

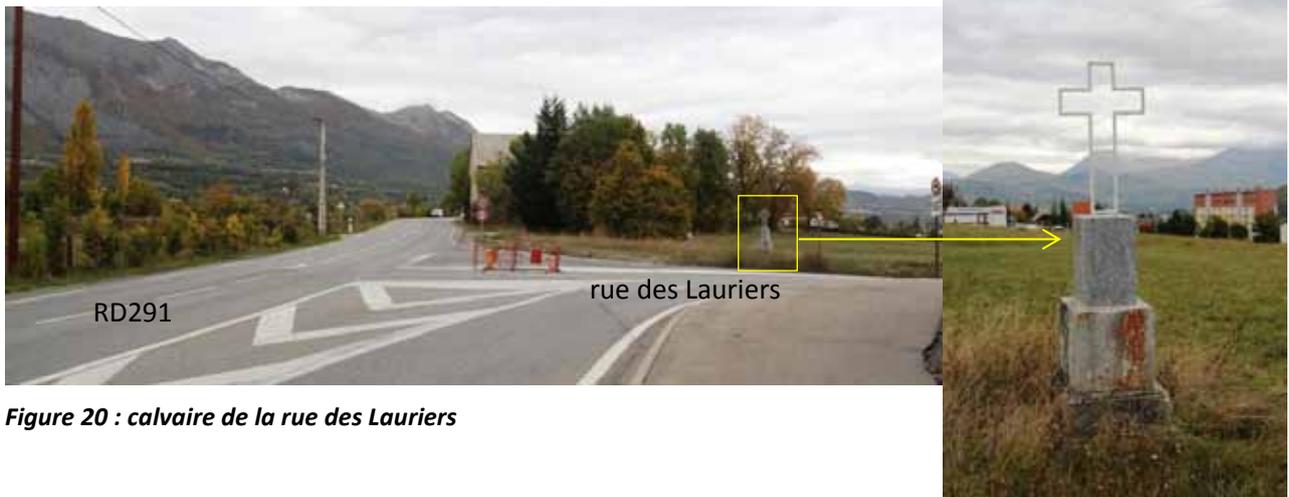


Figure 20 : calvaire de la rue des Lauriers



Figure 21 : ferme du chemin du Rousine

G. SYNTHÈSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le tableau ci-après synthétise l'ensemble des enjeux environnementaux du fuseau d'étude vis-à-vis d'un projet d'aménagement routier :

Thème	Caractéristiques principales	Nature de l'enjeu
Climat	Climat méditerranéen à montagnard	Nul
Relief et géologie	Relief peu marqué et terrains sensibles à l'eau	Faible
Eaux	Aucun cours d'eau traversé, ni ZH, ni captages Venues d'eau par drainage superficiel	Faible
Risques	Risque sismique, feu de forêt, TMD	Faible
Milieu naturel	Absence de sites patrimoniaux Biodiversité ordinaire	Faible
Planification urbaine	Secteur à urbaniser en opérations d'ensemble et ER rocade de Gap	Faible
Utilisation du site	Usages variés	Moyen
Activités économiques	Disparition progressive de l'agriculture en faveur de l'activité économique et résidentielle	Moyen
Nuisances	Trafic routier à l'origine de nuisances acoustiques et pollution atmosphérique	Moyen
Paysage	Hétérogénéité du paysage	Fort
Patrimoine	absence de MH et de zone de présomption archéologique Petit patrimoine local	Faible

L'analyse de l'état initial de l'environnement met en évidence un territoire en mutation, progressivement englobé dans la tache urbaine de Gap, répondant ainsi parfaitement à la planification urbaine en cours. La dynamique d'urbanisation induit des usages variés : les usages passés (agriculture, habitat diffus) côtoient les usages futurs (habitat groupé, activités économiques). Il en ressort un paysage en profonde mutation, non stabilisé.

L'enjeu principal du fuseau d'étude est donc concentré sur le paysage urbain à construire en front de RD.

L'urbanisation du fuseau d'étude induit la présence de riverains qui sont (ou seront) soumis à des nuisances acoustiques et à la pollution de l'air du fait du trafic sur la RD291. Les formes urbaines à venir devront donc prendre en compte ces nuisances afin de concevoir des projets d'aménagement d'ensemble limitant l'exposition des usagers à ces nuisances.

Enfin, avec la disparition des pratiques agricoles et l'augmentation de l'urbanisation, la biodiversité ordinaire va s'appauvrir et se cantonner aux espaces semi-naturels résiduels. La préservation des linéaires existants est donc nécessaire ; des efforts devront également être entrepris pour maintenir les connexions vers les ensembles naturels à l'ouest de la tache urbaine de Gap.

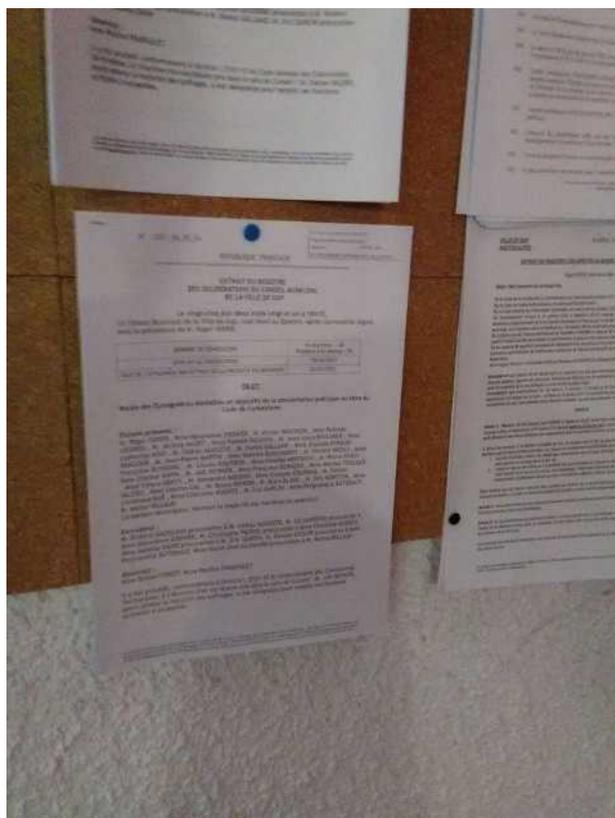
Avec l'ouverture de la section centrale de la rocade de Gap, le risque TMD va augmenter : les aménagements de sécurité doivent donc être compatibles avec ce transport (bassins de retenue de pollutions accidentelles par ex).

Les autres thèmes environnementaux sont à enjeu faible.



Mise en place des modalités de concertation

Affichage de la délibération



Information par les médias locaux :

Alpes 1 : 1e novembre,

Dauphiné libéré : 29 octobre, 20 novembre

TPBM : 29 octobre

BFM D!CI : 9 novembre, 19 novembre

Alpes et Midi : 4 novembre

RAM 05 : 2 novembre

Publication sur le site de la Ville (page d'accueil)

Page	Pages vues ↓	Vues uniques	Temps moyen passé sur la page	Entrées	Taux de rebond	Sorties (en %)	Valeur de la page
	1 042 % du total: 1,76 % (59,289)	970 % du total: 2,00 % (48,473)	00:04:29 Valeur moy pour la vue: 00:01:35 (181,67 %)	533 % du total: 1,68 % (31,715)	92,50 % Valeur moy pour la vue: 69,11 % (33,83 %)	78,69 % Valeur moy pour la vue: 53,48 % (47,11 %)	0,00 \$US % du total: 0,00 % (0,00 \$US)
1. /actu-agenda/jusquau-312-donnez-votre-avis-sur-les-variantes-du-proje	1 042 (100,00 %)	970 (100,00 %)	00:04:29	533 (100,00 %)	92,50 %	78,69 %	0,00 \$US (0,00 %)

Lignes 1 à 1 sur 1

Affichage sur les panneaux d'information de la ville



Exemple :

Alp Aréna (Bd Pierre et Marie Curie)



Carrefour de l'Europe

Affichage sur les lieux du projet



Carrefour du Sénateur



Carrefour de Saint Jean



Hameau des Eyssagnières

Pré-information dans le journal municipal

ne ont
sont
être
l'ins-
d sur
ût de
100 €
s.
évue
ion a
salle
r les
e défi
nuit,
in ne

Une desserte inter-quartiers en attendant l'achèvement de la rocade

Un tronçon de 2 kilomètres de la future rocade de Gap est ouvert à la circulation des véhicules légers depuis le 27 juillet. Il permet d'améliorer la desserte des quartiers de Chabanas, Puymaure et Charance notamment. En raison du retard pris par le chantier au niveau du Val de Bonne, qui empêche pour l'heure de rejoindre la route du col Bayard depuis le nouveau carrefour du Sénateur, le maire de Gap, Roger Didier, avait demandé à l'Etat la mise en service partielle de la rocade.

En parallèle, la Ville a réalisé des travaux d'accompagnement sur la rue Charles-Aurouze (marquage routier, élargissements ponctuels, reprise des accotements, limitation de vitesse à 30 km/h et du tonnage à 7,5 t...), après avoir réalisé un nouveau giratoire à Camargue. La situation de la rue Charles-Aurouze comme issue de la rocade est bien entendu temporaire, en attendant la mise en service complète de la section centrale, annoncée en 2024. Les résultats d'une nouvelle étude technique lancée par l'Etat pour résoudre les

problèmes géologiques rencontrés au Val de Bonne, sont d'ailleurs attendus d'ici la fin de l'année.

Il est à noter qu'une voie verte est aussi ouverte aux piétons et cyclistes le long de cette nouvelle desserte inter-quartiers.

Concertation cet automne pour la section des Eyssagnières

Côté Eyssagnières, c'est la Ville de Gap qui, à la demande du maire, a été désignée pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la section de la rocade entre le carrefour du Sénateur et la route de Marseille. Une concertation interviendra cet automne pour que le public fasse part de ses préoccupations, de ses propositions et de ses préférences parmi les trois variantes proposées. Cet aménagement de 2,4 km entre le carrefour du Sénateur et la route de Marseille devrait s'appuyer en partie sur la route existante et sur des sections neuves. ■



Magazine de la ville de GAP

9

Automne 2021 - N° 47

Facebook

Gap, notre ville

Learn more

Liked

Message

Interested

View 6 more comments

Page transparency

Facebook is showing information to help you better understand the purpose of a Page. See actions taken by the people who manage and post content.

Page created - 8 April 2016

Related Pages

- Fête foraine de gap
- La Fabrique du Territoire
- GAP FOIRE EXPO

Gap, notre ville

★ Favourites · 2 h ·

⚠ Concertation publique sur la réalisation de la section sud de la rocade de Gap. ⚠

3 variantes exposées :

Les études conduites par la DREAL (Direction régionale de l'Équipement, de l'aménagement et du logement) ont permis d'envisager trois variantes de ce projet. La concertation publique a pour ambition de faire émerger la solution préférentielle d'aménagement. Le public est invité à exprimer son avis, ses préoccupations et ses propositions sur le projet ainsi exposé... See more

⚠ Public concert on the construction of the southern section of the Rocade de Gap. ⚠

3 variants exposed:

Studies conducted by the DREAL (Regional Directorate of Equipment, Management and Housing) allowed to consider three variants of this project. The public discussion has the ambition to emerge the preferential solution of management. The public is invited to express their opinion, concerns and proposals on the project as such... See more

Hide Original · Rate this translation



Gap, notre ville

★ Favourites · 22 h · 🌐

⚠️ Rendez-vous ce soir 18h au CMCL ⚠️

Pour une réunion publique sur le projet d'aménagement de la Rocade de Gap / Section Sud.

Le dossier de concertation est disponible : <https://www.ville-gap.fr/.../jusquau-312-donnez-votre...>

Le dossier de concertation et un registre sont désormais aussi accessibles en mairie Centre.

Le dossier de concertation publique peut être consulté à la mairie Centre (rue Colonel Roux) et aux Services techniques municipaux (31 route de la Justice), aux heures habituelles d'ouverture.

Il est possible d'adresser un courrier par voie postale à M. le Maire, 3 rue du colonel Roux - BP92 - 05007 GAP Cedex, ou un mail envoyé à l'adresse concertation-rocade-sud@ville-gap.fr.

Vous pouvez par ailleurs solliciter un rendez-vous avec M. le Maire au 04 92 53 24 01, ou avec un représentant des Services techniques au 04 92 53 26 50.



Gap, notre ville

★ Favourites · 2 d · 🌐

⚠️ Réunion publique le 18 novembre 2021 à 18h au CMCL ⚠️

Pour la concertation publique sur le projet d'aménagement de la Rocade de Gap / Section Sud.

Le dossier de concertation est disponible : <https://www.ville-gap.fr/.../jusquau-312-donnez-votre...>

⚠️ Public meeting on November 18, 2021 at 6pm at CMCL ⚠️

For the public discussion on the project of the Rocade de Gap / South Section.

The contact file is available: <https://www.ville-gap.fr/.../jusquau-312-donnez-votre...>

⚙️ Hide Original · Rate this translation



CONCERTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA ROCADE DE GAP / SECTION SUD (EYSSAGNIÈRES)



Le dossier de concertation publique est disponible du 2 novembre au 3 décembre 2021 :

- sur le site www.ville-gap.fr
- aux Services Techniques, 31 route de la Justice, aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au jeudi de 7h45 à 17h45)



Gap, notre ville

★ Favourites · 14 h · 🌐

150 personnes sont présentes à la réunion publique sur le projet d'aménagement de la Rocade de Gap / Section Sud.

N'hésitez pas à consulter le dossier et à donner votre avis sur : <https://www.ville-gap.fr/.../jusquau-312-donnez-votre...>



👍👏 20

5 comments 7 shares

👍 Like

💬 Comment

➦ Share

Most relevant ▾

Twitter

Ville de Gap @ville_gap · 10 nov. ...

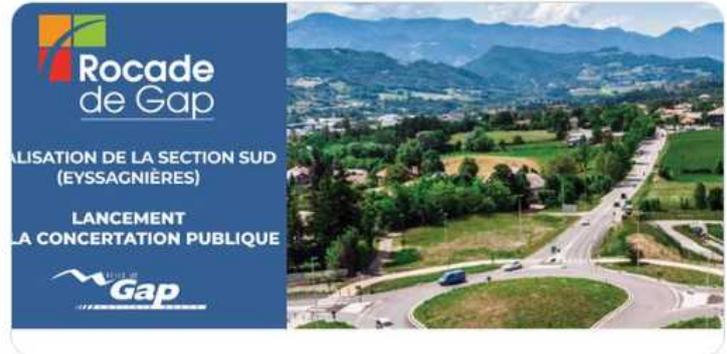
⚠ Réunion publique le 18 novembre 2021 à 18h au CMCL ⚠
 Pour la concertation publique sur le projet d'aménagement de la Rocade de Gap / Section Sud.
 Le dossier de concertation est disponible : ville-gap.fr/actu-agenda/ju...



1

Ville de Gap @ville_gap · 4 nov. ...

⚠ Concertation publique sur la réalisation de la section sud de la rocade de Gap. ⚠
 3 variantes exposées. Retrouvez le dossier sur ville-gap.fr/actu-agenda/ju...



2

Instagram et google

villedegap Réunion publique le 18 novembre 2021 à 18h au CMCL. Pour la concertation publique sur le projet d'aménagement de la Rocade de Gap / Section Sud. Le dossier de concertation est disponible : <https://www.ville-gap.fr/actu-agenda/jusquau-312-donnez-votre-avis-sur-les-variantes-du-projet>

10 nov 2021

Performance de la publication

63 2 0 6

Interactions

13

Actions réalisées à partir de cette publication

Visites de profil 13

Découverte

2 437

Comptes touchés

4% n'étaient pas abonnés à votre profil

Abonnements

Couverture 2 437

Impressions 2 640

Depuis l'accueil 2 497

Depuis explorer 69

Depuis le profil 65

Autre 9

Mis à jour : 10 nov. 2021

Le dossier de concertation publique est disponible du 2 novembre au 3 décembre 2021 :

- sur le site www.ville-gap.fr
- aux Services Techniques, 31 route de la Justice, aux heures habituelles d'ouverture (du lundi au jeudi de 7h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 7h45 à 11h45).

Les citoyens sont amenés à s'exprimer sur :

- le principe des 3 variantes étudiées,
- les fonctionnements des raccordements et des accès,
- l'impact environnemental,
- les évolutions et aménagements complémentaires,
- les expressions autres, relatives au projet.

Concertation publique Rocade Sud

18 nov., 18:00 – 18 déc., 20:00

Réunion publique le 18 novembre 2021 à 18h au CMCL. Pour la concertation publique sur le projet d'aménagement de la Rocade de Gap / Section Sud. Le dossier de concertation est disponible : <https://www.ville-gap.fr/actu-agenda/jusquau-312-donnez-votre-avis-sur-les-variantes-du-projet>

[En savoir plus](#)

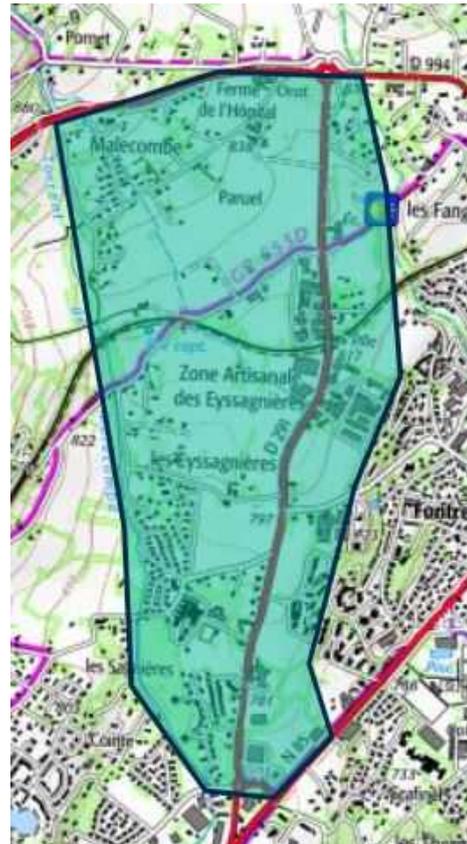
479 vues 5 clics

Partager le post

Distribution de flyers



Flyer



Périmètre de diffusion

Réunion publique



Registres



Registre mis en place aux services techniques municipaux



Registre mis en place en mairie centre

Relevé de notes des interventions lors de la réunion publique du 18 novembre 2021 (CMCL)

Nom	Intervention
Grimaud	Riverain en haut des Eyssagnières. Inquiet sur le trafic et les accès
Ginest	Lotissement Bel Air. Question sur la mise en impasse de la rue de Chaudefeuille
Granga	Cycliste. Est ce que la voie verte est séparée de la rocade
Baud	Directrice de l'école des Eyssagnières. Inquiétude sur la route existante. Variante 2 inimaginable
Chavre	Pourquoi la voie verte le long de la rocade.
Puceron	Est-ce que le carrefour au droit de la rue des Lauriers ne va pas engorger encore plus la rue des Boutons d'or et l'école de Fontreyne
Toinon	Pourquoi ne pas faire un giratoire devant chez Cointe ? Pourquoi ne pas passer par l'arrière ? Quel trajet pour les cyclistes vers la RN85.
Berger	Riverain rue Charles Aurouze. Question sur la rue Charles Aurouze et sa sécurisation. Qu'est ce qui est prévu dans la vallée de l'Avance
Finet	Comment accéder à l'école en vélo. Aménagement cyclable sur la route existante dans la variante 3.
Albouis	Sécurisation temporaire de la route des Eyssagnières entre la mise en service de la section centrale et la section sud
Piot	Pourquoi ne pas écarter le giratoire de Pic Poncon plus à l'ouest pour l'éloigner de l'école.
Halles	Hameau des Eyssagnières. Est-ce qu'il y aura un vote ? Quel chemin pour sortir du hameau des Eyssagnières ? Quel emplacement pour le terrain de Bicross.
Rost	Chaudefeuille. Doute sur les procédures environnementales. Pourquoi ne pas faire dès maintenant un carrefour complet entre la RD47 et la RN85.
Lefevre	Demande une dénivellation du passage de la voie verte sous la rocade vers la RN85. Quels aménagements temporaires à Villarobert et Romette.
Non présenté	Hameau des Eyssagnières. Constate le rapprochement du Hameau des Eyssagnières.
Game	Non Gapençais. Pourquoi ne pas raccorder la rue de Bonne au giratoire de Varsie ?
Grimaud	Pourquoi une telle différence de prix entre la variante 1 et la variante 3 ?
Mercier	Absente au début de la réunion. Quand doivent être mises en service les sections centrale et sud ? Quid du trafic dans la ville avec la modification de l'axe principal ?
Arzallier	Quel dépense d'étude depuis les années 70 ?
Non présenté	Habitant du centre ville. Demande une variante avec une voie verte plus large ? Quel trafic dans la ville ?
Non présenté	Quel impact sur l'IME ?
Sylvestre	Valorisation du giratoire de Saint Jean et liaison avec le giratoire de la RN85.

Concertation rocade - Parents délégués école des Eyssagnières

1 message

École des Eyssagnières GAP <parents.delegues.eyssagnieres@gmail.com>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr
Cc : pascal.bourges@ac-aix-marseille.fr

2/12/21

Bonjour,

Les parents des élèves de l'école des Eyssagnières s'interrogent sur différents points en rapport avec le projet de rocade, et notamment :

- pollution (et éventuellement quel parallèle avec le document relatif à la qualité de l'air concernant l'école)

- bruit

- voie verte pour accéder à l'école

- distance exacte entre l'école et la rocade - présentation d'un plan plus affiné métré faisant apparaître l'école, le parking, la rocade / piétons ... (quelles modifications éventuelles des sens de circulation et des accès comparativement à la situation actuelle l'école (signalisation, ralentisseurs, ...) ?

En complément de la réunion qui a eu lieu au CMCL où étaient présents des représentants de l'école et des parents, une réunion de destination de sa Directrice, des enseignants, des parents d'élèves et agents municipaux et intervenants y travaillant) serait-elle envisagée ?

Nous vous remercions par avance de votre réponse qui permettra nous le souhaitons de lever les inquiétudes relatives à la réalisation de ce projet.

Dans l'attente, nous vous prions de recevoir nos respectueuses salutations.

Les parents délégués de l'école des Eyssagnières

Mme Blanchard Dominique

LE 02 /12 /2021

Mr Dupont Bernard

Hameau des Eyssagnières bât : Bleuet

05000 GAP

Madame Monsieur

La portion Sud de la route des Eyssagnières étant quasiment alignée avec la route de Tallard, il nous semble que le plan N° 2, pour cette partie du contournement, serait le meilleur pour éviter un maximum d'impact nuisances sur les habitants du Fontroy, du Champ du Roy, et du Hameau des Eyssagnières...

32

Au cas où cette solution N°2 serait abandonnée au profit de la solution N°3 il est à considérer en PRIORITE la réduction de l'impact NUISANCES sur les habitants du Fontroy, du Champ du Roy, du Hameau des Eyssagnières, et aussi de ceux qui habiteront dans les deux futurs lotissements prévus le long de cette nouvelle voie qui descendra vers le rond-point de l'avenue de Provence (lotissements dont il n'a jamais été question lors de la réunion du 18/11/2021 !...)

Le plus pertinent serait de creuser pour atténuer la pente et la rendre plus régulière. Le remblai récupéré servant à créer un ENORME V anti bruit de chaque côté, avec la route, de ce fait, semi enterrée jusqu'au futur rond-point en face de la route de Chaudefeuille....

Vu le nombre de personnes impactées par ce choix N°3, le surcoût d'une telle réalisation ne devrait même pas être discuté !

Le plan N°3 dessine la rocade au plus près du Hameau des Eyssagnières... il semble évident de la repousser au maximum près de la route des Eyssagnières. (On se demande bien alors pourquoi les jardins communaux viennent d'être faits alors que d'énormes travaux vont avoir lieu à cet endroit !!!...)

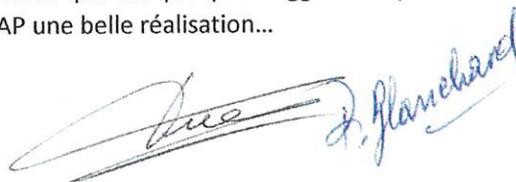
4

La rue des Lauriers est extrêmement fréquentée le matin et le soir et il est très difficile d'arriver à se faufiler pour prendre la route des Eyssagnières. Faire arriver le Champ du Roy, le Fontroy, le Hameau des Eyssagnières sur cette route semble très dangereux (sauf peut-être si un rond-point est créé...) Il paraît bien plus simple de rejoindre directement le nouveau rond-point de Chaudefeuille, quitte à le faire plus grand ou à créer un rond-point, comme au carrefour du Sénateur, où semble-t-il tout se passe plutôt bien...

42

En abandonnant le plan N°2, faire bien descendre les camions jusqu'au rond-point de l'avenue de Provence pour qu'ils remontent ensuite plein pot dans une forte montée est certainement une solution écologique majeure pour les années futures ! ... Il faudrait au moins remonter le rond-point de l'avenue de Provence vers la concession Peugeot depuis la position N°1 vers la N°2 ou N°3 voire même en N°4 en échangeant du terrain avec cette entreprise comme indiqué sur le plan joint.

Nous espérons que ces quelques suggestions pourront aider à faire de ce contournement (nécessaire) de GAP une belle réalisation...



M Orcier Jean-Claude

1 message

'jean-claude.orcier' via concertation-rocade-sud@ville-gap.fr <concertation-rocade-sud@ville-gap.fr>

2 décembre 2021 à 17:33

Répondre à : "jean-claude.orcier" <jean-claude.orcier@laposte.net>

À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

Bonjour,

13+
2

A l'issue de la réunion publique du 18 novembre dernier relative à la réalisation de la section sud de la rocade de Gap, propriétaire notamment de la parcelle cadastrale CE 347 (quartier des Eyssagnieres) et compte tenu de mes projets en cours sur ce terrain, je vous informe que ma préférence d'aménagement se porte sur la variante n°3 soit la réutilisation de portions existantes et raccordement à un axe neuf, en raison principalement du **maintient des accès existants** sur la route des Eyssagnieres et des projets de tracés.

J'ai noté que cette variante était d'ailleurs la solution préférentielle d'aménagement retenue par la ville de Gap.

Cordialement.
J.Claude Orcier



Gap le 30 novembre 2021

Monsieur le Maire de Gap

Objet : Concertation publique sur la réalisation de la section sud de la rocade de Gap

Monsieur le Maire,

134

En tant que Vice-Président de la Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, en charge du développement économique et des zones d'activités, j'ai le plaisir de vous communiquer mon avis concernant le tracé de la section sud de la Rocade de Gap, **en faveur de la variante 3.**

53

2

En effet, ce tracé permet de contourner la zone d'activités des Eyssagnières et de disposer d'emprises et d'impacts plus faibles tout en prévoyant des aménagements en faveur des mobilités douces. Il permet de bénéficier des fonctionnalités de la variante 1 et présente le meilleur équilibre par rapport aux deux autres solutions en utilisant là où c'est possible, les emprises existantes et de réserver les tracés neufs où ils n'existe pas d'autre solution sur la route actuelle (contournement de la ZA des Eyssagnières et raccordement à la route de Marseille). Son rapport avantages/coût est le meilleur.

12-

Je suis par ailleurs **hostile à la variante 2** qui engendrerait un impact très fort sur les activités économiques existantes en supprimant les carrefours intermédiaires et accès directs actuels. Cette variante serait très dommageable pour le fonctionnement de la zone d'activités des Eyssagnières pour laquelle les accès seraient rétablis par l'arrière ou en construisant des contre-allées en domaine privé.

Vous souhaitant bonne réception de cet avis, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes très cordiales salutations.

Roger GRIMAUD,

Vice-Président
de la Communauté d'Agglomération
Gap-Tallard-Durance

42 En 2021, quelle rocade voulons-nous ?

Le projet de rocade a été pensé dans les années 70, et les terrains ont été réservés à cette époque. Depuis, notre ville a connu une forte croissance démographique et la partie urbanisée s'étend aujourd'hui bien au-delà des limites d'alors. Le projet de rocade a-t-il été réinterrogé au regard de ces évolutions ?

Par exemple, le tracé de la rocade traverse des quartiers désormais résidentiels. Les liens et les continuités entre ces quartiers ont-ils été repensés au regard de l'urbanisation actuelle ? Le risque de rupture anticipée ? La section centrale devait compter deux passerelles piétonnes, ces dernières n'ont pas été construites.

Par ailleurs, la rocade devrait récupérer 15 à 20 % du trafic de transit (véhicules qui traversent la ville sans s'y arrêter). Les impacts sur le centre-ville et les boulevards avoisinants sont évidents. De ce fait, il serait intéressant de compléter le projet de rocade par une réflexion globale sur le réaménagement de la circulation en fond de vallée, par exemple pour s'assurer de la fluidité du trafic, pour favoriser les modes doux et donner plus de place aux transports en commun.

Enfin, cette rocade n'est pas un sujet uniquement gapençais, elle impacte en réalité tout le sud des Hautes-Alpes. Si la traversée de Gap devient, à terme, plus rapide que la route de l'Avance pour rejoindre le nord du département, c'est alors bien plus que 15 à 20 % de trafic qui sera capté par cette rocade. La réflexion doit donc intervenir à minima à l'échelle de l'agglomération Gap-Tallard-Durance, ou du bassin de vie de l'aire gapençaise, voire davantage.

Zoom sur quelques points de vigilance

53 **Sur le tracé n°3, les aménagements cyclables** semblent déconnectés du reste du réseau cyclable d'une part, et surtout semblent peu adaptés à la pratique du vélo d'autre part (tantôt d'un côté de la rocade tantôt de l'autre, pas de continuités entre voies cyclables à certains endroits...)

Il nous paraît notamment important de ne pas limiter les entrées et sorties des vélos aux seuls ronds-points. Faciliter le déplacement à vélo implique d'avoir des dessertes de proximité, régulières et faciles d'accès. Il faudrait connecter cette piste cyclable le plus possible aux différents quartiers traversés.

Les pollutions engendrées

Une inquiétude récurrente concerne l'impact visuel de la rocade. Comment ne pas en faire une « balafre » dans le paysage ? Il faudrait sans doute végétaliser les abords de la rocade pour la masquer le plus possible à l'avenir.

32 La pollution sonore est également source d'inquiétude. Au-delà d'un mur, il existe des nouveaux revêtements atténuants très fortement le bruit des pneus sur l'asphalte.

Enfin, tout aménagement routier génère naturellement davantage de trafic, et donc de pollution (particules fines, gaz à effet de serre). Il nous semble essentiel de développer en parallèle une politique de désincitation à la voiture pour les courts trajets dans Gap.

Mieux comprendre les écarts de coût

51 Les propositions 1 et 3 semblent assez similaires en termes de tracé, pourtant l'écart de coût est de 11 millions en faveur de la proposition 3. Quels sont les éléments qui expliquent cet écart important ?

Un tracé incompatible avec la révision allégée n°1 du PLU ?

Au sud du tracé, le projet révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme (elle-même ouverte à l'enquête publique du 13/12 au 17/01/22) réduit la largeur de l'espace réservé au projet de rocade.

Or, lors de la réunion publique du 18/11/21, il a été envisagé de déplacer le rond-point sud du projet de rocade soit précisément à l'endroit rendu disponible par la révision allégée du PLU. Cette partie de la révision allégée n'est-elle pas prématurée ? Ne devrait-on pas continuer à réserver les terrains jusqu'au choix exact du tracé ?

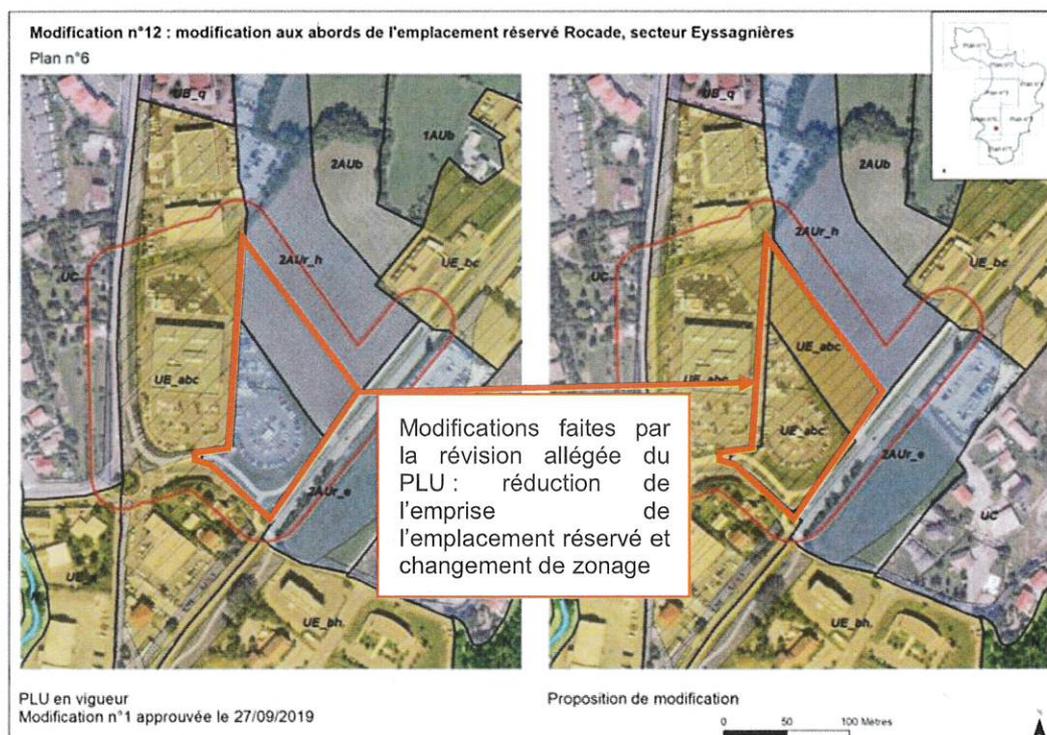
Extrait de la révision allégée n° 1 du PLU

Modification n°12 : modifications aux abords de l'emplacement réservé Rocade sur le secteur Eyssagnières

Il s'agit de prendre en compte le projet d'extension d'une activité existante, de réajuster les emprises par rapport au domaine public tel qu'il résulte des mises à jour à jour cadastrales et également de prendre en compte l'occupation, déjà effective, sur le site.

Les emplacements réservés n°69 «Rocade» (pour 1,2 ha) et n°56 «route des Eyssagnières» (pour 2700 m²) sont ajustés ainsi qu'en conséquence, le zonage.

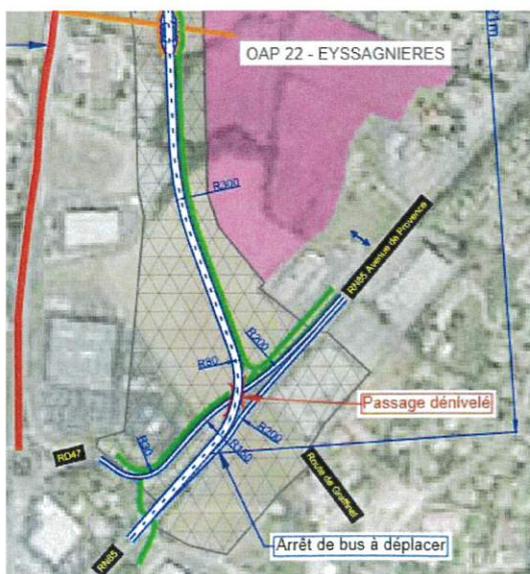
L'OAP générale «implantation commerciale» est également modifiée en conséquence.



Source : Extrait du dossier de la révision allégée n°1 du PLU (procédure en cours)

Variante d'accès sud à la future section sud de la rocade

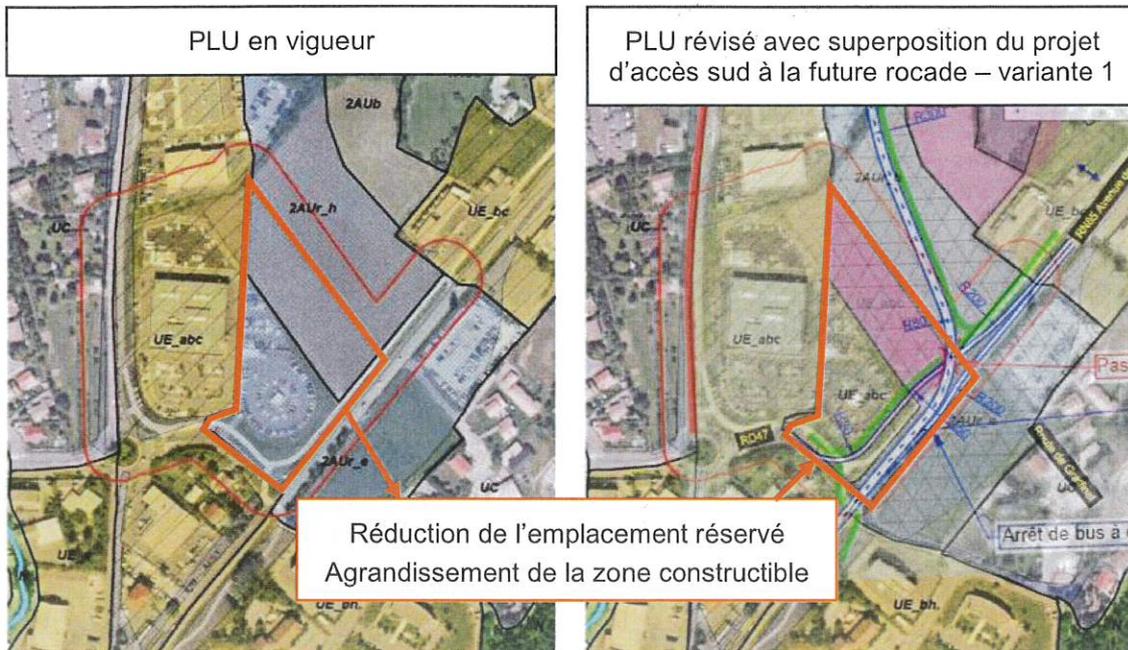
Variante 1 - côté sud



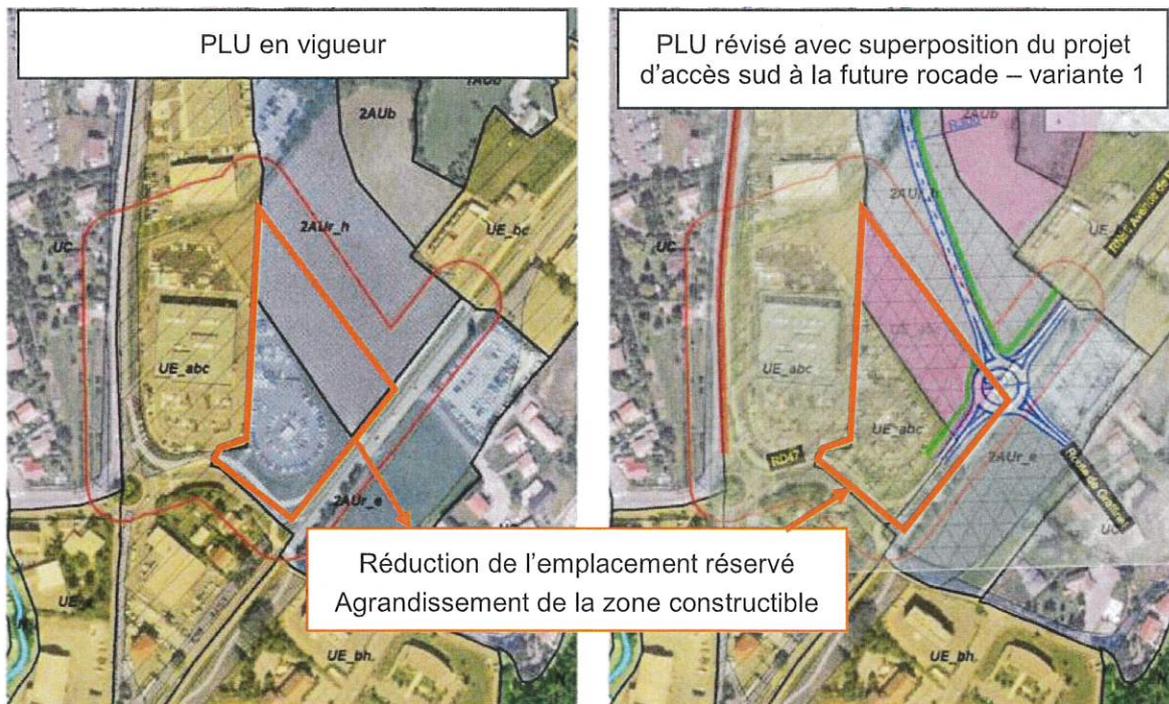
Variante 3 - côté sud



Superposition du projet de révision allégée avec la variante n°1



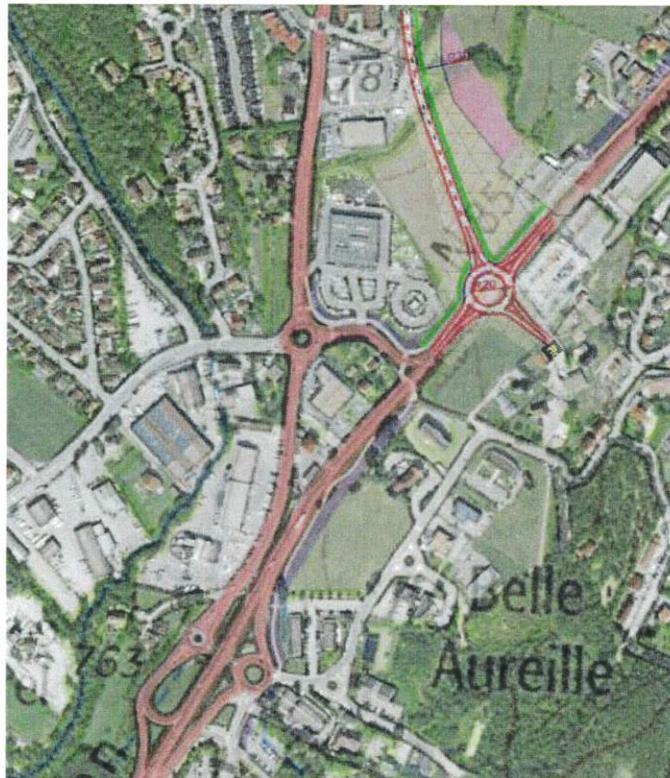
Superposition du projet de révision allégée avec la variante n°3



La sortie sud de Gap sur-aménagé ?

Enfin, le tracé n°3 prévoit un rond-point entre l'actuelle concession Peugeot et la boulangerie Moulin de Païou. Or, juste à côté se trouve une bretelle pour sortir de la route de Marseille, et à quelques centaines de mètres se trouve l'échangeur de micropolis. Sur cette zone restreinte, il nous semble qu'il y aura matière à mieux organiser les carrefours et dessertes.

3 intersections conséquentes en 500 mètres



CONTRIBUTION D'AMBITIONS POUR GAP

à la concertation publique sur la réalisation de la section sud de la rocade de Gap.

Re: Votre demande par Tél du 29/06/2021

1 message

concertation-rocade-sud@ville-gap.fr <concertation-rocade-sud@ville-gap.fr> 30 novembre 2021 à 14:07

À : David Roussin <droussin@outlook.com>, Muriel Roussin Moynier <murielroussin@gmail.com>

Cc : Corinne ANGE <corinne.ange@ville-gap.fr>, concertation-rocade-sud@ville-gap.fr, Déborah BELIN <deborah.belin@ville-gap.fr>

Bonjour,

Votre demande concernant la concertation publique de la section sud de la rocade a bien été prise en compte.

L'actuelle concertation publique fait partie des études amont de l'opération. A ce stade, le projet n'est pas suffisamment défini pour déterminer son implantation et ses emprises exactes. Elles feront l'objet de la prochaine phase d'étude prévue au premier semestre 2022.

Enfin, le calendrier de l'opération figure en page 15 du dossier de concertation, disponible sur le site de la ville de Gap : <https://www.ville-gap.fr/actu-agenda/jusquau-312-donnez-votre-avis-sur-les-variantes-du-projet>

Cordialement,

La Ville de Gap

Le mar. 30 nov. 2021 à 08:11, Déborah BELIN <deborah.belin@ville-gap.fr> a écrit :

Bonjour,

Je transfère vos questionnements à la Direction de la Voirie qui est en charge de ces questions.

Cordialement,

Déborah BELIN

Direction du Développement Urbain

Ville de GAP

04 92 53 15 84

Le lun. 29 nov. 2021 à 13:35, David Roussin <droussin@outlook.com> a écrit :

Bonjour,

Suite mon appel du jour (auprès d'un de vos collègues en votre absence),

Concernant la concertation publique en cours, je souhaiterais connaître précisément svp

- l'impact en terme d'emprise de la variante 3 (tracé intermédiaire avec reprise route existante au nord et nouveau tracé aux Eyssagnières) par rapport à notre parcelle BX75,
- le planning de décision.

Merci par avance.

Cordialement

David ROUSSIN-MOYNIER

06 70 28 34 87

droussin@outlook.com

De : Déborah BELIN <deborah.belin@ville-gap.fr>

Envoyé : vendredi 2 juillet 2021 08:12

52

À : droussin@outlook.com <droussin@outlook.com>

Objet : Re: Votre demande par Tél du 29/06/2021

Bonjour,

Je vous confirme que la parcelle BX 75 est classée pour partie en zone UB au PLU (dominante habitat collectif). L'emprise de l'emplacement réservé "Rocade" est, elle, classée en zone 2AU_r_h (espaces concernés par l'emprise du projet «Rocade», les délaissés suite à réalisation effective du projet auront vocation être reclassés en zone urbaine ou à urbaniser à vocation d'habitat). La fiche parcellaire précédemment envoyée donne bien toute la réglementation applicable au regard du PLU en vigueur.

Ci-dessous l'emprise de l'emplacement réserve Rocade au Plan d'Occupation des Sols (POS) en vigueur avant la révision du PLU, l'emprise graphique est la même qu'au PLU de 2018.

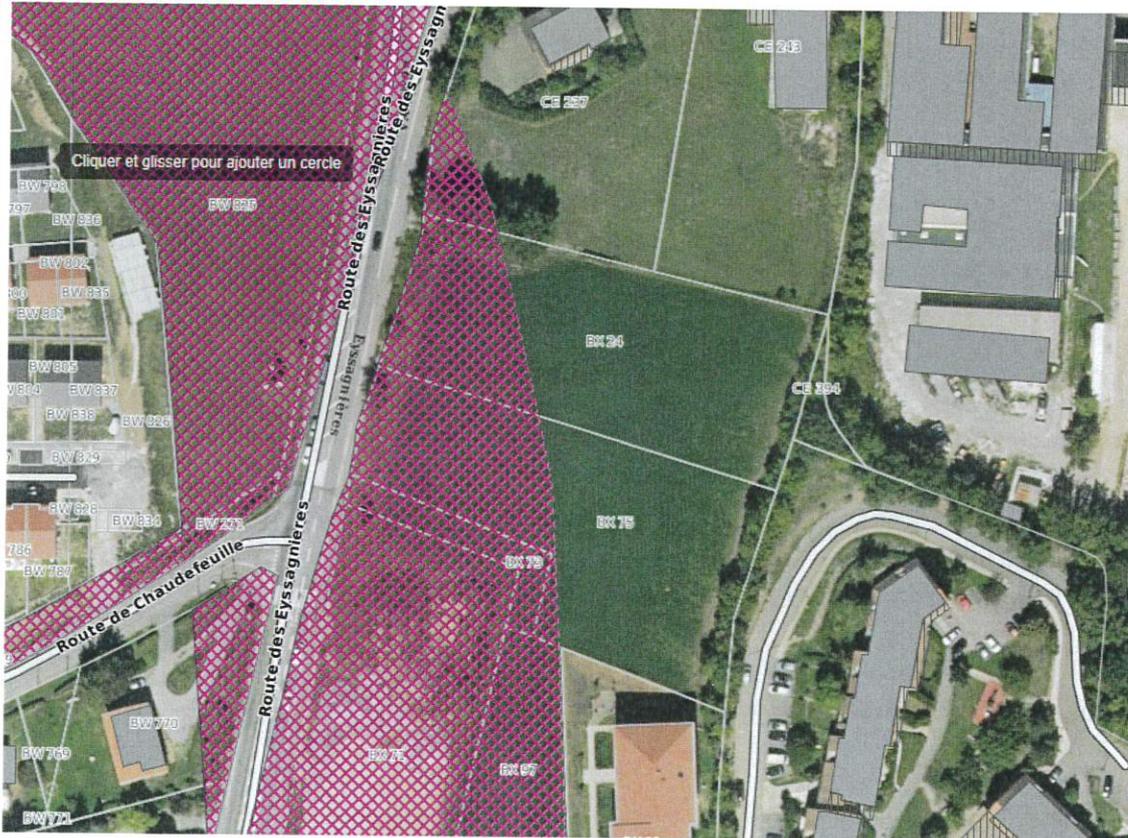
Par contre, une réflexion est actuellement en cours pour l'aménagement de la Rocade sur le secteur des Eyssagnières.

Il est fort probable qu'il y a des impacts sur votre terrain et celui de votre oncle.

Pas de scénario encore validé à ce jour, plusieurs solutions seront présentées à la population en septembre.

Je vous invite à prendre contact avec la Direction de la Voirie à la rentrée.

ER Rocade POS avant PLU



En ce qui concerne la mixité sociale des opérations. l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) "Habitat" stipule :

"La mixité sociale est encouragée par l'intégration, quasi systématique au sein des opérations d'importance, d'un programme de logements à vocation sociale. Ainsi toute opération nouvelle supérieure à 2000m² de surface de plancher (ou 20 lots destinés à la construction de maisons individuelles) comportera au moins 25% de logements locatifs conventionnés."

Pour répondre à cet objectif, le porteur de projet doit se rapprocher des bailleurs sociaux afin de leur présenter l'opération. Les bailleurs pourront alors être intéressés pour y développer une offre "sociale", ou pas...

Une preuve de sollicitation et de réponse des bailleurs devra être produite. Le cas échéant, la proportion de 25% pourrait être ajustée en fonction des besoins d'un bailleur intéressé.

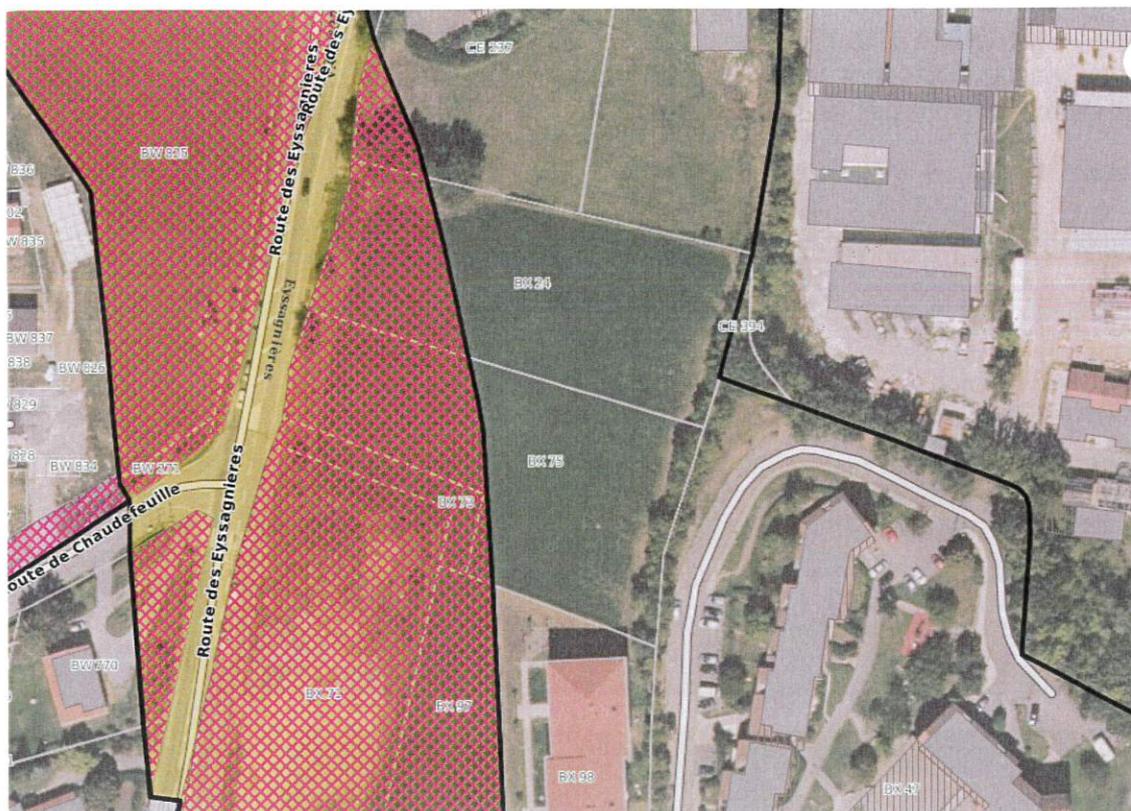
voir OAP habitat complète "ci-jointe", paragraphe "une offre d'habitat diversifiée".

En espérant avoir répondu à vos questions.

Cordialement,

Déborah BELIN
Direction du Développement Urbain
Ville de GAP
04 92 53 15 84

le 1 juil. 2021 à 14:16, Déborah BELIN <deborah.belin@ville-gap.fr> a écrit :



Déborah BELIN
Direction du Développement Urbain
Ville de GAP
04 92 53 15 84

Le mar: 29 juin 2021 à 22:12, David Roussin <droussin@hotmail.com> a écrit :

Bonjour Mme Belin

Suite échange téléphonique avec votre collègue, je vous contacte pour des précisions.

1. L'emprise de la rocade sur notre parcelle BX0075 (1202m2 selon informations transmises) a-t-elle été modifiée depuis 10 ans (évolutions PLU) ?
2. Des modifications d'affectation de cette emprise (non globalement pour emprise ER n°69 mais pour l'emprise sur notre parcelle) ont-elles eu lieu sur cette période ? si oui, requalification en zone agricole ?
3. Sur la partie hors emprise, savez-vous dire s'il faut prévoir impérativement du logement social ou un mix logement social / accession propriété ?

Si besoin d'échanger par téléphone, faut-il prendre rendez-vous ou avez-vous des créneaux préférés ?

Merci de votre retour
Cordialement

David ROUSSIN-MOYNIER
06 70 28 34 87
droussin@outlook.com

PS Vous avez communiqué en 2010 des informations sur notre terrain à ma mère, Ginette ROUSSIN-MOYNIER.

Concertation rocade sud

1 message

Valentin Durinck <valentin.durinck@free.fr>

28 novembre 2021 à 18:21

À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

Bonjour,

suite à la concertation publique concernant la section sud de la rocade, voici mes remarques.

12+ Je suis nettement en faveur de la variante 2 même si elle est présentée par la ville de Gap comme la moins avantageuse.

31 C'est pourtant la solution la plus économique et celle qui a le mérite de consommer le moins d'espaces agricoles à fort potentiel. J'ai bien noté que ces espaces avaient vocation à être urbanisés, mais plus tard c'est, mieux ce sera. La partie centrale a déjà trop consommé d'espaces agricoles et favorisera l'étalement urbain.

51 Les temps ont changé, la protection de l'environnement fait partie des préoccupations majeures des français et on ne peut plus consacrer des millions à des aménagements routiers pas toujours nécessaires.

Merci de votre attention.

Cordialement.

Valentin Durinck
8 rue des charmettes
Les Bouleaux
05000 Gap

Concertation rocade tronçon sud de gap

1 message

Laurent PELLENG <laurent.pellenq@gmail.com>

28 novembre 2021 à 18:20

À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

Mesdames, Messieurs,

(13+) Dans la cadre et en réponse à cette démarche de concertation et n'ayant pu me rendre disponible pour la réunion publique, ma préférence va pour la variante n°3 (celle soutenue par la ville de Gap) avec pour autant 3 points forts de préoccupation sur ce tracé:

(52) 1> Le tracé du PDF reste à préciser pour être le plus optimisé possible en permettant notamment aucune expropriation de terrain a proximité des habitations existantes, et encore moins de démolition.

(32) 2> La prise en compte de la problématique bruit et des mesures de protection associées me semble non suffisamment développée dans le dossier de concertation pour répondre à l'objectif d'être exemplaire sur le plan environnemental.

(2) 3> La sécurité routière, chaque riverain doit pouvoir rentrer et sortir de chez lui a minima avec un niveau de sécurité non dégradé par rapport à la situation actuelle.

Cordialement

Laurent PELLENG
64, route des Eyssagnières - 05000 GAP

dinard. Caporlé@Caposte.net.

28/11/22

(12+) (11-) (13-) (51) (52) (54) **Projet de rocade sud.**

Mes observations sur le dossier de concertation.

(31) La partie du projet de rocade section sud qui me préoccupe est celle de son tronçon sud entre le hameau des Eyssagnières et le carrefour St Jean.

Pour rappel, la partie sud de la variante 2 emprunte l'actuel tracé de la route RD291, et son coût est le plus faible.

Les variantes 1 et 3 proposent toutes les deux un tracé spécifique en zone agricole qui longe la résidence Hameau des Eyssagnières et les 2 futures résidences de plus de 100 logements qui font l'objet du projet OAP22 prévu au PLU de la ville.

Ce projet est même mentionné sur chaque plan et en page 20/32 du dossier diagnostique, sans que ceci ne préoccupe les rédacteurs, ni ne fasse l'objet d'évaluation spéciale.

Il s'agit là, simplement de la partie la plus peuplée de tout le tronçon sur laquelle seront créés artificiellement des nuisances inexistantes actuellement !

(32) Les arguments comparatifs présentés entre les 3 variantes sont délibérément favorables au tracé spécifique (variante 3) et minimisent l'impact des nuisances apportées aux habitants des résidences qui seront longées par ce tracé en détruisant des zones agricoles.

Ce sont des nuisances visuelles, sonores, de pollution, et d'un impact négatif considérable sur la valeur du patrimoine de ces riverains.

Voyez les semis-remorques hurlant de leurs moteurs en sur-régime en accélération depuis le rond point pour monter cette côte qui passe aux abords des logements.

Vision cauchemardesque, imaginez dormir les fenêtres ouvertes en été !

Il s'agit réellement d'amener la pollution et les particules fines sous les fenêtres des résidents sacrifiés au projet technocratique.

A ces inconvénients majeurs s'ajoutent aussi celui d'une nouvelle « bétonisation » supplémentaire qui pourrait être réduite en aménageant le tracé actuel comme exposé dans la variante 2, ce qui impacterait un nombre de familles beaucoup moins important. De fait, et contre toute attente, les études présentées ne mentionnent absolument aucun comparatif en terme de création des nuisances et des impacts sur des nombres d'habitants concernés par les conséquences de chaque variante.

Je souhaiterais que ceci soit réalisé et publié avant toute décision.

Ce n'est pas comme si il n'y avait pas déjà une voie de circulation empruntée.

Dans les autres sections de part et d'autre de la route Napoléon (la RN85), il n'y a pas de route utilisable pour désengorger le centre ville. Il n'y a donc pas d'autre choix que de faire la part du feu.

Mais là sur cette partie, le choix existe. Il n'est donc pas nécessaire de sacrifier des conditions de vies et des espaces pour réaliser ce contournement.

D'ailleurs, lorsque la 3eme partie nord vers Embrun sera réalisée, cette voie sera un véritable appel d'air amenant un trafic de transit intense de camions et d'accès aux stations, juste sous les fenêtres des riverains, au lieu d'emprunter le tracé actuel qui pourrait être adapté.

Les arguments présentés sont ainsi délibérément orientés.

Une liste de quelques difficultés « techniques » d'accès et de dessertes de la variante 2 est exposée, mais nul part il est dit que les variantes 1 et 3 vont créer des nouvelles nuisances définitives, irréversibles et insupportables pour des centaines d'habitants. Les termes utilisés sont trompeurs, il est dit par exemple (bas de page 13) : « cette solution ... s'insère dans différents zonages ... d'habitats existants ... » comme si cela n'avait aucune conséquence sur les habitats existants, puisque c'est prévu.

Un autre témoignage de la partialité dans les justifications du dossier réside dans la mention de l'emprise sur les terres agricoles au nord de la variante 1 épargnée par la variante 3.

Mais celles économisées au sud par la variante 2 tant récriminée sont totalement ignorées.

Il y a quelques semaines, les pâtures riveraines de la résidence des Eyssagnières recevaient encore des brebis qui seront remplacées par des camions.

Le dossier de concertation précise que « Le projet a pour objectif de s'intégrer à son environnement. » alors comment peut-il être envisagé de créer une telle atteinte au cadre de vie de centaines d'habitants en préconisant une nouvelle route juste à la limite de leur résidence, à la place d'un espace de verdure ?

Certes le tracé est prévu de longue date, et comme il est indiqué dans le dossier : il s'agit d' « un emplacement réservé, basé sur l'avant-projet de la rocade de 1976 ».

Mais la résidence qui deviendrait riveraine n'a été construite que dans les années 80, et une autre prévue au PLU n'est pas encore construite.

Il serait peut-être opportun de ne pas s'acharner sur des schémas révolus et rendus obsolètes par l'évolution de ces quarante dernières années, et devenus incompatibles avec les projets officiels.

Il est de notoriété publique qu'à l'origine seules les variantes 1 et 2 étaient en alternative. C'est la ville de Gap qui, devenue maître d'ouvrage, propose et soutient la variante 3 qui n'est finalement qu'une adaptation de la variante 1 dans sa partie nord.

Ainsi dans sa conclusion, le dossier préconise sans surprise d'adopter une variante (la 3ème) qui va **coûter plus cher**, qui va **bétonner plus** (on connaît maintenant les conséquences qui se produisent en cas d'intempéries importantes), qui va créer des **préjudices** et des **nuisances** là où il n'y en avait pas à un plus **grand nombre de riverains**, et qui va rendre peu attractif les **projets de construction** de futurs logements.

La question qui se pose est de savoir où est l'avantage d'une telle solution ?

En quoi la création de nuisances évitables va-t-elle servir les projets de la collectivité ?

Vaut-il mieux privilégier l'intérêt des véhicules en transit ou celui des habitants ?

Un maire soucieux de l'environnement dans sa ville et du bien-être de ses administrés devrait-il promouvoir un projet qui présente autant d'inconvénients et nuire autant au cadre de vie des riverains.

Les obstacles techniques soulevés ne sont finalement que des défis à relever par les ingénieurs alors que les atteintes à l'environnement et la création de nuisances aux habitants sont définitives et préjudiciables.

Ce n'est qu'un choix politique à faire !

Il conviendrait plutôt de concevoir des réalisations qui prennent en compte le bien-être qui fait la si belle image de la vie à Gap, plutôt que la facilité de ne pas se confronter à des enjeux techniques qui concernent beaucoup moins de personnes.

Je n'ai pas de légitimité à donner un avis sur la partie nord du tracé, sauf à considérer qu'il faut impérativement préserver les abords de l'école.

Donc pour les autres points de vue, c'est aux riverains de se prononcer. Mais y en a t-il beaucoup ?

Ce que je demande de prendre en considération est de conserver au maximum le tracé actuel de la partie sud de la variante 2, sur 600m entre l'accès aux résidences et le rond point de St Jean.

Celui ci concerne essentiellement des entreprises, et quelques maisons individuelles (une dizaine environ) pour qui il n'y aura pas de création de nuisances supplémentaires à celles déjà existantes et qui pourraient être traitées spécifiquement.

Et surtout de préserver impérativement l'environnement des centaines de riverains dans les zones d'habitations collectives du secteur des Eyssagnières.

Un responsable de collectivité local a le devoir moral de préserver l'environnement et de protéger ses concitoyens des atteintes à leur cadre de vie et à leur santé.

C'est pourquoi je suis sûr que le bon sens prévaudra désormais dans la prise de décision entre les alternatives proposées sur ce projet.

Cordialement

Didier Laporte (habitant du hameau des Eyssagnières)

Concertation tracé rocade sud

1 message

Aurélien Jacob <Aurel_05@hotmail.fr>

28 novembre 2021 à 13:20

À : "concertation-rocade-sud@ville-gap.fr" <concertation-rocade-sud@ville-gap.fr>

Bonjour,

12-

Nous sommes particulièrement impactés par le projet car nous habitons Terra Floréa ([76 route des Eyssagnieres](#)).

11+

Le projet n°2 est pour nous non envisageable notamment pour les raisons suivantes :

13+

- Sortie impossible avec 4 voies car déjà compliqué à ce jour,
- Augmentation des nuisances sonores.

32

2

Les projets n°1 et n°3 semblent plus appropriés pour la population.

Bien cordialement.

Kelly et Aurélien JACOB

Envoyé à partir de [Courrier](#) pour Windows

(aucun objet)

1 message

Agnes Hecquet <agnescoiff05@gmail.com>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

28 novembre 2021 à 11:24

Bonjour

13+ après lecture du dossier je serais pour la variante 3.

cordialement

Agnès Coiffure

11 avenue François Mitterrand

05000 Gap

Concertation projet rocade Sud Gap

1 message

quezel.philippe@orange.fr <quezel.philippe@orange.fr>

28 novembre 2021 à 10:20

À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

Bonjour,

Félicitation pour le dossier de concertation mis à disposition: il est synthétique et apporte les principaux paramètres d'aide à la décision.

Après lecture de ce document, nous vous informons que nous sommes favorable à la version 3, qui a le meilleur ratio technico-économique.

Cordialement.

Françoise et Philippe QUEZEL 5, [chemin de la Carrière 05000 GAP](#) 0492212653

13+

Concertation rocade

1 message

xavier lant <xavier.lanterme@gmail.com>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

27 novembre 2021 à 17:12

Madame, Monsieur,

J'ai lu le dossier de la section sud de la rocade.

Bien que n'habitant pas aux Eyssagnières, je me rends plusieurs fois par semaine dans ce quartier.

Suite à la lecture du dossier, voici mon avis : je souhaiterais que la ville de Gap choisisse la variante n°3, qui est visiblement la variante préférée.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Xavier LANTERME,
Le Mûrier, 14 route de Sainte-MArguerite
05 000 GAP



Garanti sans virus. www.avast.com

Rocade sud. Raccordement de la route de Chaudefeuille.

1 message

Aimé Giral <giral.aimé05@gmail.com>

27 novembre 2021 à 17:06

À : "concertation-rocade-sud@ville-gap.fr" <concertation-rocade-sud@ville-gap.fr>

M° GIRAL Aimé

1 rue des Orchidées

05000 GAP

Mes respects M° le maire.

13+ La variante 3 est la variante préférentielle de la ville de Gap. Cette variante me paraît cohérente mis à part le raccordement de la route de Chaudefeuille à la RD 291.

2 Pourquoi faire un accès par le chemin de la Roussine alors que le raccordement est déjà existant à hauteur des feux tricolores de la RD 291. Les véhicules venant des Hautes Terres devront prendre la rue des Orchidées puis le chemin de la Roussine qu'il faudra élargir.

Je pense qu'il vaudrait mieux laisser le raccordement tel qu'il est à hauteur des feux tricolores.

Cordialement.

→ à comprendre

avis section sud de la rocade

1 message

stephanieandre <stephanieandre@free.fr>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

27 novembre 2021 à 15:21

Madame, Monsieur,

50
13+
11-
12-

J'ai étudié le dossier de la section sud de la rocade que j'ai trouvé sur le site de la mairie.

J'habite à proximité du quartier des Eyssagnières (ma fille est d'ailleurs scolarisée à l'école des Eyssagnières).

Je souhaite vous faire part de mon avis suite à la lecture du dossier. Je souhaiterais que la ville de Gap opte pour la variante n°3, la variante n°2 apportant trop de nuisances à l'ensemble des résidents, et la variante n°1 étant trop onéreuse.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en ma considération distinguée.

--

Stéphanie ANDRE
20 G Route de Neffes 05000 Gap
06.80.04.29.41Garanti sans virus. www.avast.com

concertation Rocade de GAP

1 message

Mathieu Gérard <gerard.mathieu09@orange.fr>
Répondre à : Mathieu Gérard <gerard.mathieu09@orange.fr>
À : mairie gap ROCADE <concertation-rocade-sud@ville-gap.fr>

26 novembre 2021 à 09:00

②
③④
Monsieur le Maire,

Habitant au Hameau des Eyssagnières et directement concerné par le tracé de la rocade sud, j'ai assisté à la réunion que vous avez présidée au CMCL le 18 novembre dernier.

J'ai bien noté que la variante n°3, qui a votre préférence, sera sans doute retenue à l'issue des différentes phases de l'instruction du dossier.

J'ai également noté 2 points sur lesquels vous avez insisté au cours des échanges avec le public présent :

- votre attachement à économiser le foncier
- votre ouverture aux modifications possibles du tracé des voiries à créer (ou à adapter) compte tenu des objectifs validés : faciliter le trafic de transit, renforcer la sécurité des usagers, limiter les nuisances

C'est dans ce cadre que j'appelle votre attention sur les suggestions suivantes, étant précisé que mon intervention ne concerne que le tronçon sud de cette Rocade Sud :

⑤②
③①
1°) Il semble effectivement primordial d'économiser le foncier à la fois pour des raisons financières et environnementales et pour le maintien de l'agriculture (cf. la Loi Climat et Résilience du 22.08.2021). C'est pourquoi il paraîtrait judicieux de caler le tracé de ce tronçon de rocade le plus prêt possible du bâti constitué par le bâtiment "BOREL" et les garages BMW et PEUGEOT de manière à conserver des surfaces moins morcelées.

③②
Ainsi les nuisances sonores et visuelles que subiront inévitablement les résidents du bâtiment "Le Champ du Roy", et des lotissements du Fontroy et du Hameau des Eyssagnières seraient un peu réduites du fait de l'éloignement (tout relatif) de la rocade. Il conviendra sans doute de prévoir un merlon antibruit ou la végétalisation du linéaire au droit de ces immeubles immédiatement riverains de ces voiries.

④②
D'ailleurs votre idée de décaler vers le garage PEUGEOT le futur rond-point de jonction avec la route de Marseille va dans le bon sens.

2°) La desserte du bâtiment "Le Champ du Roy" et des 2 lotissements Fontroy et Hameau des Eyssagnières apparaît pour le moins délicate. En effet, prévue en sortie et entrée (sans doute avec un stop) sur la rue des Lauriers, la circulation va se révéler peu fluide et dangereuse (très mauvaise visibilité en amont).

Comme vous l'avez admis pour le rond-point de l'école des Eyssagnières, une modification de ce rond-point des Lauriers apparaît indispensable. Son décalage vers le sud et une forme un peu en haricot comme le rond-point du sénateur, permettrait peut être de régler plus facilement le raccordement de la rue de Chaudefeuille et celui de la desserte du bâti Le Champ du Roy/ Fontroy/ Eyssagnières, en créant une voirie branchée directement sur le rond-point ainsi calé au sud de la maison du 55 route des Eyssagnières.

Evidemment le chemin de Rousine sera barré par la rocade mais sans trop de conséquences, les riverains pouvant passer par la rue de Chaudefeuille. Ainsi la rue des Lauriers ne sera pas impactée.

Vous avez affirmé que ce projet vous tient à coeur et que vous souhaitez le voir aboutir sans pour autant provoquer trop de mécontents et de nuisances pour les usagers et les riverains concernés par le tracé.

Il me semble que les suggestions ci-dessus qui n'ont pour objectif que d'apporter une réflexion constructive à votre projet, méritent une attention certaine de votre part. Je suis certain que vous y serez sensibilisé et d'avance je vous en remercie au nom des habitants du quartier qui représentent un certain nombre de mécontents potentiels.

Bien évidemment je suis disponible pour échanger avec vous ou avec les responsables de ce projet pour mieux préciser ces propositions.

Veillez croire monsieur le Maire, à mes meilleures salutations.

Gérard MATHIEU

Bâtiment le Daphné

Hameau des Eyssagnières

05 000 GAP

06 84 28 16 77

Monsieur le Maire de Gap
3, rue Colonel Roux
BP 92
05007 GAP cedex

Gap, le 25 novembre 2021

Objet : Avis de concertation rocade de Gap

Monsieur le Maire de Gap,

La commune de Gap soumet à la concertation publique trois tracés de réalisation de la section Sud, dite « Eyssagnières, de la rocade de Gap.

Cette section vient se raccorder à la section centrale ouverte à la circulation durant l'été 2021 ; rappelons que celle-ci n'est pas connectée à la partie Nord et que, en l'état, les aménagements ne permettent pas la déviation du trafic de transit, raison essentielle de la genèse du projet. Il convient également de rappeler que la SAPN-FNE 05 a émis, dès le mois d'août 2013, de sérieux doutes sur la solution de rocade retenue, s'appuyant en cela sur l'avis de l'Autorité environnementale¹ qui indiquait que la « congestion du centre-ville ne sera pas significativement soulagée » et que le projet sera de nature à accroître nettement l'étalement urbain dans un contexte paysager et écologique remarquable.

(7)

C'est sans tenir compte de ces interrogations que trois variantes sont ainsi soumises à l'avis du public et force est de reconnaître que aucune information n'est donnée sur les mesures autres nécessaires pour améliorer les modalités alternatives de déplacement et limiter l'étalement urbain tout en décongestionnant le centre ville. Tout au contraire, le PLU de Gap se caractérise par une augmentation très significative des espaces à construire sans réelle justification. C'est la raison pour laquelle la SAPN-FNE 05 a déposé un recours auprès du tribunal administratif pour excès de pouvoir portant sur la délibération d'approbation du PLU du 29 septembre 2017 et émis un avis défavorable à la révision allégée du PLU en cours d'adoption.

Dans le cadre de cette concertation, la commune affiche clairement sa préférence pour le tracé n°3, dit intermédiaire, utilisant la route des Eyssagnières et contournant la ZA des Eyssagnières et se raccordant directement à la route de Marseille.

L'abandon du tracé initial entièrement neuf est en soi une bonne chose car cumulant un

¹Avis délibéré de l'Autorité Environnementale sur la rocade de Gap (05)-section centrale. Avis n° 007972-01 du 23/11/2011

impact sur la zone humide, les espaces agricoles avec un étalement urbain vers l'ouest et un coût exorbitant (37M€).

Deux tracés sont alors en lice :

- variante 2 : le moins cher (21M€), utilisant l'actuelle route des Eyssagnières en la positionnant sur une seule fonction de transit par suppression des carrefours intermédiaires ;
- Variante : l'intermédiaire (27M€), variante préférentielle de la commune, utilisant en partie l'actuelle route des Eyssagnières avec création de contournement de la ZA des Eyssagnières et un raccordement facilité avec la RN 85 vers Marseille.

La commune justifie son choix sur la base de 2 arguments :

- les fonctionnalités routières : dissociation entre trafic de transit et trafic local, maintien des dessertes locales et accès sur les voiries actuelles, continuité de piste cyclable ;
- la réduction des emprises foncières (tracé sur la route existante dans la partie Nord) et la réduction des impacts, avec cependant une emprise sur la zone humide qui sera à compenser.

A contrario, la variante 2 présenterait l'inconvénient d'impacts négatifs sur les habitats et activités existantes notamment par le fait que tous les accès devraient être reconsidérés et rétablis par l'arrière, occasionnant des expropriations, démolitions et création d'impasses. De plus, la continuité cyclable ne pourrait être établie sur la partie sud. La commune « considère que ces impacts ne sont pas acceptables, d'autant plus pour un coût aussi élevé ».

51 Le recours à l'argument du coût trop élevé est à ce titre étonnant si l'on considère que, d'après l'étude réalisée par le CETE Méditerranée, le projet de rocade ne « conduit pas à une dé-saturation significative des zones les plus critiques », comment alors justifier les 6M€ de surcoût (soit +28% du tracé 3) pour un résultat aussi médiocre ?

31 La création de cet axe nouveau, venant en juxtaposition d'un axe existant, présente pourtant de nombreux inconvénients :

- 3
- Une consommation supplémentaire d'espaces agricoles et naturels en proximité de la ville à minima de l'ordre de 2,5 ha (emprise au sol des profils en travers de 12 m x 1,8 km de tracé nouveau). Aucune compensation ne semble prévue par le maître d'ouvrage en dépit des principes de préservation des terres agricoles inscrite à l'article L122-10 du Code de l'urbanisme et des objectifs de « zéro artificialisation nette » ;
 - Une nouvelle atteinte aux zones humides, évoquée mais non quantifiée dans le dossier de concertation, alors même que celles-ci sont considérées comme essentielles dans la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité ;
 - Une imperméabilisation supplémentaire des sols avec interception supplémentaire des eaux des bassins versants interceptés dans la section neuve nécessitant la création d'un nouveau réseau hydraulique ;
 - un effet immédiat, constaté sur tous ces types d'aménagement, d'augmentation de l'étalement urbain de part et d'autre de l'axe et ce alors même que cet étalement est déjà en

cours du fait de l'absence de maîtrise de l'urbanisation de la part de la commune ;

- Une non prise en compte des documents de rang supérieur qui préconisent :
- pour le SCOT, de « privilégier l'aménagement sur place des axes existants » ;
- pour le SRADDET, d' « éviter et réduire l'imperméabilisation des sols » (mesure LD1-OBJ10C) et d' « éviter l'ouverture à l'urbanisation et le déclassement des surfaces agricoles équipées à l'irrigation pour atteindre 0 perte de surfaces agricoles équipées à l'irrigation à l'horizon 2030.

51 Ainsi, au regard de l'analyse avantages/inconvénients de l'aménagement proposé, le surcoût de 6 M€ du tracé n°3 ne paraît pas justifié.

Il apparaît que la commune a écarté de manière délibérée les possibilités d'aménagement de la route actuelle permettant de lui octroyer la double fonction de gestion du trafic local et celui du trafic de transit dont il convient de rappeler la part minimale (3 à 5% du trafic) calculée dans l'étude du CETE Méditerranée déjà citée.

53
12+ **Considérant que tous les efforts doivent être concentrés sur la promotion des mobilités alternatives, la SAPN-FNE 05 vous demande, dans le cadre de la présente consultation, de retenir la variante 2 avec intégration/amélioration des accès actuels lui assurant cette double fonction et en veillant particulièrement aux traversées piétons/cyclos de la périphérie vers le centre et en établissant la continuité cyclo dans la partie sud.**

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Le Président de la SAPN-FNE 05


Hervé Gasdon

Rocade section sud

1 message

Eric Grangemar <e.grangemar@cabinet-touchet.fr>

24 novembre 2021 à 17:42

À : "concertation-rocade-sud@ville-gap.fr" <concertation-rocade-sud@ville-gap.fr>

Bonjour

Suite à la réunion du 18/11/2021, je vous signifie que :

(13+) Je suis favorable au tracé Variante 3

(12-) je suis opposé au tracé Variante 2

et sans opinion sur le tracé Variante 1

C'est au demeurant ce qui résultait de la consultation à main levée réalisée à l'issue de la réunion publique

Vous remerciant par avance pour la prise en considération de ce message

Cordialement

Eric GRANGEMAR

Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes



22 route des Eyssagnières - 05000 Gap

e.grangemar@cabinet-touchet.fr

Tél : 04 92 51 44 54 – Fax : 04 92 51 36 15

Les informations contenues dans le présent courrier peuvent être à caractère confidentiel ou protégées par différentes règles et notamment le secret des affaires. Elles sont établies à destination exclusive de son destinataire. Toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction totale ou partielle de ce message, ou des informations qu'il contient, doit être préalablement autorisée. Tout message électronique est susceptible d'altération et son intégrité ne peut être assurée, et toute responsabilité est déclinée si celui-ci a été modifié ou falsifié. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message et qu'il vous est parvenu par erreur, merci de le détruire immédiatement et d'avertir l'expéditeur de l'erreur de distribution et de la destruction du message.

Questions sur rocade section sud

1 message

'Astrid Richard' via concertation-rocade-sud@ville-gap.fr <concertation-rocade-sud@ville-gap.fr> 24 novembre 2021 à 15:14

Répondre à : Astrid Richard <astrid_richard@yahoo.fr>

À : "concertation-rocade-sud@ville-gap.fr" <concertation-rocade-sud@ville-gap.fr>

Bonjour

Mon questionnement concerne le Lotissement de Chaudefeuille de la variante 3 qui semble être l'option choisie.

32 Y aura t-il des dispositifs anti bruit ou des aménagements paysagers de prévus rue de la Rousine ou RD291 dans le secteur de Chaudefeuille ?

53 Nous nous rendons parfois à l'école des Eyssagnières à vélo, y aura t il bien une piste cyclable qui rejoindra l'école depuis le lotissement de Chaudefeuille sur la zone de la voie verte ?

54 Merci

Cordialement

Richard Marie-Astrid

06 30 37 47 56

Avis d'un riverain

1 message

maud duprez <maud0duprez@gmail.com>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

24 novembre 2021 à 14:47

Bonjour,

j'habite actuellement au [9A route des Eyssagnières](#) c'est à dire non loin de la future rocade. J'ai deux enfants scolarisés à l'école des Eyssagnières donc il est important pour moi de vous donner un avis sur cette rocade.

54
11+
J'ai pu consulter les 3 variantes possible sur votre site. La variante 1 me parait la plus adapté. En effet, le trajet se décale totalement de la route des Eyssagnières actuelle. Je parle en connaissance de cause. Essayé de sortir le matin à l'heure de pointe sur la route actuelle avec des automobiliste qui sont censé roulé à 50km/h==>c'est très compliqué. Avez vous essayé de marcher sur le trottoir avec des enfants le dimanche (simple promenade) avec des automobilistes qui roulent à bien plus de 50km/h, qui se permettent de doubler sur la ligne blanche !!! Actuellement cette portion de route est ULTRA dangereuse. L'accès à l'école est très difficile est dangereux. Avez vous constaté le nombre d'accidents au niveau du feu tricolore et de l'école???

Il est nécessaire et même primordial de dévier cette rocade!!!

Mlle DUPREZ Maud
[9A route des Eyssagnières](#)
05000 GAP

avis sur choix itinéraire rocade

1 message

Pierre GROS <pierre.gros6@orange.fr>
Répondre à : Pierre GROS <pierre.gros6@orange.fr>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

22 novembre 2021 à 20:57

bonjour,

125 je vous donne mon avis pour la rocade gap ouest : je suis pour le parcours existant numero 2 vu que la rocade est un boulevard urbain limité a 70km heure il n'y a pas lieu de refaire une voie parallèle à l'existant (qui n'aurait plus d'utilité si le choix 1 ou 3 est choisi)

53 il suffit d'aménager le long de la route existante des bandes cyclables d 1m de largeur

51 il serait bon que l'on prenne conscience qu'il ne faut pas faire des dépenses au dessus de nos moyens et superflues.

Quand il s'agit de l'argent public une majorité des habitants et des élus se moquent des coûts.

salutations

PF Gros

Rocade Sud

1 message

g.ricard via concertation-rocade-sud@ville-gap.fr <concertation-rocade-sud@ville-gap.fr> 22 novembre 2021 à 15:17

Répondre à : g.ricard@laposte.net

À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire,

Suite à la réunion du jeudi 19 novembre concernant les différents projets de la future rocade, nous avons quelques questions et suggestions à vous soumettre, étant donné que nous n'avons pu rester jusqu'à la fin de la concertation.

Nous habitons depuis 1987 aux 30 rue des Gentianes, dans la zone d'activité des Eyssagnières, et avons été pendant plus de 40 ans, artisan transporteur. Nous tenons, tout d'abord, à préciser que nous partageons l'avis de beaucoup de gapençais concernant la nécessité de réorganiser et donc de sécuriser le trafic routier dans notre quartier et notre ville. Cependant, l'emplacement de notre résidence à proximité immédiate du tracé de la variante n° 3 qui a vos faveurs et celles des personnes présentes le 19, engendre pour nous une réelle inquiétude à plusieurs niveaux : au niveau sonore, au niveau visuel et en terme de pollution. D'autant plus, que notre bien va de ce fait, subir une perte de sa valeur marchande.

Comme vous l'avez dit, "on ne fait pas d'omelette sans oeufs". Certes, mais nous pensons que vous comprenez aussi qu'une maison est l'investissement d'une vie et que subir de telles nuisances puisse vraiment nous inquiéter. Nous avons bien pris note de votre réponse à une question posée à ce sujet, mais en tant que riverains, nous avons besoin de plus d'informations étant donné l'impact de cette route sur notre environnement et notre vie de tous les jours, d'où l'objet des questions suivantes :

- à quelle hauteur sera la chaussée qui longera la rue des Gentianes (plutôt surélevée, ou enterrée...) ?
- est ce qu'un budget conséquent est prévu pour aménager les abords des voies avec entre autres, des murs anti-bruit efficaces ?
- quelle sera la distance entre la rue des gentianes et la rocade ?
- une voie cyclable est prévue côté droit (dans le sens rond point du Sénateur - RN 85), est-il possible de la positionner côté gauche, pour quelque peu atténuer les nuisances, étant donné qu'il y a moins d'habitations proches, du côté droit que du côté gauche. D'autre part, nous voudrions, Monsieur le Maire, en mesure "préventive", qu'il soit planté au plus tôt, tout le long de la rue des gentianes, côté rocade, une rangée d'arbres. Ce sont des mesures minimales, mais il est important que la voix d'habitants d'une zone d'activité artisanale soit également entendue.

Nous supposons que vous n'avez peut-être pas encore, vu l'avancement du projet, tous les détails, mais nous comptons fortement sur vous, Monsieur le Maire, pour tenir compte de notre voix. Nous avons bien compris que vous souhaitiez mener à bien cette réalisation en tenant compte de tous les paramètres et de tous les habitants concernés. Par avance nous vous remercions donc de l'attention que vous porterez à notre mail, et espérons une réponse rapide.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Guylaine et Jean-Luc Ricard

30 rue des Gentianes
ZA Les Eyssagnières
05000 Gap

0608578585
0686407060

(aucun objet)

1 message

jeunetbonin@orange.fr <jeunetbonin@orange.fr>
Cc : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

21 novembre 2021 à 11:37

12+ Habitants de Gap depuis 10 ans pour son aspect paysagé et vert , je suis pour le **projet 2 aménagement du trajet existant** qui préserve au mieux l aspect paysagé de la Ville.

Les autres projets ont un coût plus important, il serait préférable d utiliser cet argent pour autre chose que les voitures !!!! comme par exemple notre jeunesse.

11-
13- Les projets 1 et 3 proposent **trop d artificialisation des sols et de perte de terres agricoles avec toujours plus de Bitume!!!!**

53 Merci à chaque rond point de penser à des traversées plus sécurisées pour les vélos. Cf . rond point du Sénateur qui va traverser une voie a forte circulation sans aménagement spécifique pour sécurité des cyclistes.

Arrêter de prendre les cyclistes pour des oisifs en créant de voies cyclables zigzagantes, et oui, on peut utiliser les voies cyclables pour se rendre au travail....Cf. contournement actuel...

Avis de riverain de la Route des Eyssagnières

1 message

DESSALES Françoise <franrom.dessales@orange.fr>

17 novembre 2021 à 16:18

À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

135
2
12-
Bonjour,

Habitant 76 Route des Eyssagnières, je donne un avis favorable au projet n°3 qui permettra de préserver ce secteur habité du surcroît de circulation qui sera généré par la rocade et d'offrir un accès sécurisé au réseau routier public depuis la Résidence TERRA FLOREA notamment grâce au déclassement de la Route des Eyssagnières actuelle depuis la route de Chaudefeuille.

Je précise que le projet n°2 me semblerait très préjudiciable en termes de sécurité routière, de tranquillité publique et de valeur foncière de zones d'habitat récentes qui se sont développées en cohérence avec le projet initial de rocade (n°1).

Françoise DESSALES
76 Route des Eyssagnières
05000 GAP.



Corinne ANGE <corinne.ange@ville-gap.fr>

Rocade sud

1 message

James Jean-Pierre <lesjam05@orange.fr>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

9 novembre 2021 à 16:06

13+ Bonjour
Ma préférence va pour l'option 3

Jean-Pierre James

Envoyé de mon iPad

Re: enquête

1 message

concertation-rocade-sud@ville-gap.fr <concertation-rocade-sud@ville-gap.fr>

8 novembre 2021 à 17:00

À : "marie-jo et christian .goletto" <mjc.goletto@orange.fr>

Bonjour,

Le problème devrait être résolu, pouvez-vous vérifier ?

Cordialement,

Le lun. 8 nov. 2021 à 09:12, marie-jo et christian .goletto <mjc.goletto@orange.fr> a écrit :

Bonjour

je me permet une 1ère observation sur le dossier internet de la rocade

Pourquoi une seule des propositions(et comme par hasard celle que préfère notre maire!!!) est-elle vraiment lisible en ligne?

Les 2 autres sont difficilement consultables, surtout si l'on veut agrandir

En espérant une amélioration de la qualité des 2 images

Cordialement

christian Goletto

Rocade sud

1 message

marie-jo et christian .goletto <mjc.goletto@orange.fr>
Répondre à : "marie-jo et christian .goletto" <mjc.goletto@orange.fr>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

17 novembre 2021 à 09:35

Bonjour



dans le cadre de cette concertation, et en se basant sur le projet 3, quel sera l'avenir de la Route de Graffinel?

Après construction du rond point de la route de Marseille, la liaison avec les quartiers sud(Graffinel, Patac, Ste Marguerite) risque d'impacter fortement la circulation Route de Graffinel, déjà difficile surtout en hiver.

Existe-t-il un projet d'agrandissement, ou de déviation de cette route?

Cordialement

christian Goletto

32F chemin des matins calmes

Gap

concertation publique.... chemin de la ferme de l'hôpital ?!

1 message

bruno.hanouzet@bbox.fr <bruno.hanouzet@bbox.fr>

12 novembre 2021 à 13:27

À : roger.didier@ville-gap.fr

Cc : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

Monsieur le Maire,

② A l'examen attentif des 3 alternatives proposées (dossier de concertation rocade - section sud) et sauf mauvaise lecture ou interprétation de ma part, je n'ai pas réussi à déceler quelque esquisse ou définition d'un tracé concernant le future raccordement du Chemin de la Ferme de l'Hôpital au futur plan d'organisation routier qui sera décidé. Je ne peux croire que cela serait un oubli et ce, quel que soit le projet et variante d'aménagement qui sera retenu.

⑦ Alors vous me répondrez sûrement qu'il faut "*commencer par le commencement et adopter déjà ce que sera la bonne variante*" tout en prétextant que cet aspect n'aurait pas fait l'objet d'un examen et d'une mise en situation au moins sur le papier, ce serait faire injure à la qualité de l'instruction de ce dossier par vos Services.

Mais ne voyez surtout pas dans mes différentes interpellations **une quelconque exigence ou impatience à voir ce tracé** être défini et surtout, mis en oeuvre car tout différé ne sont qu'autant de moments de tranquillité, sécurité et confort gagnés.

Car bien plus que moi, vous savez pertinemment que la définition de celui-ci sera un signal fort en vue de l'obtention d'un permis de construire d'importance désespérément attendu par la Sté ERILIA. A n'en pas douter, vous savez qu'il ne sera pas sans conséquence sur l'ensemble du quartier et voisinage de proximité. En cela je n'oublie pas votre engagement à revenir vers les populations concernées pour présentation et concertation avant validation de ce permis de construire.

Enfin et si je devais ramener mes propos à ma seule situation individuelle, je connais désormais après estimation qualifiée, ce que sera la dépréciation de la valeur immobilière de ma résidence principale dû à la création, juxtaposition et concentration de ce parc de logements sociaux.

Vous comprendrez donc aisément que je sois insistant et exigeant à ne pas vouloir "*payer deux fois*" et que j'entende consacrer toute mon attention et pouvoir de réaction avec un objectif légitime : **préservé ce qu'est et ce que sera mon cadre de vie.**

Ensemble, les propriétaires et habitants de proximité ont à coup sûr, la même exigence.

Je ne pourrais être présent à votre réunion de concertation du 18 novembre dont le sujet principal ne traitera pas ce qui aurait pu et dû, selon moi, faire partie des incontournables visions d'organisation globales à soumettre avec la même transparence.

Je reste donc toujours dans cette attente.

Bruno HANOUZET

17 chemin de la Ferme de l'Hôpital

05000 GAP

Contraire. lui donner les dates de la concertation.

n° 34749



Gestion Courrier <courrier@ville-gap.fr>

ARRIVÉE DU
29 OCT. 2021
COURRIER

calendrier concertation-consultation publique

Didier <roger.didier@ville-gap.fr>
Gestion Courrier <courrier@ville-gap.fr>

29 octobre 2021 à 08:23

DIDIER
de Gap
Maire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance
Département du Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur
04.92.53.24.02



72 HEURES	8 JOURS	15 JOURS
Réponse : P. Charlot		
Signature : M. le Maire		
Copie : V. Medili JPC		
AR <input type="checkbox"/>		
Observation(s):		

Forwarded message -----
<runo.hanouzet@bbox.fr>
en. 29 oct. 2021 à 07:17
calendrier concertation-consultation publique
roger.didier@ville-gap.fr>

M. le Maire,
Nous avons relevé dans le Gap en Mag n°47 votre intention d'organiser une concertation publique cet automne devant la rocade et la future section des Eyssagnières. A cette occasion, vous entendez recueillir les observations, propositions et préférences qui pourraient être émises parmi les trois variantes proposées...

Il est prévu que nous aurons alors et aussi, l'occasion d'échanger autour de ce que sera le futur raccordement du schéma global d'organisation qui est appelé à devenir réalisation dans les prochains mois. En cela, vous avez déjà noté tout l'attachement des riverains à la définition de ce dispositif qui sera aussi, le déclencheur à terme de la construction d'ampleur (Erilia).

Nous vous remercions donc de bien vouloir nous communiquer en retour, le calendrier et lieu d'organisation de la consultation/concertation.
N'hésitez pas à venir se rencontrer et avec mes remerciements anticipés.
R. HANOUZET



Corinne ANGE <corinne.ange@ville-gap.fr>

concertation Rocade

message

concertation-rocade-sud@ville-gap.fr <concertation-rocade-sud@ville-gap.fr>
À : bruno.hanouzet@bbox.fr

10 novembre 2021 à 09:49

Monsieur,

Suite à votre mail du 29/10/2021, je vous informe que le dossier de concertation publique pour la section sud de la rocade est consultable à l'accueil des Services techniques, 31 route de la Justice du 02/11/2021 au 03/12/2021, aux heures d'ouverture.

Cordialement,

rocade sud

1 message

GILLES ROSTAING <rostainggilles05@gmail.com>

15 novembre 2021 à 10:27

À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

Bonjour,

na-
31
51

L'analyse des 3 projets présentés permet de rejeter le projet n°1, consommateur d'espace et de finances publiques . Le tracé 3 est aussi consommateur d'espace et demande un raccordement supplémentaire sur la RN 85 à quelques centaines de mètres du carrefour existant au niveau de 4°RC . La circulation des vélos et des piétons sur les 700 m entre la RN 85 et les environs de l'IME ST JEAN pourrait être envisagée sur une partie de l'emplacement de la rocade dans sa version 3, et la version 2 aurait alors une légitimité incontestable tant économique qu'environnementale .

51
1

Le rapport de la DREAL envisage la disparition , à terme, de l'activité agricole dans le secteur, ce qui militerait ,alors, pour la création d'une rocade (boulevard de ceinture) plus à l'ouest des projets proposés

Gilles ROSTAING

Proposition de modification du rond-point sud intermédiaire

1 message

yann queffelean <yann.queffelean@gmail.com>

14 novembre 2021 à 22:03

À : "concertation-rocade-sud@ville-gap.fr" <concertation-rocade-sud@ville-gap.fr>

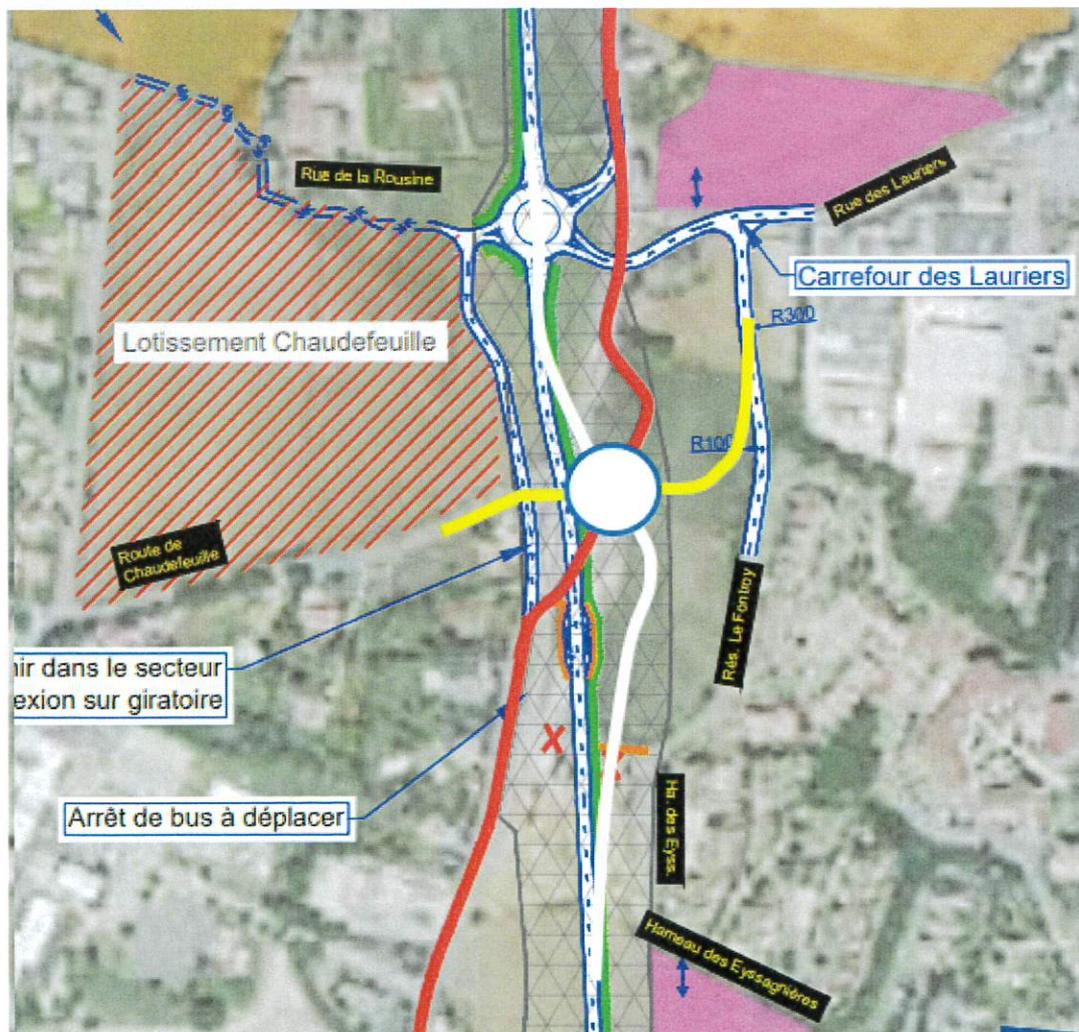
Bonjour,

Ne pouvant être présent à la réunion publique du jeudi 18 novembre, je vous adresse ci-joint mes observations.

134
42
Si l'alternative n°3 paraît la meilleure, pourquoi dans le cadre de cette solution comme sur les deux autres ne pas maintenir le rond-point en face de la route de chaudefeuille au lieu de faire deux voies en parallèle où toutes les voitures venant de la route de Chaudefeuille, secteur très urbanisé maintenant, devront couper l'ancienne route RD 291 qui sera encore très utilisée car elle restera l'accès principale à la RD 47 (St Jean, Pellautier, Neffes ...plus tous les quartiers desservis). Vous prévoyez de laisser un feu entre la route de chaudefeuille et l'ex RD 291 ?

Il serait préférable de construire un rond point un peu plus grand à 6 entrées : 2 pour la rocade, 2 pour l'ex RD 291, 1 pour la rue des Lauriers (très fréquentée) et 1 pour le route de Chaudefeuille (très fréquentée aussi).

4
Ci-dessous une esquisse de ce rond point qui permettrait une meilleure fluidité du trafic, de conserver plus de l'ex RD 291 et qui reste dans l'emprise des terrains réservés (bien entendu l'autre rond-point en face de la rue de Rousine est supprimé, car décalé plus au sud, de même que les voies qui y sont associées).



En espérant que vous considérerez et étudierez cette option qui ne remet pas en cause le choix de solution n°3 et d'un coût sans doute relativement équivalent.

Bien cordialement,

Rocade Sud

1 message

laurence.muris@live.fr <laurence.muris@live.fr>

24 novembre 2021 à 23:00

À : "concertation-rocade-sud@ville-gap.fr" <concertation-rocade-sud@ville-gap.fr>

Bonjour

135 Je suis propriétaire d'un appartement à TERRA FLORÉA au 76 rte des Eyssagnieres à Gap. Face au centre paralysés de France..

Et après étude des différentes Variantes envisagées pour la Rocade Sud, je souhaite vous faire part de mon choix, qui se porte sur :

32 _ la variante 3 qui me semble la plus adaptée, en préservant aux riverains la route existante, avec des travaux moins dommageables à la zone des Eyssagnieres et moins de nuisances sonores aux Résidences existantes,

42 Et Le nouvel l'accès au rond point de Peugeot vers le centre de Gap évitera également le grand détour par le Rond point de Belle Aureille.

Voyez vous je suis en train de vendre mon appartement . pour un autre projet de vie pour retraite, et déjà les projets de Rocade sont préjudiciables à la vente.. et l'ensemble des copropriétaires comme moi sont de cet avis.

Merci pour votre écoute et
Souhaitant que votre choix se porte sur ce projet.

Bien cordialement

Laurence Muris

Envoyé depuis mon mobile Huawei

Fwd: Rocade section SUD

1 message

Pierre CHARLOT <pierre.charlot@ville-gap.fr>

24 novembre 2021 à 13:54

À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

----- Forwarded message -----

De : Patrick MILLET <patrick.millet.3905@orange.fr>

Date: mer. 24 nov. 2021 à 11:54

Subject: Rocade section SUD

To: roger.didier@ville-gap.fr <roger.didier@ville-gap.fr>

Cc: <pierre.charlot@ville-gap.fr>

Monsieur le maire,

13+ À la suite de la présentation du projet de la rocade de Gap, je pense comme vous que la variante n°3 présente beaucoup d'avantages.

4 Pour compléter vos arguments, je vous suggère d'allonger d'une travée le pont sur la voie ferrée pour créer un passage sous la rocade à moindre coût.

Cet ouvrage permettra le débouché de la rue de Pic Ponçon vers la rue des Gentianes en passant sous la rocade et la possibilité de supprimer le rond-point vers l'école.

La suppression du rond-point au droit de l'école situé à 400m seulement du rond-point du sénateur (voir schémas joints) aura les avantages suivants :

- 32
- 54
- Trafic plus fluide, pas de ralentissement dû au rond-point
 - Moins de pollution et de bruits (pas d'accélération à la sortie du rond-point)
 - Protection acoustique de l'école plus facile à réaliser
 - Accès à l'école depuis la rue du Pic Ponçon, la Ferme de l'hôpital et du Nord sans traverser la rocade
 - Sécurité améliorée avec un croisement en moins.
 - Compense largement le surcoût d'une travée supplémentaire du pont sur la voie ferrée

Espérant que ma proposition puisse être discutée, veuillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Patrick MILLET

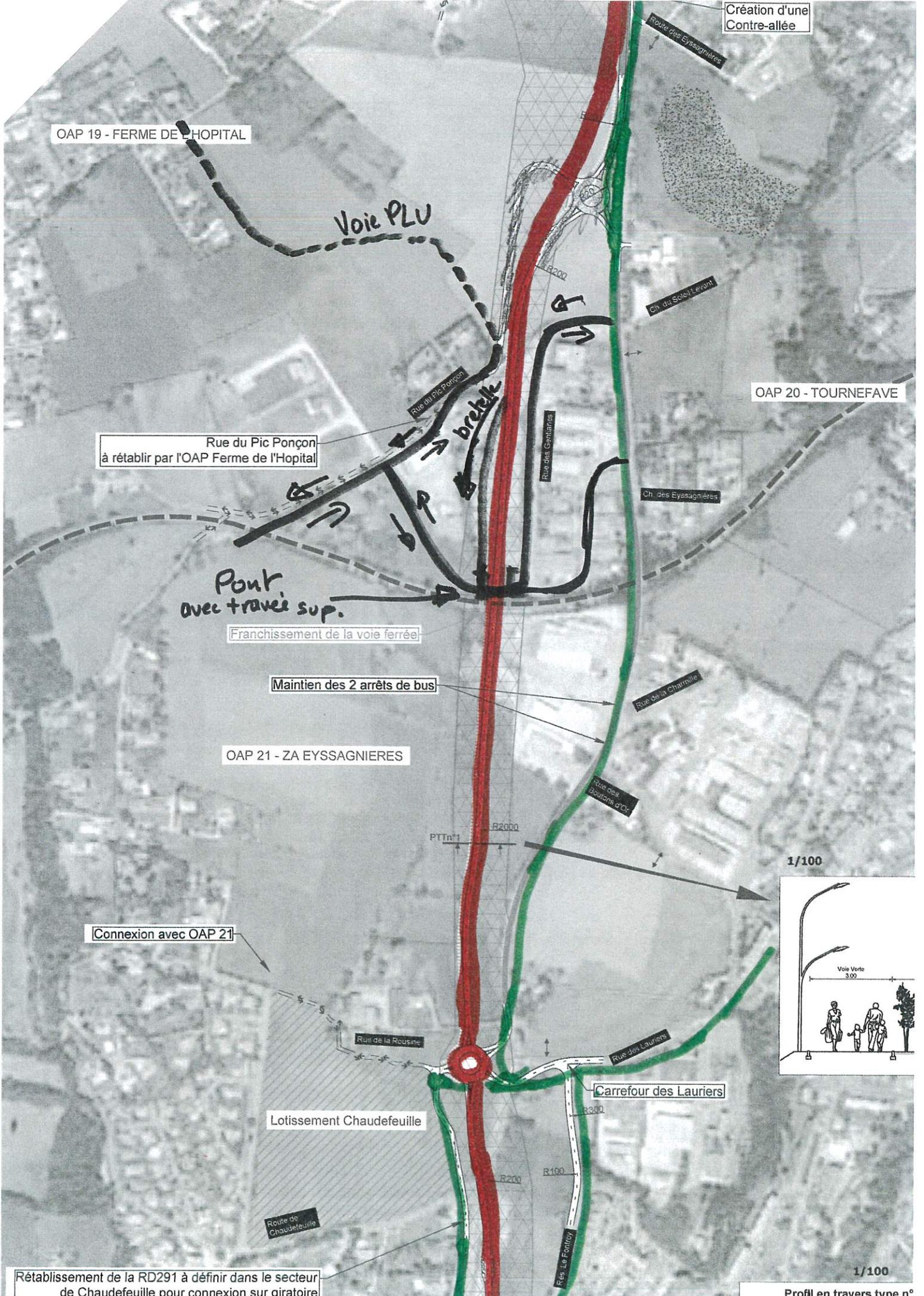
Ingénieur D.P.E.

Le SOLARIA

4b, rue du Serre de l'Aure

05 000 GAP

Mob. 06 80 11 44 01



Création d'une
Contre-allée

OAP 19 - FERME DE L'HOPITAL

Voie PLU

Rue des Eyssagnières

Ch. du Soleil Levant

OAP 20 - TOURNEFAVE

Rue du Pic Ponçon
à rétablir par l'OAP Ferme de l'Hopital

Rue du Pic Ponçon

Rue des Gaudiniers

Ch. des Eyssagnières

Pont
avec travée sup.

Franchissement de la voie ferrée

Maintien des 2 arrêts de bus

OAP 21 - ZA EYSSAGNIERES

Rue de la Charmille

Rue des Boutans d'Or

1/100

Connexion avec OAP 21

PTTn°1

Rue de la Rousine

Rue des Lauriers

Carrefour des Lauriers

Lotissement Chaudefeuille

Rue de
Chaudefeuille

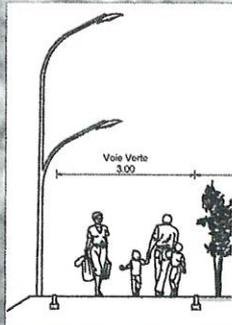
R200

R300

R100

Rue Le Fontroy

Rétablissement de la RD291 à définir dans le secteur
de Chaudefeuille pour connexion sur giratoire



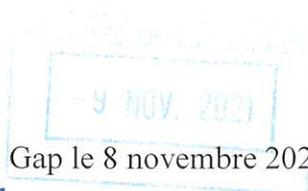
1/100

Profil en travers type n°

1A18871940387



72 HEURES	8 JOURS	15 JOURS
Réponse : P. Charlot		
Signature M. Le Maire		
Copie : V. Truchis X Cattwelles		
AR <input type="checkbox"/>		
Observation(s) :		



N° 31903

Monsieur le Maire de Gap
Hôtel de Ville
3, Rue du Colonel Roux
05000 GAP

Lettre recommandée AR n° 1A 188 719 4038 7

Nos références : VdT/CP

Objet : Consultation publique sur la réalisation de la section sud de la rocade de Gap.

Monsieur Le Maire,

Je fais suite à l'ouverture de la consultation publique que vous avez lancée.

Il ressort des éléments de publication sur Facebook que trois variantes sont envisagées.

J'ai l'honneur de venir vous demander de bien vouloir examiner l'impact que chacune de ces variantes a au regard des infrastructures hydrauliques d'irrigation en place.

En ce sens, je reste attentif à vos demandes de précisions que vous souhaiteriez obtenir.

Veillez croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes très sincères salutations

Le Directeur,

Vincent de TRUCHIS

APPREUVÉE DU COMITÉ
17 NOV. 2021

N° 35029

J. Duvernoy J.P.
1/2 route de Chaudfontaine
05000 Bay

à Ville de Bay
Dossier de concertation, facade zone Sud
copie DREAL. service, service des études

72 HEURES	8 JOURS	15 JOURS
Réponse : P. Charlot		
Signature : mile mine		
Copie : V. Nedili JC		
AR <input type="checkbox"/>		
Observations :		

A Bay le 14/11/2021

Objet : expression sur les projets "facade Section Sud".

(12-)
(11+)
(13-)

Bonjour,

J'ai lu depuis juillet 2021 les scénarios proposés concernant le projet facade Section-Sud.

(51) Je vous expose mon avis comme riverain à venir de cette facade section Sud.

(5) 1) Je propose de conserver la configuration actuelle de la voie du rond point dit "De Sénateur" à l'avenue de Provence.

Il conviendrait cependant d'installer deux nodos de feu car ceux-ci ne sont pas respectés.

(31)
(32) J'ai pu constater un samedi matin deux semi remorques quitter le feu rouge à l'intersection de la route de Chaudfontaine.

(54) Avantages 1) - feu de journe
- maintien du 50 km/h du rond point à l'avenue de Provence
- respect d'une fluidité plaque à 50 km/h

et des signalisations latérales
- maintien des zones humides et sèches comme par
voies le long du linéaire
Inconvénients: - il faut sacrifier une partie de la mobilité d'origine
et la vitesse.
- il faudra faire respecter le code de la route.

2°) Trace 1: le plus efficace même si il nécessite pas
de grande modification par rapport à
l'existant.

Avantages: meilleur respect, impact environnemental,
fluidité, coût(?)

Inconvénient: aucune utilité si non respect des 50 km/h

3°) Trace 2: moins efficace que le trace 1, car traverse
des zones urbanisées et industrielles. Travaux plus
chers pour un impact trop faible.

4°) Trace 3: à abandonner car trop gourmand en
espace pour finalement permettre un 70 km/h et
augmenter les nuisances. Trop gourmand en surface
zones sèches et humides

Bien à vous et merci pour votre lecture.





Pierre CHARLOT <pierre.charlot@ville-gap.fr>

Rocade SUD - Présence canalisation GRDF "Hautes Caractéristiques" (Servitude d'Utilité Publique)

JUBERT Audrey (Gaz Réseau Distribution France) <audrey.jubert@grdf.fr>
À : "concertation-rocade-sud@ville-gap.fr" <concertation-rocade-sud@ville-gap.fr>
Cc : "pierre.charlot@ville-gap.fr" <pierre.charlot@ville-gap.fr>

12 novembre 2021 à 17:15

Bonjour,

En parallèle de mon message téléphonique du 08/11/2021, je souhaitais porter à votre connaissance la présence d'un ouvrage gaz spécifique dans le secteur de la future section de la Rocade .

Une canalisation de distribution PMS19 bar est implantée rue des Eyssagnières. **Cette canalisation de distribution (dite « Hautes Caractéristiques ») est concernée par la réglementation applicable aux canalisations de Transport Gaz.**

Contrairement à ce qui est indiqué dans le dossier de consultation, cette canalisation est concernée **par des Servitudes d'Utilité Publique**. Les données géographiques relatives à ces canalisations ont été transmises à la DREAL à l'été 2021 (une version initiale avait été transmise fin 2018) pour intégration dans l'Arrêté Préfectoral correspondant.

C'est cette canalisation qui est repérée par les bornes jaunes évoquées dans le dossier de consultation.

Aucune canalisation de transport de matières dangereuses (TMD) avec servitude d'utilité publique n'est localisée dans le fuseau d'étude. Toutefois, une canalisation de transport de gaz est signalée le long de la RD291 par des bornes jaunes.

Par ailleurs, en cas de nécessité de déplacement d'ouvrages en lien avec le projet de construction de la rocade, **les travaux sur ce type de canalisation sont soumis à des exigences particulières** et nécessiteront un examen approfondi.

A titre d'éclairage, vous trouverez en PJ un plan sommaire du tracé de la canalisation « Hautes Caractéristiques » (la canalisation est mise en évidence par une zone hachurée)

Je reste bien évidemment à disposition pour tout échange complémentaire



Audrey JUBERT
Chargée de Mission MOA
Délégation Patrimoine Industriel
Région Sud Est
Tél. : 04.92.56.59.29
Mob. : 06.68.91.94.74
www.grdf.fr

Diffusion : Libre

Usage
Interne

Restreinte

Strictement
Confidentielle

Si le courriel est confidentiel, à diffusion restreinte ou à accès interne limité, précisez à qui :

 **Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message.**

« Ce message est confidentiel et destiné à l'usage du (des) seul(s) destinataire(s) concerné(s). Il peut également contenir des informations à usage restreint, soumises à droits d'auteur ou à d'autres dispositions légales. Si vous l'avez reçu par erreur, nous vous prions de bien vouloir nous en informer par retour et de l'effacer de votre système. La copie du message et la communication de son contenu à quelque personne que ce soit sont interdites. La transmission erronée de ce message n'entraîne ni la renonciation ni la levée de la confidentialité et du secret professionnel.

Tous les messages envoyés et reçus par GRDF peuvent faire l'objet de contrôles visant à garantir le respect des directives internes, protéger les intérêts de l'entreprise et éliminer les éventuels logiciels dangereux. Les messages électroniques ne sont pas sécurisés et sont susceptibles de comporter des erreurs puisqu'ils peuvent être interceptés, modifiés, perdus, supprimés ou contenir des virus. Toute personne communiquant avec notre entreprise par message électronique accepte ces risques. Les délégations de pouvoirs et d'autorité peuvent être vérifiées et sont disponibles sur demande »



Canalisation HC GAP.JPG
143K

consultation rocade

1 message

Mimi Sigo <mimi.sigo@orange.fr>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

12 novembre 2021 à 16:39

Bonjour,

je tiens à remercier et à féliciter la municipalité pour son initiative de consultation citoyenne concernant la rocade de Gap.

Après avoir attentivement lu le dossier richement documenté et très complet publié sur internet je vous adresse mon choix et mes observations.

 J'opte pour le projet N°3 qui me semble le mieux adapté tant pour son coup, la préservation de l'environnement et sa fonctionnalité.

 Je pense qu'il est important de séparer physiquement les cheminements piétons et cycliste à l'image de ce qui a été fait sur le tronçon récemment ouvert à la circulation. Je suggère aussi de prévoir des aires de dépassement afin de pouvoir dépasser les camions les plus lents.

 En vous remerciant de toute votre attention

Michel Meunier

1er adj-au-Maire honoraire de Sigoyer

--

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
<https://www.avast.com/antivirus>



Corinne ANGE <corinne.ange@ville-gap.fr>

Avis

1 message

Aurelien DUSSERRE <aurelien.dusserre@orange.fr>
Répondre à : Aurelien DUSSERRE <aurelien.dusserre@orange.fr>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

11 novembre 2021 à 06:59

131
Bonjour,
Le projet 3 me paraît être le mieux.
Cordialement.
Aurélien Dusserre

Envoyé depuis l'application Mail Orange

Les habitants du 9 route des Eyssagnières à Gap.

À Monsieur le Maire de Gap.

Objet : consultation sur l'aménagement de la rocade, section sud.

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu solliciter l'avis de vos concitoyens concernant le choix du tracé de la section sud de la rocade de Gap et nous vous en remercions.

Notre préférence va au projet n°1, du rond point de Pic Ponçon à ~~la route des Eyssagnières au-dessus de la zone humide.~~ ^{celui du Sénateur.}

Ce tracé permet :

- D'éloigner le trafic de transit et ses nuisances de nos habitations et surtout de l'école des Eyssagnières.
- De maintenir la desserte de notre quartier et de l'école par la RD 291 et éviterait la réalisation d'une contre-allée.

Lors de la réunion d'information qui s'est tenue au CMCL vous avez indiqué votre préférence pour le tracé n°3 et donné les arguments de votre choix.

Si le projet n°3 devait être retenu, quelle solution est envisagée pour la desserte de notre quartier qui compte une quinzaine d'habitations actuellement ?

Ce tracé n°3 ramènerait tout le trafic de la rocade à proximité de nos maisons avec toutes les nuisances qui en découlent. Un mur de protection est-il envisagé ?

Nous espérons vivement qu'une solution intermédiaire entre le n°1 et le n°3 puisse être trouvée et à ce titre nous souhaiterions une entrevue avec un responsable de la voirie sur le terrain.

Dans l'attente d'une suite à notre demande, nous vous prions de croire, monsieur le Maire, en nos sentiments respectueux.

CHABRE Philippe et Viviane

PiOT Jean-Louis et Danièle

REYNIER Emile et Audrey
CREIGNOU Jeannine

[Signature]

BONNET Maryse

GIAMBIASI Jean-Claude et Monique

[Signature]

BONNET Alain

[Signature]

HUMMEL Dominique
DELB Jean

Le 22/12/2021 A GAP

Bernadette Bocheleire et Jean Bocheleire

Mme Phillois

Feronique et ses 2 enfants

Galineau Nicolas

Rémond Gaetan
Brisson Sabrina

Maryse et Marc GRIMAUD

PiOT Georges et Béatrice

Nadence P. le 02/12/2021
et Solita

11

4

2

32

Concertation rocade sud de Gap

1 message

Pascale B. <brinettepascale@gmail.com>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

3 décembre 2021 à 14:19

Bonjour

Je viens vers vous suite à la réunion publique du 18 novembre dernier.

Je suis propriétaire de la parcelle cadastrale CE 364 rue des Lauriers. Compte tenu des projets familiaux en cours sur ce terrain , je tiens à vous informer que ma préférence d'aménagement se porte sur la variante 3.

Cordialement

Pascale BLANCHARD

Concertation rocade sud de Gap

1 message

Brigitte Brigitte <brigitte.isnard05@gmail.com>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

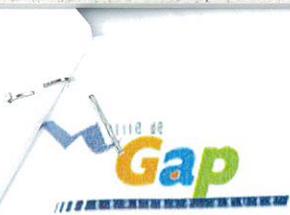
3 décembre 2021 à 13:33

Bonjour,

114 Je viens vers vous suite à la réunion publique du 18 novembre dernier relative à la réalisation de la section sud de la rocade de Gap.

134 Propriétaire de la parcelle cadastrale CE 322 rue des Lauriers et partiellement de la parcelle CE 346 Route des Eyssagnieres et compte tenu de projets familiaux en cours sur ce terrain, je tiens à vous informer que ma préférence d'aménagement se porte sur la variante n° 1 ou n°3 qui semble d'ailleurs être la solution préférentielle d'aménagement retenue par la ville de Gap.

Vous remerciant de cette concertation.
Bien cordialement.
Brigitte Isnard-Orcier



Corinne ANGE <corinne.ange@ville-gap.fr>

FW: Rocade section SUD rond point école

1 message

Patrick MILLET <patrick.millet.3905@orange.fr>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

3 décembre 2021 à 15:52

De : Patrick MILLET <patrick.millet.3905@orange.fr>
Date : mercredi 24 novembre 2021 à 11:54
À : "roger.didier@ville-gap.fr" <roger.didier@ville-gap.fr>
Cc : <pierre.charlot@ville-gap.fr>
Objet : Rocade section SUD

Monsieur le maire,

À la suite de la présentation du projet de la rocade de Gap, je pense comme vous que la variante n°3 présente beaucoup d'avantages.

Pour compléter vos arguments, je vous suggère d'allonger d'une travée le pont sur la voie ferrée pour créer un passage sous la rocade à moindre coût.

Cet ouvrage permettra le débouché de la rue de Pic Ponçon vers la rue des Gentianes en passant sous la rocade et la possibilité de supprimer le rond-point vers l'école.

La suppression du rond-point au droit de l'école situé à 400m seulement du rond-point du sénateur (voir schémas joints) aura les avantages suivants :

- Trafic plus fluide, pas de ralentissement dû au rond-point
- Moins de pollution et de bruits (pas d'accélération à la sortie du rond-point)
- Protection acoustique de l'école plus facile à réaliser
- Accès à l'école depuis la rue du Pic Ponçon, la Ferme de l'hôpital et du Nord sans traverser la rocade
- Sécurité améliorée avec un croisement en moins.
- Compense largement le surcoût d'une travée supplémentaire du pont sur la voie ferrée

Espérant que ma proposition puisse être discutée, veuillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Patrick MILLET
Ingénieur D.P.E.

FW: Rocade sud concertation

1 message

Patrick MILLET <patrick.millet.3905@orange.fr>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

3 décembre 2021 à 15:53

De : Patrick MILLET <patrick.millet.3905@orange.fr>
Date : vendredi 3 décembre 2021 à 15:17
À : "roger.didier@ville-gap.fr" <roger.didier@ville-gap.fr>, "pierre.charlot@ville-gap.fr" <pierre.charlot@ville-gap.fr>
Objet : Rocade sud concertation

Concertation rocade de GAP section SUD nov.dec. 2021

Monsieur le maire,

Remarques générales

③ **Prévoir un aménagement paysager**, avec des arbres d'alignement par exemple, (amélioration de l'image de Gap capitale douce) pour avoir une entrée ou un abord de ville accueillant et apaisant et éviter que la traversée de Gap soit perçue comme la traversée d'une zone industrielle.

54 32

Amélioration de la protection acoustique de l'école des Eyssagnières par un mur antibruit

Parking relais Micropolis

Absence, au niveau de Micropolis, d'un parking relais avec arrêt de bus permettant un accès direct au centre-ville

7 Ce parking pourrait servir d'aire de covoiturage.

A Manosque, par exemple, ces parkings sont très utilisés, c'est le moment d'anticiper les besoins

Piste Cyclable

53 La piste cyclable serait plus sécurisée si elle était située sur l'ensemble de son tracé du même côté de la rocade et de préférence coté centre-ville.

Cela éviterait que la piste cyclable traverse la rocade avec des conflits prévisibles.

Arrêts de Bus

Les arrêts de bus déplacé sur la rocade ne semblent pas judicieux :

- Risque de traversée de piétons sur une voie ou la vitesse sera de 70km/h
- Au démarrage de l'arrêt, l'insertion des bus dans le trafic à 70km/h peut être inattendu par les automobilistes.

Remarques Variantes 1 et 3

Entre le chemin du soleil levant et la route de Chaudefeuille la piste cyclable serait plus utilisée si elle suivait la route des Essagnières actuelle.

Cette piste permettrait une desserte efficace de toutes les habitations, établissements industriels, artisanaux et école.

De plus elle pourrait être reliée la voie verte de la rue des Lauriers sans traverser la rocade

Remarques Variantes 3

La rampe de 8% au démarrage de la rocade depuis l'avenue de Provence ne sera pas sans conséquences :

- Difficultés en cas de chute de neige, véhicules immobilisés
- Arrivée rapide sur le rond-point

Suggestion : déplacer le rond-point au niveau de la route de St Jean et travailler le profil en long pour s'approcher d'une pente inférieure à 6%

Remarque : est-ce compatible avec la modification n°12 du PLU du 27/09/2019 ?

Si ce n'est pas compatible il restera le choix d'un passage en dénivelé comme pour la variante n°1 ou de revenir sur cette modification n°12.

Coté microplis pour la sécurité des personnes se déplaçant en fauteuil roulant électrique et en vélos, un passage sur ou dessous la rocade serait un plus.

Conclusion

-

La variante 1 ne permet pas une connexion aisée avec l'avenue de Provence en venant du centre-ville

-

La variante 2 en superposant tous les trafics ne permettra aucune adaptation dans le futur.

11

12

La traversée des zones d'activités ne donnera pas une bonne image de la ville de Gap.

92

La variante 3 consommant moins de foncier en préservant des terres agricoles semble préférable.

Espérant que mes remarques retiennent votre attention, veuillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Patrick MILLET

Ingénieur D.P.E.

Le SOLARIA

4b, rue du Serre de l'Aure

05 000 GAP

Mob. 06 80 11 44 01

rocade de Gap

1 message

Guy & Raymonde BLANCHARD <blanchard.gap@gmail.com>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

3 décembre 2021 à 16:06

bonjour,

 suite la réunion concernant la rocade de Gap et habitant Les Eyssagnières je vous informe que ma préférence d'aménagement se porte sur la variante 3.

cordialement

Raymonde Blanchard Orcier

Avis aménagement rocade sud.

1 message

Maurice Soubra <soubramaurice@gmail.com>

3 décembre 2021 à 08:55

À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

C'est en ma situation de propriétaire d'un terrain au quartier de Belle Aureille qui demande à être aménagé que je donne mon avis sur ce sujet.

Le tracé N° 3 faisant déboucher la rocade sur le RN 85 sous le garage Peugeot me semble le plus satisfaisant. En effet, ce raccordement apporte l'avantage de décharger le carrefour de la route de St Jean et le rond point en contrebas vers le 4° Chasseur et donc la circulation sur la bretelle montante qui rejoint la RN au niveau d'un espace de stationnement en lisière du terrain cité. (Parcelles BV 333, BV331, BV330, BV111, BV107, BV106, BV105) Ainsi donc, le fait de ramener le raccordement plus avant permettrait un aménagement plus facile de l'ensemble de la zone en lui permettant des accès par le haut bien plus rationnels grâce à cette bretelle qui la longe.

J'aurais l'occasion de reprendre contact avec vos services afin de développer mes propositions.

Je vous remercie de l'attention portée à mon message.

soubramaurice@gmail.com

Tel:0609232956;

13+

2



Association Mobil'idées
5-7 Place Jules-Ferry
05000 Gap

à Gap le 02/12/2021

Objet : Remarques de l'association Mobil'idées sur les aménagements cyclables proposés dans le cadre de la rocade de Gap-section Sud

Au vu des 3 projets présentés à la concertation publique, l'association fait les remarques suivantes :

53 1. les aménagements cyclables proposés sont calqués sur les aménagements automobiles, alors qu'ils ne poursuivent pas les mêmes objectifs. En effet, pour les automobilistes, la rocade a pour vocation principale le contournement du centre ville et le trafic de transit, alors que pour les cyclistes, il s'agit surtout de desserte locale pour les riverains et de déplacements du quotidien, pour le travail, la formation, les courses, etc... Or, la voie cyclable est le plus souvent séparée des zones d'activité par les voies de circulation automobile, et les cyclistes seront contraints à de longs détours s'il veulent malgré tout l'emprunter.

54 2. la seconde remarque concerne la sécurité des cyclistes. Un trafic automobile élevé est prévu sur la rocade (aucune estimation chiffrée n'a été fournie). Les ronds-points et les traversées de rocade, tels qu'ils sont prévus, n'assurent pas un degré de sécurité satisfaisant, et excluent les cyclistes les moins expérimentés, notamment les plus jeunes (ce qui est fort dommage pour l'accès à l'école des Eyssagnières).

3. la qualification des aménagements est imprécise : s'agit-il d'une voie verte (piétons-cyclistes-PMR-rollers voire cavaliers) ou d'une piste cyclable (réservée aux cyclistes) ? Les préconisations ne sont en effet pas les mêmes selon l'usage prévu. Pour rappel, le CEREMA préconise une largeur de 3 à 5m dans le cas d'une voie verte bidirectionnelle.

Au total, si nous nous réjouissons de voir se dessiner de nouveaux aménagements cyclables, nous redoutons que les projets présentés ne répondent pas aux véritables besoins des usagers cyclistes gapençais.

Persuadés qu'il est possible d'améliorer le projet, nous souhaitons que la réflexion se poursuive, et nous renouvelons notre disponibilité pour y contribuer.

La commission Lobbydoyer de Mobil'idées.

**PROPOSER ET SOUTENIR
DES SOLUTIONS
POUR L'ÉCOMOBILITÉ**

7 place Jules Ferry, 05000 Gap
04 84 13 19 04 • 07 81 96 04 30
contact@mobilidees.org

www.mobilidees.org

Rocade SUD - Remarques de l'association Mobil'idées

1 message

Association Mobil'idées <contact@mobilidees.org>
À : concertation-rocade-sud@ville-gap.fr

2 décembre 2021 à 17:58

Bonjour,

vous trouverez joint à ce mail les remarques que nous faisons sur les projets que vous présentez dans le cadre de la concertation sur la rocade sud.

Merci de bien vouloir en accuser bonne réception,

Bien cordialement,

l'équipe "Lobbidoyer" de Mobil'idées

--

Association Mobil'idées
7 place Jules Ferry, 05000 GAP
07 81 96 04 30 - 04 84 13 19 04

Pendant la période estival, l'Atelier est ouvert grâce aux bénévoles !
le mercredi et le vendredi de 15h à 19h.

<https://www.mobilidees.org>



 **Gap Rocade Sud - propositions de mobil'idées.pdf**
92K

PREMIERE JOURNEE

Les 02/11/21 de 14 heures 30 à 15 heures 30

Observations de M⁽¹⁾ TABOURET Serge

Après avoir consulté les 3 tracés de la rocade des Espagnières prévues.

J'ai constaté que les variantes 1 et 3 diffèrent peu sauf au niveau d'un rond point prévu pour éviter l'école des Espagnières et au niveau de la reprise de la reprise de la Route de Marseille au niveau du garage Peugeot.

53 Au sujet de rester sur le tracé de la route actuelle et son aménagement (Variante 1) je considère qu'il y a déjà beaucoup de trafic et que la route est dangereuse pour les piétons et vélos; de plus elle passerait devant l'école des Espagnières, devant les bâtiment des handicapés (ils sont souvent dehors à pousser avec leur appareil).
54 Par ailleurs il y a aussi l'IME aussi.

Donc je ne suis pas favorable à la Variante (2)

avec Tabouret

le 03/11/21

Le 9/11/2021 - David BOICARD et Etienne GAS
le tracé n°3 nous semble le plus pertinent pour les raisons
suivantes :

1. Création d'une section neuve sur une grande partie du
tracé avec maintien de la Route des Eysmaguières permettant
de maintenir une densité locale.
2. Courbure de la voie d'accès à la zone à aménager (CAPPEL-
EYSSAGUIÈRES) sur le futur giratoire des Lauriers.
3. Maintien du carrefour Route des Eysmaguières / Route
de Chaudesville de façon à éviter un report de trafic
en provenance du Domaine du Lac / Lot. des Grandes
Terres sur la rue des Orchidées.

Merci, cordialement

Merci pour la solution de bon sens et de logique n°3. 10/12

J. PIERRE

Le 12/11/2021

M. MARTINEAU - Beauvais (Ch. de la ferme de
l'hôpital) est favorable au tracé n°3 -
Cordialement

Le 16/11/2021

M. MATHIEU Maire des Eysmaguières

Nous sommes favorables à une variante prenant
en compte la variante 3 jusqu'au futur
point à la jonction avec la rue des
Lauriers et la poursuite vers St Jean en
conservant la partie sud de l'actuelle route
des Eysmaguières - Cette "variante"

Une solution étiopienne, qui déjà n'est pas adaptée, et qui nécessitera une rocade est. Dans 20 ans ! Quant à son coût, il a été tiré au plus juste, il faut garder la variante N°3 (ancien tracé) et demander aux entreprises locales de le chiffrer en baissant le prix.

BREF: variante du Maire = FAUSSE
"VRAIE" ÉCONOMIE, INADMISSIBLE.

(Un certain Maire de Lyon, Monsieur Pradel, a voulu faire passer l'auto-route A6 Paris - Valence au cœur de Lyon, avec tunnel sous Fourvière et virage à angle droit devant le Rhône ou la Saône; résultat une route Nationale a été créée (2x2 voies, à 90 km/h) pour dévier les camions loin de l'agglomération.

La variante N°3 proposée par l'Etat, utilise le tracé réservé depuis 1974 par l'Etat. Il s'éloigne sagement de la ville, et permettra de passer le long sans impacter les "locaux", sans même avec une succession de ronds-points.

④ Celui du Sénateur a été tellement travestie que la solution de la Rcade est de l'enjamber par un pont en passant ~~par~~ au-dessus du tracé existant.

La sortie route de Marseille doit s'éloigner de la ville en prenant la première partie historique, et pas ce que l'on nous a présenté avec raccord route de Marseille sous le garage Peugeot.

⑤ A cette condition, la Rcade ne sera pas un minable boulevard urbain, mais une solution pérenne.

Comment dire que le prix estimé sera

de 39 millions d'euros, si les études
de faisabilité n'ont fait que commencer.
En prenant des entreprises locales en
concurrence avec les entreprises plus
étatiques, les prix peuvent facilement être
négociés. Les grands travaux de
Marseille ont bien fait la déviation
d'Embrun, en 3 ans au lieu de 1 an,
mais la ville respire!

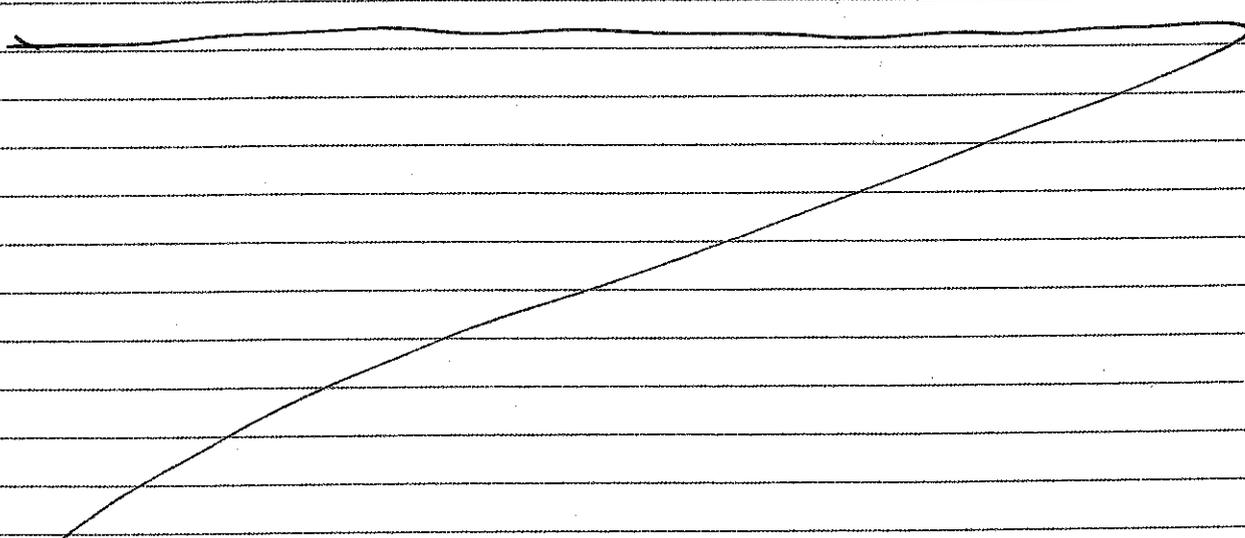
Que l'on fasse de même avec Gap!
La ville de Berlin a fait une
"rocade" à 60 km du cœur de ville:
c'est moins cher et plus efficace, quand
l'état veut, il peut!

BREF, la ROCADE Sud et Nord
par l'emprise réservée initiale est
la seule solution viable et pérenne,
la seule solution du XXI^e siècle,
pour le plus grand bien-être de
Gapensois!

Merci d'en tenir compte, monsieur
l'ingénieur urbaniste, et Mme la Préfète
CHARPENTIER, 3 rue Montclair,
05000 GAP.



Registre des le 3 décembre 2021



Registre supplémentaire, ouvert à la demande
du public en Mairie Rue Colonel Roux.

PREMIÈRE JOURNÉE

Le 16/11/2021.

Les _____ de _____ heures _____ à _____ heures _____

Observations de M⁽¹⁾

Le 16/11/2021. à parler de 16h00-

131 Je suis favorable à la variante 3 - M^{me} Demolon Isabelle
98. route de St-Nicolas GAP

132 Je suis favorable à la variante n°3, qui évite les emprises sur des
lieux privés (maisons - parking) M^{me} BEATEAU Joëlle
58 cl. de la ferme de l'hôpital GAP

133 29/11/21 Je suis favorable à la variante 1.
Sébastien NOTTE 29b chemin de Servidan 05000GAP

Le 1/12/21

Je suis allé à la réunion de M. le Maire
et de l'ingénieur urbaniste de la ville, le
jeudi dernier au CMCI.

12 La variante n°8 présentée, utilisant la
route des Eyssaguières, est inadmissible
car elle ne détournera pas la circulation
régionale (Marseille Champagnat - Grenoble
ou Marseille-Briançon) des abords de la ville
de Gap, créant une pollution monstrueuse
sur son parcours et d'horribles BOUCHONS
sur les rond-points: Gap sera toujours
un point noir, comme la Maurienne, sur
la carte des bouchons. Bonjour la vision
à long terme! Les camions continueront à
passer par le Puyfouillard!!!

DONC INADMISSIBLE! SOLUTION DU XIX^e siècle

13 La variante n°2, solution économique
de M. le Maire, est accolée au long
des zones urbanisées des Eyssaguières, est

une FAUSSE BONNE SOLUTION:

50 Elle crée un rond-point supplémentaire devant l'école des Eyssaquières : bouchon entre les riverains et la circulation régionale, plus un 2^e bouchon au rond-point du Sénateur : une catastrophe, qui sera une niche pour gilets jaunes (voire dealers). La volonté (doutable certes) d'épargner les terres agricoles ("c'est du bon terrain") me semble un prétexte pour éloigner des terrains de la Ferme de l'Hôpital qui étaient réservés au le trajet initial.

Si la pollution reste collée à l'arrière des zones artisanales, les (~~véhicules légers~~) cyclistes seront gazés.

6 Enfin le nombre de camions en transit de véhicules légers en déplacement touristique passant par la rocade (15 000 véh./jour en moyenne, soit 40 000 les jours de pic) ne pourra pas évoluer, les véhicules légers préférant le boulevard POMPIDOU, qui sera encombré et ne pourra pas faire l'objet de requalification. La rocade dont le trajet tortueux (voir le rond-point de Varisè qui ne se passe qu'à 20 km/h, avec tout petit diamètre) que nombre de véhicules de l'axe Marseille-Briançon passeront par le Bd POMPIDOU, déjà extrêmement pollué. L'avenue de Provence route de Marseille et l'avenue François Mitterrand sont à l'indice 48 de pollution, à 50 l'Europe se fâche et donnera des sanctions.

Pour des raisons de santé Publique, cette solution polluante ne résoudra rien, ni en termes de bouchons. C'est une solution du xx^e siècle pas du XXI^e, c'est une solution passéiste en net recul par rapport aux ambitions de l'ancien Maire M. Bernard REYMOND, qui prévoyait même l'autoroute!

serait moins chère même si cette fonction "sud"
sera un peu aménagée
Mais surtout, cette 4^e variante "apporterait moins
de nuisances aux riverains actuels notamment
l'immeuble #17 Fontroy et le lotissement
des Eyseguières

Cette formule mérite une étude chiffrée.
Nous vous remercions de votre attention.

Alain

Si toutefois la variante 3 était retenue telle que
proposée, il faudrait que le tronçon "zone
point du Laurier ~~au point de~~
fonction route de Parsutte" soit semi-
enterrée pour éviter les nuisances
subies par les résidents de l'établissement
des Handicapés POREZ et les habitants
du Hameau des Eyseguières et de
Fontroy -

le 16.11.2021

Anne Marie et Jacques Emery 32 Avenue des Chardons Bleus.
La solution N°3 nous semble la moins impactante
en particulier pour les Terrains agricoles.

Des parreaux anti bruit comme ceux de la rocade Nord
devraient être prévus.

La difficulté majeure viendra, quelque soit la solution,
choisie, de pénétrer sur les axes pointés pour les
voies secondaires le flux le plus impactant

1 rond point du sénateur - RN85 dans les deux sens
rendant cette pénétration difficile ce qui sera
accentué lors de l'ouverture de la partie nord vers Bayard.
problème d'un rond point au raccordement à la RN85
dejas bien saturée à certaines heures

→ Emery

Sur la route des Eysagnières, les nuisances actuelles sont très importantes.

- Sonore = car tout le trafic routier passe par là notamment les camions

- de plus, la pollution est importante, car les véhicules sont très souvent arrêtés au Rond Point de St Jean pour laisser passer les piétons, car la zone aux alentours est très urbaine

- En outre, les garages qui sont situés en bord de la route des Eysagnières sont remplis en véhicules neufs (à des camions en cours qui stationnent sur la route)

Pour ces raisons entre autres, la tracé n°2 ne me paraît pas adapté à la circulation actuelle

Garin

J'habite aux Hameaux des Eysagnières

(32) Les solutions 1 et 3 augmenteraient considérablement les nuisances sonores = route plus proche des camions en montant feront beaucoup de bruit.

(2+) La solution n°2 serait bien préférable.

Si toutefois la solution n°3 était malheureusement retenue il faudrait prévoir des dispositifs pour atténuer ces bruits (murs - route semi-enterrée, etc...)

Mme GARIN Michèle

Garin

M^{re} CHABRE Michèle de Hameaux des Eysagnières

même avis que M^{re} GARIN

Les projets n°1 et 3 encenseront "Les Paralysés de France" !!!

M^{re} et M^{re} JEAN Michel de Hameaux des Eysagnières

Les variantes 1 et 2 sont très proches pour les travaux - pourquoi un état de coût si important entre 32 et 27 M€.

(31) De mémoire la rocade prévue à l'origine devait être enterrée ou semi-enterrée depuis la voie ferrée jusqu'à la RN 85. Le tracé devrait devier pour les Hameaux et les Huit Fontroy sont absents du n°1 - voir si un nouveau maître entre le n°1 et n°3 est possible.

JA

Si toutefois la solution n°3 est retenue, la nouvelle route qui doit passer sur le terrain Cross des enfants va engendrer énormément de bruits de circulation, d'où création des murs antibruit (etc.); il faudrait que la nouvelle route soit assez bien éloignée de la Copropriété pour tranquilliser les gens.

MR KORN HENRY (Habitant des Ham. des Eyssagnières)

Je suis pour le Traxé n°1 entièrement nouveau sans aucun accès particuliers, uniquement 2 carrefours aménagés en rondpoint et pas d'autres carrefours.

C. Forcadeau ~~Alfredos~~

Si l'option n°3 était retenue, il conviendrait de conserver l'ER existant pour desservir l'OAP Elme de l'Hopital à travers les terrains depuis le rond point nouveau.

Nécessité de murs anti bruit au niveau du passage de la Rocade au-dessus de la voie ferrée puisque cette route sera très "aérienne".

Famille BARNEOD-ROUSSET Pic Pougeon

La Solution H:3 me semble la plus favorable et la mieux à même de tenir des comptes sur l'avenir en matière de nuisances sonores. Elle évite qu'on se retrouve en 20 ans de la RTI 85. En effet la loi actuelle sur le bruit sera remplacée par le règlement plus les jours à venir. Elle est utilisée au fur et à mesure que l'on veut construire à proximité d'un grand axe routier.

Service - SOUBRE
Ch. Av. Benaud d'ivoire
05000 GAB

rece
mail

Fin de la concertation le 3 décembre 2024

